C O N S E I L C O M M U N A L

Séance du 14 décembre 2021

La séance est ouverte à 18h05 et se tient en visioconférence.

Présidence:
Mme A. Oger

Bourgmestre:
M. M. Prévot

Echevins et Echevines:
Mmes A. Barzin, Ch. Deborsu, P. Grandchamps, Ch. Mouget, S. Scailquin
MM. T. Auspert, B. Sohier, L. Gennart

Président du CPAS:
M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:
Mme D. Klein, Cheffe de groupe (cdH)
Mmes C. Bazelaire, C. Casseau, C. Crèvecoeur, V. Delvaux, G. Plennevaux, A-M. Salembier
MM. C. Capelle, D. Fievet, V. Maillen, F. Mencaccini

Mme A. Hubinon, Cheffe de groupe (Ecolo)
Mmes C. Halut, C. Heylens, A. Minet, C. Quintero Pacanchique
M. A. Gavroy

MM. B. Guillitte, E. Nahon (jusqu'au point 3) (MR)

M. F. Martin, Chef de groupe (PS)
Mmes M. Chenoy, C. Collard, N. Kumanova-Gashi, E. Tillieux
MM. J. Damilot, C. Pirot, F. Seumois, K. Tory

M. L. Demarteau (jusqu'au point 5), Chef de groupe (DéFI)
MM. P-Y Dupuis (jusqu'au point 3), J. Lemoine (jusqu'au point 3)

M. T. Warmoes, Chef de groupe (PTB)
M. R. Bruyère (jusqu'au point 3)

Secrétaires:
Mme L. Leprince, Directrice générale
M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusées:
Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR
Mme F. Jacquet, Conseillère communale PTB
Mme F. Kinet, Conseillère communale

Séance publique

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents sauf:

Point 3:

- Oui: majorité (cdH, Ecolo, MR)
- Non: DéFI, PS, PTB

Point 4:

- Oui: majorité (cdH, Ecolo, MR)
- Non: PS, PTB
- Abstention: DéFI

Point 5:

- Oui: majorité (cdH, Ecolo, MR), DéFI
- Non: PS
- Abstention: PTB

Point 6:

- Oui: majorité (cdH, Ecolo, MR)
- Non: PS, PTB

ORDRE DU JOUR

DROIT D'INTERPELLATION 4
1. Demande d'interpellation citoyenne: "Une statue pour mettre en valeur une femme: Blanche de Namur" 4
DIRECTION GENERALE 10
CELLULE CONSEIL 10
2. Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021 10
DEPARTEMENT DE GESTION FINANCIERE 11
BUDGET ET PLAN DE GESTION 11
3. Exercice 2022: budget initial 11
4. Actualisation des projections quinquennales et des mesures de gestion 2023-2027 de la Ville et de ses entités consolidées 55
ENTITES CONSOLIDEES 82
5. Exercice 2021: CPAS - MB n°2 - approbation 82
DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT URBAIN 84
REGIE FONCIERE 84
6. Budget 2022 84
POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE CONSEILLERS 87
7. Néant 87

Séance publique

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Je vous propose de commencer ce dernier Conseil communal de l'année 2021. Une année que peut-être certains préfèreraient ne pas voir marquée dans les annales étant donné son cortège d'événements désagréables (crise sanitaire, inondations et j'en passe), des événements qui ont bien sûr impacté, nous le verrons tout à l'heure, fortement nos finances communales.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vous rappelle quelques conseils pratiques et quelques points importants. Ce Conseil communal, vous le savez, se tient à distance conformément à ce qui est demandé dans le CDLD et suivant l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2021. Nous respectons les règles voulues. La publicité de nos débats est assurée par la retransmission en direct sur Youtube et cette réunion est enregistrée. En cas de problème technique, je procéderai à une suspension de séance.

Je vais commencer par prendre les présences comme d'habitude.

Je commence par les membres du Collège.

(Madame la Présidente procède à l'appel nominatif des membres du Collège).

Je passe maintenant aux Conseillers et Conseillères.

(Madame la Présidente procède à l'appel nominatif des Conseillers et Conseillères).

Très bien, tout le monde arrive, merci pour votre présence.

Je vous rappelle également que le vote public se fera par l'intermédiaire des Chefs de groupe mais cela ne signifie nullement que les Conseillers et Conseillères n'ont pas le droit de s'exprimer individuellement.

Pour que les débats soient aussi très productifs et se déroulent efficacement, je m'en tiendrai à accorder la parole 2 fois à un même Conseiller sur un même point, comme le Règlement d'Ordre Intérieur m'y autorise.

DROIT D'INTERPELLATION

1. Demande d'interpellation citoyenne: "Une statue pour mettre en valeur une femme: Blanche de Namur"

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Nous allons maintenant entrer dans le vif du sujet. Nous allons procéder par une demande d'interpellation citoyenne, c'est Monsieur Dessart, Monsieur Richard Dessart que vous connaissez bien, qui va venir vous demander s'il est possible de mettre une statue pour mettre en valeur une femme, à savoir Blanche de Namur.

Monsieur Dessart?

M. R. Dessart, citoyen:
Bonjour.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Voilà.

Bonsoir à vous. Vous connaissez donc la procédure, vous avez 10 minutes pour exposer vos questions.

Je vous en prie.

M. R. Dessart, citoyen:
Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Echevins et membres du Conseil,

Il y a un peu plus d'un an j'ai trouvé très courageuse la décision de la Ville de Namur de ne pas céder à la cancel culture ambiante en décidant de maintenir, envers et contre tous, la statue monumentale du Roi Léopold II. Et je suis à 100 % d'accord avec vous sur ce point Monsieur le

Bourgmestre.

Je suis un peu plus gêné par rapport à Searching for Utopia, la fameuse tortue. Car s'il faut dissocier l'artiste de son œuvre, il ne faut pas oublier que c'est un autoportrait de Jan Fabre qui chevauche la tortue. La justice ne nous a pas encore rendu son verdict, mais le point de vue le plus fascinant de notre ville est dévoué à – il faut le dire – un harceleur sexuel si l'on en croit les victimes et témoins. Même s'il était déclaré innocent, un gars qui expose des cadavres de chiens attachés à des crocs de bouchers (oui il a fait cela) restera pour moi (désolé du terme) un psychopathe dégoûtant. Et quand je dis que cela me gêne c'est parce que je sais bien que la Ville n'a pas financé cette œuvre, par contre, moi si. J'ai participé au crowdfunding. Je sais aussi qu'elle attire les touristes en nombre. Sans doute parce qu'elle représente quelque chose

Par contre, d'un autre côté, je remarque que la Ville de Namur n'a pas hésité à totalement canceller certains traits de notre identité namuroise. On cancelle le nom de Grognon pour celui de Confluence. On cancelle la statue du Roi Albert 1er, héros de la 1ère guerre mondiale et au cœur de nombreuses avancées sociales, qui regardait vers Marche-les-Dames, lieu de sa mort accidentelle. Mais à la place de cela, on va installer à quelques mètres de là un tchinisse prêté ou offert par Interparking qui ressemble à des restes de chantier.

Vous me direz, cela symbolise bien le Namur d'aujourd'hui. Même si en vrai, je me fourvoie totalement puisque le service culturel de la ville a informé que cela représente le parking. On cancelle un cheval pour un parking donc. Pourquoi pas?

On cancelle des maisons, dont celle de Louis Loiseau, au bord de Meuse semble-t-il protégée, pour y placer une annexe parlementaire qui déroge à toute architecture traditionnelle. Et cætera, et cætera. Et vos amis de Ramur rajouteraient qu'on cancelle des arbres pour du béton.

Je remarque donc qu'à Namur, on n'hésite pas à affirmer une certaine autorité, certes, légitime pour ne pas céder aux sirènes tout aussi légitimes des personnes souhaitant que l'espace public ne reflète pas le colonialisme ou la misogynie. Mais en même temps, la Ville est en train, de manière de moins en moins discrète, de remplacer certaines choses qui sont chères au cœur des Namurois, qui font partie de l'histoire de la ville, de l'âme de la ville, par des éléments qui ne parlent à personne, sauf à une certaine bourgeoisie qui se gausse en faisant semblant de comprendre des œuvres d'art. Tout cela n'est pas très inclusif.

On ne sera sans doute pas d'accord sur le constat. Ma grand-mère disait "Les goûts et les couleurs, cela ne se discute pas". Pour une fois, je n'étais pas d'accord avec elle. Je trouve justement que la Ville de Namur devrait arrêter de choisir ses œuvres d'art unilatéralement et devrait en discuter avec les Namurois. Mais il semble qu'il soit plus prestigieux pour vous d'en discuter avec les élus lyonnais, les penseurs de l'Agenda 21 ou le patron d'Interparking plutôt qu'avec vos propres citoyens. Ben oui, les citoyens eux sont trop bêtes pour comprendre et ils trouveraient majoritairement que "les Ailes" de Jacques Moeschal sont moches. Autant les mettre devant le fait accompli, cela évite les problèmes.

Si je vous interpelle aujourd'hui, ce n'est pas tant pour vous donner mon ressenti que pour vous faire part d'une proposition pertinente. Dans les œuvres d'art présentes aujourd'hui dans notre espace public, il n'y en a qu'une seule qui consacre une femme. J'espère que vous la connaissez, c'est la statue d'Isabelle Brunelle. C'est d'ailleurs la deuxième statue inaugurée à Namur, c'était en 1872.

Et depuis 150 ans, plus aucune femme n'a été statufiée à Namur. Je vous invite donc aujourd'hui à poser un geste fort en annonçant l'installation prochaine d'une statue qui mettrait à l'honneur une femme namuroise. Ce serait une belle réponse aux attentes des personnes qui jugent, à très juste titre, que les femmes sont de manière générale éludées de l'espace urbain. De plus, au lieu d'une énième statue sans âme, vous installeriez ainsi un monument d'histoire qui parlera à tous et qui rappellera que les femmes ne se sont pas tournées les pouces durant deux millénaires.

Ayant organisé une visite guidée sur "Les femmes qui ont fait Namur" bien avant que le thème ne soit imposé par les journées du Patrimoine et étant en train d'écrire un livre sur le sujet, je pourrais vous faire une très grande liste de noms possibles. N'hésitez franchement pas si vous la souhaitez.

Mais aujourd'hui, je ne vous en proposerai qu'un, celui qui me semble le plus intéressant. Son

nom, vous le connaissez, c'est Blanche de Namur. Surtout, ne soyez pas gênés si vous ne pensez qu'à la bière rafraîchissante et que vous ne voyez pas qui sait. Vous seriez loin d'être le seul. Et c'est justement aussi pour éviter cela qu'il me semblerait pertinent de mettre en valeur ce personnage.

Je vous ai joins en annexe l'histoire complète de Blanche de Namur. Mais pour ceux qui n'ont pas le temps de lire voici quelques éléments-clés. Blanche de Namur est née vers 1320, c'était la fille du Comte Jean 1er et de Marie d'Artois, elle aussi une grande dame qui fut gage de stabilité pour le Comté de Namur alors que ses fils (disons-le clairement) faisaient les imbéciles. Blanche épousera le Roi de Suède, de Norvège et de Scanie. On pourrait croire que c'était seulement "une femme de" mais pas du tout. Blanche fut synonyme d'ouverture vers les cultures flamande et française pour cette région de Scandinavie. Les historiens s'accordent pour dire que la Suède connut un âge d'or culturel sous son règne.

En plus de cela, Blanche de Namur, "Drottning Blanka av Namur" comme on l'appelle en Suède, est devenur dans ce pays un véritable symbole d'éducation. Et ce, notamment grâce à une célèbre chanson pour enfants qui parle d'elle, encore chantée de nos jours, ainsi qu'à un superbe tableau d'Albert Edelfelts, considéré comme trésor national finlandais.

Pour vous dire à quel point Blanche est célébrée en Suède et oubliée chez nous, il y a 27 écoles là-bas qui portent le nom de "Drottning Blanka". La responsable des relations internationale de ces écoles m'a confié les raisons de cette dénomination. Blanche y est considérée comme un symbole très positif de l'éducation des jeunes et de la transmission des soft skills.

Il faut aussi savoir que dans de nombreuses communes suédoises, "Drottning Blanka" a donné son nom tantôt à des rues, tantôt à une montagne, tantôt à un parc. Les historiens ne savent pas combien de temps elle a passé à Namur durant sa jeunesse. Mais le fait est qu'en Suède le nom de "Namur" est lié à ce personnage qui véhicule, plus de 700 ans après sa naissance, des valeurs universelles et intemporelles de culture, de transmission, d'éducation.

Je vous porte aujourd'hui mon rêve, peut-être désuet, que chaque Namurois, y compris et surtout les petites filles et les petits garçons, connaissent Blanche de Namur. Que ce nom puisse les faire rêver. Qu'ils ferment les yeux et s'imaginent le Moyen-Âge dans notre ville avec le Château des Comtes, qu'ils s'imaginent Blanche partir en bateau vers la Suède, qu'ils s'imaginent le destin extraordinaire d'une petite Namuroise devenue Reine.

J'aimerais tant qu'une œuvre d'art à Namur puisse faire rêver petits et grands, puisse les inspirer, puisse même les informer sur notre histoire. Évidemment, il faut que ce soit une réelle œuvre d'art, d'une réelle beauté, comme celle que les historiens contemporains de Blanche lui décrivaient.

Et puis, peut-être qu'un jour, des liens se créeront entre les écoles namuroises et les écoles Drottning Blanka. Et peut-être qu'un jour, nos universitaires pourront collaborer avec ceux de Suède pour approfondir les recherches historiques sur Blanche de Namur et son influence.

Il me semble qu'à une époque où notre Ville veut s'ouvrir au monde, une figure telle que Blanche de Namur parle de notre rayonnement. À une époque où beaucoup parlent d'immigrations, c'est un support permettant d'évoquer, même si elle a eu lieu trois siècles plus tard, l'immigration namuroise et wallonne vers la Suède. Il y a plein de thématiques que ce support pourrait aborder, plein de valeurs qu'elle pourrait transmettre.

Une statue peut être rigolote à Instagrammer comme le banc de Lilian Bourgeat. Mais c'est encore mieux si en plus elle a des choses à raconter.

J'aimerais donc vous poser aujourd'hui les questions suivantes.

Est-ce que vous vous engagez aujourd'hui à installer prochainement une statue à Namur qui serait dédiée à une femme ayant eu un impact dans l'histoire de notre ville?

Pensez-vous qu'il soit pertinent de mieux mettre en valeur l'histoire et les valeurs véhiculées par Blanche de Namur?

Le cas échéant, la Ville pourrait-elle prochainement lancer un appel d'offre pour la réalisation d'une telle statue? Que ce soit une statue représentant une femme ou représentant Blanche de Namur?

Que pensez-vous de la possibilité d'appeler le futur parc de l'Espena "Parc Blanche de Namur" et

d'y placer cette statue?

Ce serait une manière de ramener du tourisme, de la culture et du raffinement dans un coin de Namur, certes, en mutation mais qui manque cruellement de culture et de raffinement.

Et j'ai une question subsidiaire sur le même thème. Début 2020 j'ai eu des contacts avec Philippe Axell et Pierre Henry, l'attaché culturel du Bourgmestre, pour proposer que la petite place derrière l'église St-Joseph, où vécut Evelyne Axell, porte son nom. Les deux étaient unanimes sur cette proposition. Mais sa concrétisation a été retardée par la crise sanitaire. J'en profite donc pour vous demander:

Où en est-on aujourd'hui? AC/DC a pu concrétiser son esplanade. Évelyne Axell aura-t-elle droit à cet hommage en 2022? La place deviendrait ainsi seulement le 4ème odonyme féminin de la Corbeille.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Monsieur Dessart.

Je passe maintenant la parole à Monsieur le Bourgmestre qui va répondre à toutes vos questions.

M. M. Prévot, Bourgmestre:
De combien de temps est-ce que je dispose Madame la Présidente?

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
10 minutes.

M. M. Prévot, Bourgmestre:
10 minutes, c'est très bien.

Merci beaucoup Monsieur Dessart, bonsoir.

Je vous remercie de porter ces préoccupations d'égalité des sexes de subjectivité de l'art et d'intégration d'œuvres dans l'espace urbain auprès des Conseillers communaux. D'autant que ces préoccupations rejoignent des priorités de la Déclaration de Politique Générale et de Namur Confluent Culture, votée par cette instance démocratique.

Je ne perdrai pas de temps à vous répondre sur quelques-unes des nombreuses caricatures des propos que vous avez pu tenir, notamment sur notre prétendue démarche pour les bourges non-inclusive, méprisant pour nos citoyens, je pense que vous vous êtes juste fait plaisir mais c'est aussi important dans la vie.

D'emblée, permettez-moi de vous dire que je ne partage absolument pas votre vision de l'art, en soi, ce n'est pas grave puisque, par nature, l'art fait appel à la subjectivité de chacun. Mais au risque de me répéter, lorsque nous passons commande auprès d'artistes locaux, belges ou internationaux, la Ville n'a qu'une intention: celle d'élargir notre offre culturelle au travers d'une diversification des styles. Par ses nombreuses intégrations, nous spéculons sur un accès aisé à l'art, à la culture dans toute sa diversité en métamorphosant de surcroît l'espace urbain en un véritable écrin artistique. Plus que jamais, là où par le passé, les matières premières généraient la connaissance et la richesse d'un territoire, j'ai l'intime conviction que c'est désormais la matière grise et la créativité qui en sont aujourd'hui les premiers adjuvants.

L'investissement culturel est donc une nécessité pour faire rayonner notre ville, son savoir-faire et son savoir-vivre et contribuer aussi à l'émancipation des citoyens.

S'agissant de Fabre, je vous avoue en toute franchise que votre remarque à propos de l'artiste me gêne quelque peu. Qu'elle s'adresse à l'homme qu'il est, je peux encore l'entendre et le respecter mais de là à faire l'amalgame avec l'artiste au motif que c'est lui qui chevauche la tortue, cela n'a, selon moi, aucun sens, je me permets de vous le dire. La Justice s'était saisi de l'affaire, nous nous devons de revendiquer les principes de prudence et de présomption d'innocence avant tout, me semble-t-il. Et quand bien même il se verrait condamner, il lui faudra l'assumer. Mais la condamnation visera l'homme et non son œuvre.

Est-ce que les nombreux scandales autour de célèbres réalisateurs de cinéma ont amené au retrait catégorique de l'ensemble de leurs œuvres cinématographiques dans la filmographie

mondiale?

Devrait-on également écarter les œuvres de Rimbaud qui eut de solides ennuis judiciaires? Ou celles de Verlaine? Et que dire de Gauguin qui avait des mœurs très particulières avec de très jeunes filles?

Pour faire bonne mesure, bannissons aussi Rousseau qui abandonna ses enfants. Et ne jouons plus les pièces de Montherlant, pédophile notoire.

Et que dire de Louis Aragon et de ses agissements pédophiles dans la pénombre du Louxor à Barbes?

Et franchement, mettons aussi sur la liste noire toutes les musiques de Claude François ou encore le grand Chaplin, tous deux toujours très proches de jeunes filles.

Condamnons tant qu'à faire aussi les émissions Ushuaïa et tous les messages pro environnement de Nicolas Hulot puisqu'il est aussi désormais accusé d'agressions sexuelles.

Sincèrement, Monsieur Dessart, veillons à ne pas devenir de ridicules censeurs excessifs par pitié, l'art est une chose, la Justice en est une autre et qu'elle fasse son travail.

Quant à la sculpture de Jacques Moeschal, j'aimerais préciser que cette œuvre sélectionnée par Interpaking fait partie intégrante du marché de concession de base. En totale cohérence avec l'acier corten bien présent sur le site, l'œuvre de Moeschal trônera côté Salzinnes, jouxtant les marronniers longeant la Sambre.

Que ce type d'art ne vous touche pas, je peux l'entendre. Qu'il ne plaise pas à tous, je le conçois. C'est d'ailleurs le propre de l'art. Je ne suis pas certain que beaucoup d'artistes qui réalisent des tchinisses, comme vous l'évoquez, font l'objet d'une rétrospective de l'ensemble de leur carrière à Beaux-Arts à Bruxelles dans une exposition internationale d'ampleur qui vient d'ailleurs de se clôturer en septembre dernier après 4 mois de succès. Pour l'anecdote d'ailleurs, ce tchinisse a une valeur d'assurance de 300.000 €.

Venons-en à la quintessence-même de votre interpellation. La place de la femme dans l'art urbain. Alors là, je ne sais par où commencer tant votre discours est ahurissant d'omissions et de mauvaise foi.

Ainsi, selon vos dires, la femme n'aurait pas sa place dans l'art urbain namurois. Outre Isabelle Brunelle, que vous épinglez comme étant la seule statue représentant une femme sur notre territoire, je souhaiterais aussi rafraîchir la mémoire avec d'autres œuvres exemplatives.

Sambre et Meuse de Nat Neujean; le bus de la Reine Astrid dans le parc du même nom à Jambes; Grâce et Liberté au Square Léopold; Regard de lumière (ce trio de visages féminins de Charles Delporte); la fresque féminine de Nean à Salzinnes ou encore celle de Sam Laloux au Quai 22; la fontaine Sambre et Meuse à la Confluence récemment restaurée et revalorisée, la fresque dédiée à Evelyne Axell de Monsieur Octave. Je vous rassure d'ailleurs, le projet de dénomination d'un espace public au nom de l'artiste pop-art est toujours bien à l'ordre du jour, patience Monsieur Dessart, je pense que nous vous en avons suffisamment expliqué les raisons.

N'omettons bien entendu pas non plus les interventions artistiques orchestrées par des femmes.

La fresque fleurie de l'artiste californienne Mona Caron; Celle de Tamar Kasparian dans les Jardins du Poète; le Molon de la davoise Vinciane Renard, Brain Coral à la Confluence conçue entre autres par la Bruxelloise Yolanda; le bijou géant de Lisbeth Busch en bord de Meuse et j'en passe.

Je m'en voudrais de ne pas parler du projet malheureusement avorté avec la crise sanitaire d'appel aux citoyennes pour devenir commissaires d'exposition à la galerie du Beffroi en 2020.

Que faites-vous des nombreuses femmes mises à l'honneur dans nos expositions? Comme Pauline Tonglet, Michelle Durvaux, Géraldine Gonzales, Françoise Bastin, Folisabelle et tant d'autres.

Ou alors de notre traditionnelle expo annuelle "Sculptures d'été" souvent dédiée aux femmes avec Mady Andrien, Charlotte Marchal, Sabine Guillaume, Annie Brasseur, Chantal Hardy et j'en passe encore une nouvelle fois.

Vous ai-je encore rappelé les sculptures monumentales de Nathalie Schotman ou de Myriam Héquet sur la façade de l'Hôtel de Ville lors des expos de tricot urbain ou du parcours papier regroupant d'ailleurs des dizaines d'artistes féminines.

Et je ne me lancerai pas dans l'énumération des nombreuses musiciennes qui sont régulièrement mises à l'honneur dans les concerts que la Ville organise ou co-organisent.

Dois-je encore évoquer les femmes à la tête d'institutions culturelles namuroises? Virginie Demilier pour le Centre culturel, Laurence Hottart pour le Caméo, Bernadette Bonnier pour le Delta, Marie du Chastel curatrice du KiKK, Madame Lepot pour le Musée archéologique, Madame Carpiaux pour le Musée Rops et tant d'autres encore.

Car non, Monsieur Dessart, l'art et la culture ne se résument pas à une simple statue dans l'espace public si qualitative soit-elle.

Je tiens à votre disposition et de toutes celles et ceux qui s'y intéressent une liste exhaustive des artistes femmes qui ont fait de la culture namuroise une référence incontournable bien au-delà des frontières de notre territoire.

Quant à Blanche de Namur elle-même, n'est-elle pas déjà représentée en grandeur nature sur la fresque des Wallons récemment restaurée aux côtés de dizaines d'autres femmes représentées ou évoquées, notamment Nafissatou Thiam récemment intégrée sur l'œuvre par l'entreprise coopérative City Création, elle-même dirigée artistiquement par une femme.

Nous n'avons donc ni l'intention ni le crédit budgétaire pour une statue de Blanche de Namur mais avec des guides aussi qualifiés que vous sur son histoire, sa mémoire pourra continuer d'être contée.

La seule Blanche de Namur qui a une résonnance internationale, à ma connaissance, elle est houblonnée et ce n'est pas l'ancienne souveraine suédoise.

S'agissant enfin de la prise en compte de l'avis du citoyen, je tiens à vous remémorer les nombreux appels aux votes que la Ville a d'ores et déjà organisés en matière de street art, sans oublier de parler des budgets participatifs mis à disposition de projets citoyens, notamment artistiques pour la réalisation de fresques notamment.

S'agissant de fresque justement, petite suggestion amicale, à l'avenir, quand il vous prendra à nouveau l'envie de faire réaliser une fresque, ce qui en soi est une excellente initiative et elle était au demeurant très réussie, n'hésitez pas à solliciter préalablement le permis d'urbanisme plutôt que de le faire réaliser de manière infractionnelle, c'est fâcheux pour quelqu'un qui ne manque jamais de donner la leçon à la Ville en matière d'urbanisme par de multiples courriers d'électeurs ou autres publications.

Enfin, un dernier petit mot, je ne vois pas où il y a eu une cancellation, pour reprendre vos expressions, de la statue d'Albert 1er, dès lors qu'elle a été déplacée, replacée à un endroit plus adéquat, mieux en vue et toujours tournée vers Marche-les-Dames comme cela avait été convenu tant avec les mouvements patriotiques qu'avec les ayant-droits de l'artiste. À moins que vous ayez été distrait, elle est, je pense, bien plus mise en valeur aujourd'hui qu'elle ne le fut ailleurs à la pointe du Grognon, où, ma foi, peu de Namurois s'en souvenaient encore.

Voilà Madame la Présidente les éléments que je souhaitais partager à Monsieur Dessart.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Monsieur le Bourgmestre.

Et bien Monsieur Dessart, vous pouvez donc réagir pendant 2 minutes, je vous en prie.

M. R. Dessart, citoyen:
Puisque l'on commence sur les attaques personnelles, autant y répondre directement par rapport au permis d'urbanisme. Il faut savoir que j'ai demandé à l'asbl Gau qui a fait une fresque avec le même artiste s'il fallait un permis d'urbanisme pour la fresque qui a été faire rue du Beffroi. Bizarrement, rue du Beffroi, quand c'est Gau qui organise la fresque, il n'en faut pas. Par contre, quand c'est l'asbl de Monsieur Dessart, là, il faut un permis d'urbanisme et on n'hésite pas à être très vilain envers Monsieur Dessart. Bizarrement, le papier, comme quoi il fallait la fresque, est arrivé juste après que je vous invite à participer à l'inauguration, ce n'est vraiment pas fair-play.

Soit, ceci étant, on passe à la réponse par rapport à Blanche de Namur. Je me rends compte que vous ne répondez absolument pas du tout à la question. Je vous parle d'une statue de femme, vous me parlez de plein d'autres éléments qui n'ont rien à voir, vous me parlez de fresques, je vous parle de statue. Vous me dites que "si les femmes sont représentées avec la Sambre et la Meuse". Waw ! Super ! On va aller loin avec cela. Je suis désolé, cela ne représente pas une femme dans l'histoire. Il y a plein d'hommes qui sont représentés en statues, il n'y a qu'une seule femme, c'est Isabelle Brunelle. Je trouve qu'il y a un déséquilibre. Je pense que ce serait intéressant de mettre plus les femmes en valeur. Blanche de Namur, je trouve que c'est une bonne idée parce qu'elle est connue à l'international, en Suède, elle véhicule des belles valeurs. Mais il pourrait y avoir plein d'autres femmes qui peuvent être mises en valeur, il n'y a aucun souci avec cela, c'était une idée parmi tant d'autres.

Je prends note qu'il n'y a pas de budget pour faire une statue d'une femme qui a marqué l'histoire de Namur. Par contre, on trouve 82.000 € pour faire un banc géant ou on trouve 2 X 20.000 € pour faire une fresque qui n'est accessible que dans un tunnel où personne ne peut l'observer s'il se déplace à pieds. Dont acte. En tout cas, il ne faut pas dire qu'il n'y a pas de budget pour faire une statue. Le budget, il est là. C'est juste qu'il n'y a pas de volonté. Je trouve cela dommage mais je ne doute pas que les nombreux membres féminins du Conseil et du Collège vont vous faire un peu réfléchir sur la question. Cela viendra d'ici quelques années.

Merci beaucoup et joyeuses fêtes, les 2 minutes sont passées.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Monsieur Dessart.

Joyeuses fêtes à vous aussi et bonne fin de soirée.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-14;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur, Titre I – "Le Fonctionnement du Conseil communal", chapitre 6 – "Le droit d'interpellation de la citoyenne ou du citoyen";

Vu le courriel du 22 novembre 2021 de M. R. Dessart par lequel il demande à être entendu par le Conseil communal concernant une statue pour mettre en valeur une femme: Blanche de Namur;

Considérant que la demande est arrivée hors délai pour l'inscription à l'ordre du jour du 07 décembre 2021;

Considérant dès lors qu'il convient de l'inscrire à l'ordre du jour de la séance du 14 décembre 2021;

Sur proposition du Collège du 23 novembre 2021,

Entend M. R. Dessart en début de sa séance publique du 14 décembre 2021.

M. M. Prévot répond.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

2. <u>Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021</u>

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal,

Mme la Présidente constate que le procès-verbal de la séance du Conseil communal

"inondations" du 14 septembre 2021 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observations, le procès-verbal est considéré comme adopté.

DEPARTEMENT DE GESTION FINANCIERE

BUDGET ET PLAN DE GESTION

3. Exercice 2022: budget initial

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Nous entrons vraiment dans le vif du sujet avec le point 3 et je vais céder la parole à Monsieur le Bourgmestre qui va présenter un PowerPoint concernant l'exercice 2022 du budget initial et peut-être même aussi l'actualisation des projections quinquennales.

Je ne sais pas s'il y a deux PowerPoints?

M. M. Prévot, Bourgmestre:
Non je ferai les deux dossiers en un seul débat si vous voulez bien Madame la Présidente

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Sans problème, je vous en prie.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:
Excusez-moi Madame la Présidente?

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Oui Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:
Au vu des points qui sont à l'ordre du jour, nous avions prévu de pouvoir scinder, comme il était proposé, les deux points. Je ne sais pas si, par facilité et structuration des prises de paroles, il serait préférable pour nous de pouvoir faire un point et puis l'autre?

M. M. Prévot, Bourgmestre:
Je suis surpris puisqu'en Commission, on a évoqué que les deux seraient groupés ensemble et seraient évoqués d'une traite et pas d'une manière distincte. L'exposé vise à pouvoir, de toute manière, mettre en perspective le budget 2022 à la lumière des enjeux du plan de gestion et inversement, les deux sont un peu comme des poupées russes.

Mais bon, moi je m'adapte.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Voilà, si vous voulez d'abord réagir, je propose que les PowerPoints soient diffusés. Et puis, si vous voulez que l'on scinde les deux points, on peut faire le budget et puis les projections.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:
Oui, moi je préférerais si c'était possible, merci.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:
J'avais levé ma main également.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Oui Monsieur Warmoes.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:
Le même point et même plus puisque le point 4, tant que l'on en est à l'ordre du jour, reprend le plan de gestion de la Ville + le plan de gestion du CPAS, la Régie foncière, la Zone de Police et la Zone de Secours. Peut-être que l'on peut faire la même discussion mais j'espère que le vote sera séparé.

En Commission, cela a peut-être dû m'échapper mais je n'avais pas compris que tout serait fait en une fois.

C'est vrai qu'il y a de la répétition, c'est un peu difficile parfois. J'essaie de ne pas me répéter mais

ce sont quand même deux choses distinctes.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:
Je ne me souviens pas non plus, Madame la Présidente, sauf par distraction, que l'on ait dit que l'on aborderait tout ensemble.

M. M. Prévot, Bourgmestre:
Je peux faire les deux scindés si on le souhaite.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
On peut scinder les deux mais je propose quand même de ne pas à nouveau scinder le point 4 en x parties car cela va peut-être devenir très difficile, me semble-t-il.

De toute façon, je vous propose d'entendre Monsieur le Bourgmestre commenter le PowerPoint et puis nous procéderons aux débats concernant le budget de l'année 2022 avant d'entamer le point 4.

Je vous en prie Monsieur le Bourgmestre.

M. M. Prévot, Bourgmestre:
Est-ce que chacun voit bien le PowerPoint?

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Tout à fait.

M. M. Prévot, Bourgmestre:
Est-ce que les slides défilent?

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Oui.

M. M. Prévot, Bourgmestre:
Parfait.

→ Un PowerPoint est diffusé en séance

Je vais rentrer dans le vif du sujet.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Pour la deuxième année consécutive, nous consacrons une séance complète du Conseil communal au budget et aux éléments financiers. Cette année, l'ordre du jour est d'autant plus chargé puisqu'en plus du budget 2022, nous allons également aborder le plan de gestion 2023-2027, je devrais dire plutôt 2022-2027.

Le budget 2022, à proprement parler, a été élaboré en septembre et finalisé début novembre. Vous savez que l'on a par habitude de réaliser nos premiers arbitrages budgétaires lors du conclave qui se tient en général début septembre sur base des différentes informations qui nous sont transmises par les services et qui permettent au Département de Gestion Financière de disposer des délais utiles à la finalisation de l'ensemble des documents. Mais on doit toujours affiner la maquette budgétaire courant du mois de novembre sur base des informations qui nous sont transmises par des opérateurs extérieurs et singulièrement les SPF Finances lorsqu'il s'agit de disposer des informations à intégrer en matière d'additionnels et IPP.

On a également désormais les informations relatives au précompte immobilier, non plus par le Fédéral mais par la Région à la faveur de la compétence transmise, et aussi les prévisions d'indexations salariales à devoir envisager sur base des prévisions du Bureau fédéral du Plan. On a également reçu les informations précises sur le chiffre à intégrer dans la maquette suite à la réforme des points APE, des subventions devrais-je dire, désormais APE telles que la Région wallon l'a mises en œuvre. On intègre évidemment aussi le fait que nous franchissons une étape supplémentaire dans la reprise progressive de la part communale du financement des Zones de Secours à hauteur au final de 65 %. Il y a un pallier d'une dizaine de pourcents supplémentaires qui va être franchi l'année prochaine avec cette volonté, de rester conforme à l'obligation décrétale de la mise en œuvre du coût-vérité pour le traitement des déchets en veillant à la couverture à hauteur de 100 % mais en n'allant pas au-delà, même si nous en avons le loisir.

Ce budget, en tout cas, est un budget de retour à la normale après deux exercices budgétaires consécutifs qui ont été marqués du sceau de la crise et de ses nombreux impacts tant en dépenses qu'en recettes. Ce budget ne prévoit donc pas de dégradation des recettes ou d'explosion des dépenses en raison d'éventuelles nouvelles vagues de la crise du Coronavirus, d'éventuelles nouveaux lockdowns ou autres situations problématiques. La crise sanitaire n'est pas encore complètement derrière nous, on le sait. Mais inévitablement, quand nous étions il y a un mois en train de finaliser les perspectives financières, rien ne laissait prédire que l'on allait nécessairement se retrouver avec un début d'année 2022 chahuté. À l'heure où on se parle, on est tous contrarié par toute une série d'événements qui ne peuvent pas se faire ou par une série de libertés qui sont restreintes. Mais il n'y a pas, en tout cas, de décisions qui soient susceptibles, à brève échéance, d'impacter lourdement notre maquette budgétaire comme ce fut le cas en 2020 et 2021 quand il s'est agi de faire le deuil d'une série de recettes suite au lockdown et aux mesures de soutien qui ont été décidées à l'égard de toute une série d'opérateur locaux ou encore d'explosion dépenses suite aux mesures de soutien que nous avons aussi décidé de débloquer avec notre propre plan de relance et de multiples primes, par exemple qui ont été octroyées.

Mais, il est évident que si on devait, comme n'importe quel autre pouvoir public, en fonction de l'actualité, constater de nouvelles pertes ou augmentations dépenses à cause de nouvelles phases de la crise sanitaire, ces impacts de la 4ème vague voire d'une potentielle 5ème vague devront bien entendu être introduits par voie de modification budgétaire si cela s'avère nécessaire.

On a donc une maquette budgétaire 2022 qui prévoit un retour à la vie classique, si je puis dire, telle qu'on la connaissait en 2019 avec la fin de mesures spécifiques qui étaient liées au Covid tant qu'en recettes qu'en dépenses, plus d'emprunt de relance puisque vous savez que cette faculté de contracter des emprunts de relance pour pouvoir financer des dépenses ordinaires avait été une exception strictement limitée dans le temps par la Région aux seuls exercices 2020 et 2021 et plus de compensation Covid non plus d'autorités supérieures, il n'y a plus de subsides octroyés par la Région essentiellement, parfois le Fédéral mais enfin cela concernait plus le CPAS, des mesures de compensation comme la Région a pu le faire en octroyant par exemple un subside exceptionnel pour venir en aide aux clubs de sport ou encore pour compenser une partie des exonérations des taxes locales que nous avions décidées pour soutenir nos commerçants et indépendants locaux

Le total des recettes et des dépenses ordinaires de l'exercice propre s'élève 206.078.828,44 €, pour être précis, en gros, 206.000.000 € de budget en strict équilibre. Maintenant, il faut noter que ce budget incorpore un déficit aux antérieurs consécutifs à une révision des additionnels à l'IPP à la baisse pour plus d'un million d'euros, 1.142.000 €, pour être précis, et dont l'information procurée par le Fédéral nous est parvenue après l'approbation de 2021.

Ce résultat à l'exercice propre en strict équilibre doit être cependant immédiatement nuancé car si l'équilibre est aujourd'hui atteint, c'est uniquement grâce à une ponction de plus de 8 millions d'euros dans les réserves et provisions, fort heureusement alimentées et préservées depuis plus de 14 ans.

Sans ce bas de laine qui a avoisiné plus de 20 millions d'euros, souvenez-vous, et qui est encore de l'ordre de 19 millions d'euros aujourd'hui, sans ce bas de laine que nous avons patiemment et prudemment constitué au fil des années grâce à notre bonne gestion, nous aurions dès lors été contraints à des mesures douloureuses dès cette année pour couvrir un déficit global de plus de 8 millions d'euros représentant 3,9 % du budget ordinaire.

Après cette ponction dans les réserves et provisions d'un peu plus de 8 millions, 8.255.157 € vous le voyez sur le tableau, le total des réserves disponibles s'élèvera fin de l'année prochaine à 10.783.928 € dont 7.167.500 € mobilisables contre 19.039.000 € après la MB2 de 2021.

Toutes choses restant égales par ailleurs, les réserves et provisions seraient donc potentiellement épuisées, au plus tard, à l'issue du budget 2023.

Cette dégradation flagrante et rapide de nos finances et de nos réserves, que j'annonce déjà depuis plusieurs années, tirant la sonnette d'alarme sur l'état problématique des finances des communes en raison des reports de plus en plus réguliers et lourds de charges décidées par d'autres niveaux de pouvoir et singulièrement par le Fédéral depuis plusieurs législatures, nécessite donc de prendre une série de mesures qui feront l'objet du plan de gestion qui vous sera présenté dans un second temps.

Après cette introduction des résultats globaux, commençons par les recettes ordinaires, soit les recettes de prestations, de transfert et de dette. Notons, d'emblée, que compte tenu des deux derniers exercices impactés par la crise, les comparaisons sont évidemment rendues difficiles et sont donc à prendre avec beaucoup de nuances puisque les chiffres de 2019 et 2020 et surtout de 2020-2021 tels qu'impactés par la crise sanitaire ne peuvent pas vraiment constituer des éléments référentiels.

Les recettes de prestations s'élèvent à 8 millions d'euros et représentent marginalement 3,9 % du total des recettes ordinaires. Ces recettes sont en augmentation de plus de 1,2 millions d'euros par rapport à 2021 et traduisent un hypothétique retour à la normale, par exemple au niveau de la fréquentation des salles de sport, des piscines, des infrastructures de jeunesse ou encore de locations de salle. On table sur des recettes à rythme de croisière retrouvé.

Les recettes de transfert s'élèvent à 186 millions d'euros et représentent 90,35 % du total des recettes ordinaires. Ces recettes augmentent globalement de 4,6 millions d'euros par rapport à 2021. Si ces recettes sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent, il faut cependant noter que leur part relative passe de 92,62 % à 90,35 % du total des recettes, ce qui démontre une érosion de plus de 2 % en un an.

Ces recettes, néanmoins les plus importantes en termes de pourcentage, comprennent essentiellement trois types de rentrées:

- *les recettes de fiscalité dont les additionnels et la fiscalité locale pour 57 %;*
- *les recettes de fonds dont essentiellement le Fonds des communes, et la dotation Namur Capitale pour 27 %;*
- *et enfin, les divers subsides en provenance d'autres niveaux de pouvoir pour 16 %.*

Les recettes de fonds représentent globalement 49,5 millions d'euros et progressent de plus de 1,7 millions d'euros par rapport à 2021.

Ces recettes représentent:

- *42,6 millions d'euros pour le fonds des communes, soit + 4,19 % par rapport à 2021, conformément au montant provisoire communiqué par le SPW et qui sera ajusté en cours d'exercice au cours du second semestre.;*
- *6,2 millions pour le fonds "Namur Capitale", soit une augmentation de 1 % par rapport à 2021, dont 3,7 millions de cette somme sont prévus au profit de la Zone de Police au travers d'une dotation spécifique.*

Les recettes de fiscalité représentent 106,8 millions et progressent de l'ordre de 5,3 millions par rapport à 2021. Ces recettes représentent:

- *85,3 millions d'euros d'additionnels (IPP, PI et automobile);*
- *21,5 millions d'euros de taxes et redevances dites locales.*

Les additionnels à l'Impôt des personnes physiques (IPP) s'élèvent à 38,3 millions €, soit une quasi-stagnation par rapport au budget initial 2021. Cette estimation communiquée par le SPF Finances le 28 octobre 2021 tient compte de la réalité et du rythme des enrôlements ainsi que de l'effet "pervers" du tax-shift dont l'impact structurel est aujourd'hui estimé à près de 4 millions d'euros de recettes en moins chaque année pour notre Ville. Si cette mesure, certes positive pour le pouvoir d'achat des Belges (quoique on peut en débattre), n'est malheureusement pas neutre pour les budgets des Pouvoirs locaux et sa conséquence est aujourd'hui manifeste dans la dégradation des finances locales et singulièrement à Namur dont finalement 50 % du déficit global peut être expliqué par cette décision fédérale sans compensation pour les Pouvoirs locaux.

Enfin, notons que le montant est provisoire et que, à l'instar de 2021, il est toujours possible que celui-ci soit revu à la baisse en fin d'année notamment en raison d'effets de la crise dont l'impact n'est probablement pas encore totalement intégré.

Les additionnels au précompte immobilier (PI) s'élèvent, comme vous le voyez sur le tableau, à 45,6 millions d'euros, soit une progression de 2,63 % par rapport à 2021. Pour votre meilleure information, sachez que cette information est désormais fournie par le SPW selon une formule

uniformisée pour toute la Wallonie mais manifestement sans tenir compte des spécificités et dynamiques locales. L'avenir nous dira au travers des comptes futurs si la nouvelle méthode est plus proche de la réalité que l'ancienne, qui se faisait sur base des statistiques du SPF Finances et qui présentait traditionnellement des écarts entre les prévisions et le compte. Ici, comme cela a été un transfert de compétence du Fédéral vers la Région, la Région a fait au plus vite, au plus mieux pour s'assurer que nous percevions ces recettes en standardisant l'approche de calculs mais il faudra voir si cela ne mérite pas d'être un petit peu plus fine tuné l'avenir.

Les recettes de la fiscalité locale s'élèvent à 21,5 millions d'euros et augmentent de 4 millions d'euros par rapport à 2021. Comme pour les recettes de prestations, les rentrées de taxes et redevances locales tiennent compte d'un hypothétique retour à la normale qui devra peut-être faire l'objet de corrections lors des prochaines modifications budgétaires. Notons que ces recettes comprennent également quelques mesures du plan de gestion que j'aborderai dans un second temps.

Enfin, les recettes de subventions s'élèvent à 29,8 millions d'euros et diminuent de 2,5 millions par rapport à 2021. Cette diminution est essentiellement justifiée par la suppression de 2,3 millions de recettes spécifiques à la crise.

Enfin, notons que la recette APE connait une diminution 265.226 € suite à une nouvelle estimation du Forem et les nouveaux mécanismes de la réforme régionale, et que désormais, la recette est globalisée sur un seul article budgétaire au montant de 10.236.640 € pour 2021.

Les recettes de dette s'élèvent à 4,9 millions d'euros, soit 2,4 % du total des recettes ordinaires et augmentent de l'ordre de 700.000 €, traduisant un retour à la normale de la redevance Casino au travers de la Régie Foncière. On avait exonéré comme pour d'autres opérateurs dépendant de la Régie des locations. On postule évidemment que l'année 2022 on retrouvera cela plein pot.

Enfin, les recettes de prélèvement à l'exercice propre s'élèvent à quasi à peu plus de 7 millions d'euros prélevés sur les réserves et provisions dont 460.000 € au profit du CPAS et le solde pour équilibrer le budget comme déjà expliqué en introduction.

Après les recettes ordinaires et leurs variations principales par rapport à l'exercice précédent, je vais maintenant aborder les dépenses ordinaires, soit, pour mémoire, les dépenses de personnel, de fonctionnement, de transfert et de dette.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 88,6 millions d'euros, soit 43 % du total des dépenses ordinaires de la Ville et progressent de 5,4 millions par rapport à 2021. Inutile de vous dire que c'est évidemment el poste le plus lourd au niveau des dépenses de l'institution communale. Ces dépenses concernent la totalité des coûts en matière de personnel connus à ce jour dont:

- *le plein impact du plan d'embauche 2021 et l'ambitieux plan d'embauche 2022 de 46,5 équivalents temps plein (EQTP) et qui, pour rappel, intègre notamment des emplois pour renforcer les équipes dans le cadre de la problématique de gestion du suivi des inondations et également des renforts pour mettre en œuvre la Politique Intégrée de la Ville;*
- *les départs et les retours connus sont également budgétés;*
- *les promotions, évolutions de carrière et diverses obligations de la RGB;*

On tient compte évidemment de l'indexation des salaires dont le plein impact de 2021 et la prévision de l'indexation de 2022 actuellement prévue au 1er mars sont intégrés. Notons que si cette indexation automatique permet d'adapter le pouvoir d'achat pour tenir compte de l'inflation, force est de constater que le coût de près de 3 millions d'euros est particulièrement lourd à assumer lorsque ces indexations sont à peine espacée de 5 mois alors que la moyenne historique était plutôt de 18 mois.

Tout cela sans compter sur l'information parvenue ce jeudi 9 décembre de la part du Bureau fédéral du Plan indiquant que l'indice pivot sera finalement dépassé fin de ce mois et que les salaires devront être adaptés en février 2022 au lieu de mars et qu'une 2ème indexation est possible en octobre 2022 (contre juillet 2023 dans les projections). Si ces éléments venaient à se confirmer, le choc en serait plus rude encore et il conviendra d'adapter les crédits lors de la MB2;

On intègre aussi la revalorisation de la valeur faciale des chèques repas à concurrence de 1 €

comme vous l'avez d'ores et déjà décidé lors du dernier Conseil du 7 décembre, mesure couplée à une autre mesure d'octroi d'un éco-chèque dès 2023.

Pour mémoire, ces deux mesures cumulées, qui se substitueront finalement à la mise en œuvre d'un second pilier de pension face aux incertitudes du futur cadre fédéral des pensions et au découragement du CRAC qui nous recommande de ne pas le mettre en application, apporteront une augmentation du pouvoir d'achat de tous les membres du personnel de 400 à 440 € par an, montant plus élevé étant destiné pour les ouvriers et bas salaires, cela vous semblait important qu'ils aient un petit bonus complémentaire par rapport aux autres en termes de pouvoir d'achat. Il s'agit d'une volonté qui avait déjà été annoncée dans la Déclaration de Politique Communale et qui a été maintenue, concertée et mise en œuvre malgré un contexte budgétaire difficile pour marquer notre gratitude à l'ensemble du personnel pour tout le travail fourni au bénéfice de la collectivité depuis de nombreuses années, en sus évidemment des périodes de crises.

Et enfin, ces crédits comprennent également les diverses mesures prévues en matière de dépenses de personnel qui sont contenues dans le plan de gestion.

Pour votre information, en matière de volume d'emploi, les chiffres arrêtés en septembre 2021 indiquent un nombre de 1454 EQTP contre 1420 en décembre 2020, soit une augmentation de plus de 34 EQTP traduisant l'allègement des mesures de gestion en matière de personnel pour assurer un fonctionnement optimal de notre administration et le suivi des nombreux projets initiés. On va continuer d'aller crescendo avec les recrutements annoncés dans les plans d'embauche que je vous ai évoqués.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 33,8 millions d'euros, soit 16 % du total des dépenses ordinaires et diminuent globalement et marginalement de 335.000 € par rapport à 2021. Les principaux ajustements par rapport à 2021 concernent la suppression d'une série de dépenses liées à la crise du Covid, l'indexation de certaines dépenses impactées par l'inflation et le rassemblement des articles budgétaires ayant trait à l'informatique sous la fonction 135.

Je souhaite aussi insister sur la majoration des crédits de fonctionnement de la Voirie dans le cadre du plan inondation pour près de 240.000 € annuels additionnels. Mais cela peut paraître bien peu de prime abord et c'est logique puisque c'est surtout au budget extraordinaire, celui qui compile les investissements à venir, que sont inscrits plusieurs millions d'euros additionnels du plan validé par le Conseil en septembre dernier.

Les dépenses de transferts s'élèvent à 61,7 millions d'euros, soit 30 % du total des dépenses ordinaires et diminuent globalement de 2,8 millions par rapport à 2021. Cette diminution est exclusivement liée à la disparition d'une série de dépenses et d'aides diverses prévues en 2021 dans le cadre de la crise Covid pour 3,3 millions d'euros.

Pour mémoire, les dépenses de transferts se répartissent en quatre grandes catégories:

- *la dotation au CPAS;*
- *la dotation à la Zone de Police;*
- *la dotation à la Zone de Secours;*
- *et enfin les autres subsides divers (en ce y compris Namur Capitale).*

Passons-les en revue: la dotation au CPAS représente 19,4 millions d'euros, soit 31 % du total des dépenses de transfert. L'augmentation nette par rapport à 2021 est de l'ordre de 500.000 € et est conforme à la trajectoire du CPAS dans son budget 2022 tel qu'il vous sera soumis au Conseil de janvier prochain.

Pour rappel, notons que dotation avait déjà été fortement et structurellement majorée en 2019 de plus d'un million d'euros. Aujourd'hui, nous retrouvons donc une forme de normalité dans la croissance de cette dotation, mais cela reste une croissance, ainsi que l'application des mesures de gestion d'ores et déjà votées au CPAS début novembre et intégrées dans notre propre plan de gestion qui vous sera commenté tout à l'heure.

Ce que nous avons dit il y a trois ans a été suivi d'effet dès 2019 par cette majoration structurelle permettant au long terme d'être, comme nous l'avions dit, au rendez-vous de la solidarité pour mener une politique d'action sociale qui porte ses fruits et donne espoir, estime et dignité à ceux

qui les ont perdus. Vous remarquerez aussi, quand je vous exposerai tout à l'heure les trajectoires du plan de gestion, que la dotation au CPAS continuera de progresser dans les années qui viennent afin de tenir ces engagements, que je viens de rappeler, nonobstant ou malgré, c'est selon, les efforts que le CRAC demande aussi au CPAS de réaliser dans sa propre gestion budgétaire.

La dotation à la Zone de Police représente 20,7 millions d'euros, soit 34 % du total des dépenses de transfert. L'augmentation par rapport à 2021 est de 1,2 millions d'euros et correspond au montant repris dans la trajectoire budgétaire pluriannuelle. L'augmentation peut paraître élevée mais il faut garder à l'esprit que plu de 90 % des dépenses de la Zone de Police concernent exclusivement des dépenses de personnel pour lesquelles il est prévu la double indexation (octobre 2021 en année plein pot et mars 2022 avec possibilité d'anticipation à février) à l'instar du budget communal.

Notons enfin que cette dotation permet elle aussi de rencontrer notre engagement de début de législature, je cite "de procéder à l'engagement de policiers supplémentaires pour augmenter la présence et l'action de terrain". C'est ce qui vous a été présenté et que vous avez validé avec la création à mon initiative des brigades URBAN, qui déambulent à pied et souvent avec un chien, dans les cœurs urbains de Namur et de Jambes. C'est aussi ce qui permet de multiplier les opérations d'envergure grâce à ce renfort de personnel, dont la Pesse a fait le relais récemment, et ce sont des moyens humains en plus pour lutter particulièrement contre l'insécurité et la drogue. De nouvelles méthodes d'analyse des informations, via les nouvelles technologies, sont aussi soutenues. Bref, la sécurité, loin d'être négligée, reste une priorité et se voit dotée de moyens très importants.

La dotation à la Zone de Secours NAGE représente 6 millions d'euros, soit 10 % du total des dépenses de transfert. Pour rappel, si cette dotation diminue de 1 million par rapport à l'exercice 2021, c'est en raison de la reprise partielle et progressive du financement par la Province. Pour mémoire, les provinces ont repris à leur charge 40 % en 2022 pour atteindre 50 % en 2023 et 60 à 65 % en 2024.

Les autres dépenses de transfert représentent 12 millions d'euros, soit 19 % du total des dépenses de transfert et diminuent de 3,6 millions par rapport à l'exercice 2021. Comme indiqué précédemment, il s'agit d'un retour à la normale avec une suppression d'aides et subsides divers liés à la crise du Covid et du soutien apporté ponctuellement à différents secteurs dont les commerces, la culture, l'action sociale, le sport ou encore le monde associatif. Cette diminution est également le corollaire de la diminution de recettes spécifiques en la matière comme j'ai déjà pu vous l'expliquer.

Les dépenses de dette s'élèvent à 22 millions d'euros, soit 11 % du total des dépenses ordinaires. Si ces dépenses augmentent de 1,1 millions d'euros par rapport à 2021, il est important de préciser que si on se concentre sur la part propre, elles n'augmentent en réalité que de 500.000 € par rapport à 2021, soit 0,25 % du total des dépenses ordinaires, ce qui reste très raisonnable.

Comme déjà exprimé depuis plusieurs années, malgré le travail régulier sur la dette et sa gestion active au quotidien, les investissements de la législature précédente, dont les chantiers se terminent, vont logiquement accroître le volume de la dette – c'était attendu et prévu – ainsi que sa charge pour le futur comme l'indique d'ailleurs les projections budgétaires à cinq ans qui accompagnent chaque travail budgétaire.

Il est cependant bon de préciser que malgré cette augmentation prévue, les ratios régionaux de contrôle de la dette sont toujours largement dans le vert puisque le ratio du volume de la dette est aujourd'hui de 61,12 %, soit inférieur aux 125 % autorisés par la Wallonie, elle est toujours moitié en-dessous. Et le ratio des charges est aujourd'hui de 8,57 %, soit inférieur de moitié aussi aux 17,5 % autorisés par cette même Région wallonne. Les choses sont connues et maitrisées du côté de la dette.

Ceci clôture la partie consacrée au budget ordinaire pour en venir au budget d'investissement 2022.

Le budget extraordinaire 2022 s'équilibre à un montant de plus de 106 millions d'euros au global (exercice propre et exercices antérieurs) financé de la manière suivante:

- *55 millions par emprunt (dont 16 millions compensés par une recette équivalente à la charge d'emprunt pour le projet ADEPS dont on finit par douter sérieusement de la capacité à voir le jour. Des positions officielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont inlassablement attendues);*
- *49 millions par subsides en provenance d'autres niveaux de pouvoir;*
- *2 millions par intervention de tiers.*

Vous pourrez constater que ce plan d'investissement 2022 particulièrement ambitieux – 106,5 millions d'euros, ce n'est quand même pas rien – intègre déjà de nombreux projets lié la Politique Intégrée des Villes (PIV) – c'est pour cela que le montant est si conséquent – afin de mobiliser directement les équipes sur des projets structurants et importants mais qui doivent être concrétisés dans un délai assez serré, à savoir 3 ans maximum comme l'exige la Région. C'est d'ailleurs l'une des conditions fixées par la Wallonie pour pouvoir bénéficier de ces subsides. A noter que le Gouvernement wallon a récemment validé officiellement notre plan d'action de la PIV. Nous pouvons donc désormais mettre en œuvre tous les projets que nous vous avons exposés en septembre dernier.

Au niveau des projets, nous pouvons notamment relever, à titre exemplatif, je n'ai pas vocation à être exhaustif, au niveau des masses principales (hors projet ADEPS à charge de la FWB sur lequel je ne reviens plus):

- *Des travaux Citadelle: 12.150.000,00 € pour les travaux courants mais surtout le projet de rénovation du Stade des Jeux et du Théâtre de Verdure;*
- *8.000.000,00 € pour les travaux de la Cité des Métiers pour la construction du projet désormais baptisé Pôle Emploi et Formation;*
- *7.050.000,00 € pour des travaux, dont notamment la Place de la Station ou encore diverses places et rue dont la piétonisation de la rue du Ponty;*
- *5 millions, quasi 6 millions d'euros, en gros, pour les travaux de l'Hôtel de Ville avec l'ambitieux projet de rénovation énergétique complète de notre Hôtel de Ville;*
- *6.500.000,00 € pour la mise aux normes de la piscine de Jambes;*
- *5.075.000,00 € pour divers travaux dans les bâtiments communaux dont le Pôle social d'Herbatte, la rénovation du site de la Porcelaine – avec notre service de la Propreté publique – ou encore les travaux à venir au Cinex;*
- *Travaux écoles: 4.426.500,00 € dont des travaux dans les écoles de Bouge, de Wépion, de Flawinne, de Loyers, d'Erpent, d'Heuvy ou encore de Boninne;*
- *Des travaux Citadelle dans le cadre de la PIV avec 3,7 millions d'euros le Hangar aux affûts et la partie non patrimoniale du projet de rénovation du Stade des Jeux et du Théâtre de Verdure;*
- *3,3 millions d'euros pour des travaux dans les bâtiments sportifs dont notamment la rénovation du complexe footballistique de Naninne et du hall sportif du Champ Ha à Malonne;*
- *2,8 millions d'euros de travaux de mises en conformité notamment pour poursuivre la mise aux normes électriques dans les bâtiments communaux;*
- *2.778.000 € pour des travaux en voiries mobilité dont le plan Wallonie Cyclable;*
- *3,1 millions d'euros pour des travaux d'égouttage hors plan et entretien, notamment pour faire face aux problématiques connues cet été, ces fameuses et dramatiques inondations;*
- *2,1 millions d'euros pour l'acquisition du site de l'Espena pour le futur parc des Dames Blanches;*
- *1 million d'euros pour le plan chaudière et toutes les mises en conformité des bâtiments communaux qui y sont liés;*

- *On a aussi 1 million d'euros pour l'acquisition de modules pour l'enseignement afin d'éviter les locations sur long terme et remplacer les modules existants par des infrastructures plus éco-friendly et plus fonctionnelles pour nos élèves;*
- *750.000 € de matériel en enseignement pour lutter contre la fracture numérique scolaire;*
- *740.000 € pour l'équipement de la future nouvelle bibliothèque sur le site des Casernes:*
- *730.000,00 € pour d'autres travaux encore dans les bâtiments sportifs, notamment pour remplacer l'éclairage par lampe à incandescence et autre technique par de l'éclairage led, moins consommateur et plus éco-friendly;*
- *l'aménagement des aires de jeux: 703.000,00 €, ce qui n'est pas rien non plus, pour rénover et mettre en place des lieux de convivialité et de cohésion sociale dans les quartiers et villages;*
- *500.000,00 € en informatique pour le maintien de l'infrastructure en place. Ces crédits seront le cas échéant majorés en MB suite à l'appel à projet de la Wallonie pour la digitalisation des Pouvoirs locaux;*
- *420.000,00 € pour des travaux dans les bâtiments culturels, notamment pour le projet de rénovation de l'église classée sur le plan patrimonial de Saint-Berthuin à Malonne;*
- *ou encore 200.000 € sur la végétalisation de l'espace urbain en réponse au changement climatique pour continuer de vous donner quelques illustrations.*

Pour clôturer cette partie consacrée au programme d'investissement, précisons que la balise pluriannuelle régionale d'investissement est toujours bien respectée, et cela sans faire usage de toutes les possibilités de dérogations qui sont offertes par la Région. On a plutôt été prudent et bon élève dès lors, qu'actuellement, notre balise interne reste de toute façon inférieure à la balise régionale.

Après cette partie consacrée au budget et aux échanges que nous pourrons avoir et pour lesquels, évidemment, l'ensemble de mes collègues et moi-même restons à votre disposition j'aurai l'occasion de vous revenir pour le volet relatif au plan de gestion et aux projections budgétaires pluriannuelles.

Merci Madame la Présidente, merci à chacun et chacune pour son attention.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci aussi Monsieur le Bourgmestre de vous être adapté aux demandes.

Je vois qu'il y a déjà Monsieur Warmoes et Madame Klein qui demandent la parole.

Monsieur Warmoes, allez-y.

Vous êtes toujours bien là Monsieur Warmoes? Je ne vous entends pas, votre micro est coupé. Je ne sais pas, je crois que Monsieur Warmoes est peut-être pris par d'autres préoccupations.

Mme L. Leprince, Directrice générale:
Il est bien là mais il a manifestement du mal à connecter son micro.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Bien, je suppose qu'il ne m'en voudra pas si je commence par Madame Klein et je reviendrai à Monsieur Warmoes par la suite.

Je vous en prie Madame Klein.

Mme D. Klein, Cheffe de groupe cdH:
Bonsoir Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs du Collège et du Conseil communal,

Bonsoir aux personnes qui nous écoutent,

Au nom du cdH, je voudrais tout d'abord remercier vivement le Collège mais aussi les services pour ce travail colossal qui nous est présenté.

Pour avoir réussi la prouesse, quelque part, de nous présenter à la fois le budget 2022 et dans quelques instantes, on s'intéressa au plan de gestion d'ici à 2027, ce n'était pas une obligation de faire les deux ensemble mais c'est vrai que cela nous permet d'avoir une vision à plus long terme, d'ici la fin de la législature et même au-delà. Il nous donne ainsi une trajectoire claire pour les années à venir.

La quantité et la qualité des documents reçus ainsi qu'une Commission du Bourgmestre préalable à ce Conseil, qui a duré quelques 4 heures, donnent la mesure de l'importance de ce travail réalisé depuis des mois par les services et par le Collège.

La Ville de Namur se distingue ainsi à nouveau par son exemplarité aux yeux, notamment du Pouvoir de Tutelle. Ce double exercice est d'autant plus difficile, j'imagine, qu'il intervient dans un contexte extrêmement mouvant. Malgré le report des charges du Fédéral vers les Pouvoirs locaux, Monsieur le Bourgmestre a rappelé les conséquences du tax-shift, malgré le Covid et ses vagues qui se succèdent, malgré les inondations, vous présentez, Monsieur le Bourgmestre et le Collège, un budget 2022 en équilibre. Évidemment, il a fallu notamment puiser 8 millions dans les réserves et provisions, cela ne fait pas plaisir et c'est évidemment, pour utiliser un mot populaire, râlant d'y toucher dès à présent.

Mais cette prudente gestion de la Ville, le courage politique du Collège, les mesures de restriction et des efforts divers de l'administration et de la population namuroise réalisés au cours des dernières années nous permettent d'éviter à nous, Namurois et Namuroises, le déficit inquiétant auquel sont confrontées d'autres Villes wallonnes.

En dépit de cette perte de fonds financière préoccupante, le cdH tient à saluer les décisions politiques particulièrement importantes qui vont améliorer le quotidien et le cadre de Namur.

Nous voulons notamment épingler les efforts qui sont faits au niveau du personnel au cours des derniers mois et même deux dernières années. Ce personnel: les employés, les ouvriers, les ouvrières de la Ville de Namur ont montré à quel point aux Namurois comment les Namurois et Namuroises pouvaient compter sur eux et sur elles.

En tant qu'humanistes, nous sommes particulièrement heureux que tout ce personnel soit récompensé pour tous ses efforts et dignement revalorisé. Conformément à la Déclaration de Politique Communale, il bénéficiera d'un pouvoir d'achat complémentaire. À partir de 2022 et d'ici à 2023, cela représentera, comme déjà expliqué, une augmentation de quelques 400 à 440 € par an, ce qui correspond au double pourcent réclamé par les syndicats depuis des années. Le cdH salue le fait que cela ne se fasse pas au détriment de l'emploi et remercie l'Echevin Baudouin Sohier. Au contraire, ce budget 2022 montre une stabilisation du personnel et même un léger accroissement de plusieurs dizaines d'unités, notamment dans les écoles. Nous nous réjouissons que le personnel en charge de l'accueil extrascolaire, métier essentiel, voit ainsi leurs conditions de travail améliorées.

Pour le cdH, il est aussi important que le budget 2022 poursuive la politique entamée voici plus de 10 ans sous l'égide de l'Echevin Tanguy Auspert et par le Département des Bâtiments pour suivre les démarches de mises en conformité des bâtiments communaux. Il s'agit effectivement de garantir la sécurité de nos enfants dans les écoles, des Namurois et Namuroises qui fréquentent les halls sportifs, les mouvements associatifs, les salles communales, etc.

Les chantiers les plus importants à cet égard, à titre d'exemple, seront en 2022 l'imposant dossier de l'école de Belgrade puisque l'on y consacrera plus de 640.000 € et le hall de Tabora mis en conformité du chauffage et de l'électricité pour un montant de 660.000 €.

Le cdH est aussi sensible à l'urgence climatique et il entend relever l'importance des travaux énergétiques qui seront effectués au sein des infrastructures communales ouvertes au public. Dans la continuité des économies d'énergie réalisées depuis plus de 10 ans, le plus gros chantier de rénovation énergétique, qui sera lancé d'ici à 2024, est celui de l'Hôtel de Ville qui abrite évidemment nos fonctionnaires communaux mais qui accueille aussi chaque jour jusqu'à 1.000 citoyens et citoyennes.

C'est toujours, et cela grâce à l'argent régional dans le cadre du PIV, un autre effort important sera fait pour une de nos piscines qui alimente beaucoup d'intérêt à Namur, la piscine de Jambes qui va être rénovée à partir de 2022 de façon substantielle et dont la durée de vie sera ainsi prolongée et

qui permettre aussi des économies d'énergie.

Je voudrais encore épingler deux autres chantiers qui sont chers au cœur des Namurois et des Namuroises puisqu'il s'agit des travaux d'isolation et de mises en conformité du Cinex, rue St-Nicolas dans le quartier des Arsouilles et la rénovation de l'église St-Jean dans la corbeille.

Grâce au PIV, ce sont aussi 90 aires de jeux qui vont être rénovées à Namur mais aussi dans les villages qui restent des endroits importants de convivialité et où je souhaiterais aussi, au nom du cdH, remercier l'Echevine Stéphanie Scailquin qui présidera la mise en œuvre du plan Wallonie Cyclable grâce à un total de 2,4 millions, chantier qui devrait contribuer à améliorer la mobilité douce et marquer un changement de cap.

Merci pour votre attention.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Madame Klein.

Si les problèmes techniques de Monsieur Warmoes sont résolus, je peux maintenant lui donner la parole.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:
Oui, merci Madame la Présidente.

La faute était chez moi, il y avait une autre fenêtre qui s'était ouverte et je n'arrivais pas à récupérer la fenêtre de la session, pas de souci. Je baisse ma main, elle était restée maintenue début de la séance. Pas de problème pour prendre la parole maintenant.

Je vais rester relativement bref parce que par rapport au budget, j'ai parfois l'impression de me répéter d'année en année. Par rapport au plan de gestion, j'ai d'autres choses à dire et je vais essayer de na pas dire deux fois la même chose puisque les deux sont quelque part un peu imbriqués même si le plan de gestion démarre vraiment en 2023.

Deuxièmement, je voulais encore ici, devant tout le monde, si je peux le dire, je l'ai déjà dit en Commission, mais remercier la Direction de la Gestion Financière pour les différents rapports que l'on a reçus, qui sont très pédagogiques et qui permettent à quelqu'un, comme moi, qui n'est pas du tout comptable de comprendre, j'ose espérer, je ne sais pas si je passerais l'examen, la plupart des choses. Cette fois-ci, j'ai posé beaucoup de questions en Commission et aussi par écrit d'avoir rapidement d'ailleurs, par rapport au mail que j'ai envoyé, des réponses u qui permettent de mieux comprendre. Je tenais à le dire.

Peut-être une remarque par rapport à ce budget 2022, Monsieur le Bourgmestre l'a évoqué, le budget 2022 a été élaboré, je pense que l'administration a commencé à travailler en septembre et il a été arrêté en novembre, et part d'un principe d'un retour à la normale. Bien entendu, on sait maintenant que c'est un petit peu hasardeux, cela me fait penser au budget de 2021 où à ce moment-là, en décembre 2020, on tablait sur un impact Covid de 25 % et cela s'est révélé plus grave que cela. Il y a une insécurité qui s'ajoute par rapport au Covid; cette fois-ci, c'est l'inflation, Monsieur le Bourgmestre en a parlée, l'inflation avec comme conséquence une indexation des salaires du personnel, si j'ai bien compris, pour chaque indexation, c'est environ 1,5 millions qui se rajoutent.

Je veux juste dire que je n'ai pas de problème avec cela parce que bien malin, celui qui peut prédire l'avenir et à un moment donné, les services doivent pouvoir travailler, on ne peut pas demander, dans l'incertitude aujourd'hui, aux services, toutes les deux semaines, d'actualiser leur budget. Je suppose que la MB1 comportera des changements. C'est comme cela que l'on doit pouvoir travailler sur une certaine base.

Je vais commencer d'abord sur les recettes et c'est là que je vais un peu me répéter par rapport aux années précédentes, dans ce sens-là, il y aura moins de surprises. Je trouvais très intéressant la partie dans le plan de gestion, je fais un petit crochet vers le plan de gestion, il y a un chapitre qui s'appelle "impact des décisions du Fédéral et de la Région par rapport aux finances communales", Monsieur le Bourgmestre a évoqué le tax-shift, il y en a d'autres. Juste dire que c'est toujours difficile, en tant que PTB, de se positionner par rapport à des finances communales dans le sens où on sait très bien que beaucoup de décisions, qui sont prises à d'autres niveaux de pouvoir, ont un impact. En tout cas, en tant que PTB, on trouve que le fonds des communes

devrait être refinancé, donc travailler avec des prêts. Je veux juste souligner qu'en gros, même si le cdH n'y est plus, ce sont en gros les mêmes partis, je trouve cela parfois un peu schizophrène, les mêmes partis qui sont au Conseil communal ou au Collège et qui sont à l'exception de DéFI et du PTB, qui prennent certaines décisions à d'autres niveaux de pouvoir et qui ont des répercussions dont on se plaint alors au niveau local.

Je n'ai pas de problème en tant que tel, il faut bien une taxation locale aussi, avec l'IPP et le PI dans le sens où ce sont des impôts qui sont +- liés aux revenus, pour être plus progressifs. Par contre, nous regardons la fiscalité locale, c'est 21,5 millions, c'est une croissance de 4 millions par rapport à 2021, une augmentation de 23 %. J'ai comparé aussi avec 2019 puisque le budget 2019 est la dernière année représentative puisque 2020, 2021 ont été impactées par le Covid. On a quand même une augmentation de la fiscalité locale de 16,5 %. Si on regarde le détail de cela, on voit que la taxe sur les déchets a le plus fortement augmenté, c'est-à-dire que la taxe déchets pour les ménages a augmenté de 26 %, elle est à 6 millions maintenant et la taxe déchets pour les commerçants et les professions libérales a augmenté de 24 %, elle est à 820.000 €. Je sais bien, on va me répondre que c'est le coût-vérité. Là-dessus, je voudrais juste dire, je fais référence à ce que j'ai dit antérieurement, c'est-à-dire que le coût-vérité a été décidé au Parlement wallon, tout comme la diminution forte des subventions aux intercommunales de traitement des déchets. Ce serait plutôt un appel, en tout cas, on va travailler sérieusement là-dessus parce qu'il y a une directive européenne, bien entendu, mais qui n'ose pas que ce soit les consommateurs qui soient responsabilisés de telle sorte, les intermédiaires et les producteurs peuvent tout autant être responsabilisés et le sont déjà en partie.

On part du principe que tout le monde n'est pas égal par rapport aux déchets, tout le monde n'a pas non plus un jardin où il peut composter mais dans le choix quand on va faire ses courses, on n'a pas toujours le choix de choisir sans emballage par exemple, certains diront que oui mais dans la vie réelle, ce n'est pas si simple.

La taxe égout aussi a augmenté, elle est à 2 millions maintenant, + de 12 % par rapport à 2019. Je voulais juste dire que pour nous, toutes ces taxes, on les catalogue comme taxes asociales car elles touchent tous les ménages namurois indépendamment de leurs revenus, que l'on soit millionnaire ou que l'on ne le soit pas, il y a des millionnaires à Namur, on paiera autant ses sacs poubelles et on paiera autant sa taxe, la taxe est maintenant en fonction de la composition du ménage, donc quelque part, au plus on fait d'enfants, au plus, on paie. C'est un petit peu étonnant pour un parti humaniste, mais pas grave.

Je sais bien aussi, je le dis d'emblée que Namur, je crois le Bourgmestre sur parole, quand il dit que Namur fait mieux que d'autres Villes dans le sens de la protection, si je peux le dire ainsi, ou de l'exonération, on va utiliser ce mot-là directement, de toute une série de personnes, je pense que c'est environ 5.000 ménages qui sont exonérés de la taxe. Il s'agit des gens en situation d'extrême pauvreté et c'est très louable que la Ville fasse ce geste. Mais, on pense à tous les gens qui ont alors un revenu qui est supérieur aux allocations de chômage, des femmes célibataires, des familles unifamiliales avec un enfant, etc. qui ont peut-être un revenu qui est un peu plus élevé que l'allocation de chômage mais qui ont quand même très difficile à nouer les deux bouts. Certainement par les temps qui courent et avec le prix de l'énergie et pour lequel cette taxe est à chaque fois quelque chose qui se rajoute et qui n'est pas évident du tout. Nous serions pour qu'une fiscalité soit en fonction des revenus.

Je salue, par contre, le fait que la taxe sur les immeubles inoccupés a augmenté de 133 %, malheureusement, je crains un peu que la taxe ne soit pas suffisamment dissuasive, enfin, autant utiliser les mots du Bourgmestre mais on en parlera au plan de gestion car c'est par rapport aux commerces, si ces immeubles sont inoccupés, le but de la taxe devrait être naturellement qu'ils soient occupés et de dissuader les propriétaires de les laisser inoccupés. Dans ce sens-là, je pense que l'on n'est pas au taux maximal de cette taxe. On serait pour aller au taux maximal. Mais au moins, s'ils sont inoccupés, qu'ils soient taxés et que cela rapporte à la Ville.

Je n'ai pas pu poser la question mais je vois que la taxe sur les sacs-poubelles a diminué de 8 % par rapport à 2019, il y a peut-être un petit peu moins de ventes de sac-poubelles. Je n'ai pas très bien compris, je n'ai pas tout su demander, pourquoi les écrits publicitaires, ce sont donc toutes les tonnes de pubs que l'on reçoit par an dans la boite aux lettres si on ne met pas l'autocollant stop pub, c'est quelque chose au niveau environnemental qui n'est pas quand même positif du tout.

Cette taxe-là, ce qu'elle rapporte, diminue de 18 % et passe 830.000 € en 2019 à 680.000 €. On serait plutôt pour l'augmenter aussi parce que si j'ai bien compris, ce que l'on m'avait répondu, il y a encore une marge d'environ 10 % de croissance de cette taxe.

Par rapport aux taxes.

Un autre poste que je voulais évoquer, c'est la question de tout ce qui concerne la voiture en ville, c'est-à-dire les horodateurs, les cartes riverains, les zones bleues dans le sens où cela rapporte si on n'a pas mis sa carte bleue ou si on a dépassé le temps, qui et un poste important aussi: c'est 3.450.000 €, elles diminuent légèrement mais elle va fortement augmenté puisque le scan-car va tourner sur Namur, à partir d'avril 2022. Le Bourgmestre apportera des précisions.

410.000 € pour les P+R, à ce niveau-là, je voudrais dire que les P+R, pour nous, cela devrait être gratuit si on veut vraiment inciter les gens à les utiliser. Je veux préciser aussi qu'en tant que PTB, on n'est pas pour les voitures en ville, on est pour les transports en commun et pour la mobilité douce. Tant qu'il n'y a pas d'alternative convenable, aller pénaliser les gens en les faisant payer le fait de se garer, nous ne sommes pas favorables à cela. Il faut d'abord qu'il y ait des alternatives valables.

J'en arrive aux dépenses pour dire qu'en tant que PTB, on se félicité du maintien du volume d'emploi et des engagements: 34 EQTP si j'ai bien noté, tout en sachant que c'est en partie un rattrapage parce qu'il s'agit ici du plan d'engagement de 2021 et de 2022. Pas de problème avec cela dans le sens où la crise Covid a fait en sorte que les engagements n'ont pas pu se faire dans les temps en 2021.

C'est important parce que pour nous, en tant que marxistes, ce sont les travailleurs qui font les richesses et pas les patrons. C'est un peu notre adage. Et pour la Ville, c'est la même chose, ce sont les travailleurs de la Ville qui font la Ville. On pourrait avoir un Collège sans travailleurs de la Ville, il ne pourrait pas faire grand-chose. C'est important de valoriser cela et j'apprécie fortement que la majorité le fasse.

Il y a bien sûr un changement dans les profils du personnel. Il faudrait une fois examiner aussi par niveaux, nous ne voudrions pas que les petites mains soient négligées, je ne pense pas que cela soit le cas. On regardera une fois les chiffres de plus près. Je me souviens que, par exemple, on engage aussi du personnel pour vider les avaloirs dans le cadre du travail de Madame Deborsu.

Une préoccupation sur les dépenses de transferts par rapport aux associations. Dans les associations, c'est un budget, si je me souviens bien, si j'ai bien noté, de 8,7 millions. Il y a un peu de tout dedans puisqu'il y a, dans les associations, la plus importante, je pense qu'elle prend 2 millions, c'est la SONEFA, 1 ou 2 millions, je ne sais plus. Il y a le Centre culturel dedans. Il y aussi le KiKK. Les montants vont de 2.179.000 €, j'ai retrouvé le chiffre pour la SONEFA, à 650 €, je n'ai pas noté pour quelle association. Je vois que pour beaucoup d'associations, depuis des années, le montant reste stable, il n'y a pas d'augmentation, pas de diminution non plus. C'est juste une préoccupation parce le coût de la vie pour eux, augmente aussi bien entendu. Le coût de personnel, s'ils en ont, augmente aussi. Il faudrait peut-être une fois revoir cela. Je pense surtout aux petites associations.

Un mot sur la dette. J'ai bien noté que la charge de la dette augmente fortement, c'était prédit et c'est le cas. Je veux juste dire que par rapport au plan de relance et au PIV, beaucoup d'investissements sont utiles. Nous, en tant que PTB, on est pour les investissements des Pouvoirs publics pour autant que ce soit des investissements qui soient sociales, qui partent de l'intérêt général et profitent aux Namurois ou qui servent, pensons à la Citadelle, au Stade des Jeux qui font partie du patrimoine, ou qui peuvent parfois même être des investissements publics. Nous soutenons ces investissements-là. Nous n'avons pas un problème de principe par rapport à l'endettement.

J'en parlerai lors du plan de gestion mais j'ai bien noté qu'il y a 100.000 € en moins par rapport à la dotation du CPAS, c'était 100.000 € en théorie bien entendu. Du fait du plan de gestion du CPAS, on en reparlera après, la Ville économise 100.000 €, j'en ai pris note mais j'en parlerai après par rapport au plan de gestion du CPAS puisque cela a un coût.

Voilà pour tout ce qui concerne l'ordinaire.

Je n'ai donc pas parlé du Pavillon de Milan, je n'ai pas parlé du téléphérique et je n'ai pas parlé de New. Comme cela, c'est bien.

Par rapport à l'extraordinaire, 106 millions d'investissements, je me demandais juste, c'est plus une question par rapport au budget ou à l'investissement ADEPS qui revient tous les ans, je ne suis pas un Namurois de naissance mais j'ai quand même connu la patinoire, cela fait un petit temps que j'habite Namur, je trouve encore toujours regrettable que l'on n'ait pas de patinoire et je ne sais pas où cela en est.

J'avais aussi une question puisque Monsieur le Bourgmestre vient de confirmer que la Région wallonne a approuvé le PIV mais ce plan avait été surbudgétisé. Je me demandais comment le Collège va faire pour faire des choix dans ce plan? Je sais qu'un des critères était que cela doit aller vite et que l'on n'est pas sûr pour certains projets d'atteindre la deadline qui est de 202, si je ne me trompe pas. C'est plus une question.

Un regret ou un fort regret, c'est par rapport à la politique d'investissements et au budget extraordinaire, le budget participatif est sur e lignes dans le tableau et d'une part de 324.000 € et d'autre part de 115.610 €, ce qui fait un total de 439.610 €. J'ai demandé des précisions au service qui me dise qu'il y a un report de 2021 de 149.610 €, ce qui veut dire que le solde de 2022 pour le budget participatif est de 290.00 €, moins que l'année passée. Ce n'est pas tellement cela mon problème. Mon problème, c'est surtout que 290.000 € par rapport à 106 millions, cela veut dire que l'on demande l'avis des Namurois pour 0,3 % des investissements de la Ville. Je trouve que c'est ridiculement bas. Si on veut vraiment faire de la participation, il faudrait quand même être beaucoup plus ambitieux dans l'implication de la population, dans les choix des investissements.

J'en ai fini pour le budget 2022 Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Monsieur Warmoes.

La parole est maintenant à Monsieur Demarteau.

M. L. Demarteau, Chef de groupe DéFI:
Merci Madame la Présidente.

Chers membres du Conseil,

Chers membres du Collège,

2021 s'achève. Le rendez-vous est donc pris ce soir pour nous présenter la maquette budgétaire de l'année 2022 qui est à nos portes. Jamais, le groupe DéFI n'aurait pensé qu'un jour, le fait d'être positif puisse avoir une connotation mauvaise. Nous ne ferons pas la liste des inconvénients d'un test positif à la Covid-19, là n'est pas le sens de notre prise de parole de ce soir.

Mais 2022 sera également l'année de la "Positive Attitude" à la Ville de Namur. Le budget 2022, à sa lecture, nous semble en effet très positif, bien qu'il soit présenté en strict équilibre ce soir.

La note explicative nous rappelle bien dès son début que celui-ci a été clôturé en novembre et que rien ne laissait prévoir l'arrivée de la quatrième vague. Je cite "Il est important de signaler que les recettes à percevoir continuent à être influencées négativement par la crise Covid-19" mais aussi "Ce budget laisse entrevoir une forme de retour à la normale des finances communales". Permettez-nous d'être un petit peu dubitatifs. Prenons simplement l'exemple d'une entreprise namuroise, impactée depuis maintenant 2 ans par cette pandémie, qui réalise son budget en pensant qu'après la nuit magique du 31 décembre, le réveil sera clair et l'avenir plus beau encore. Beaucoup s'en moqueraient, d'autres y relèveraient comme une trace de folie.

Nous pensions dès lors trouver au sein de ce budget 2022 une certaine prudence, une gestion toute en nuance. Nous savons depuis longtemps que l'avenir des finances communales est obscur, bien avant même cette crise et les récents événements qui ont frappés notre territoire. Le plan de gestion dont nous discuterons un peu plus tard ainsi que les projections nous en feront l'état également.

Quelle surprise que de voir un retour à la normale poussé à notre sens un petit peu à l'extrême, promettant des recettes qui refont leur apparition mais aussi des dépenses liées à la crise qui disparaissent.

Nous pointerons quelques aspects de ce budget qu'il nous semble important de relever.

Le résultat de ce budget nous est présenté à l'équilibre strict. Heureusement, le bas de laine formé au fil des années aide grandement au maintien de celui-ci. Nous craignons cependant que la ponction dans ceux-ci ne soit pas déjà fortement augmentée lors de la prochaine modification budgétaire. Nous espérons sincèrement nous tromper, mais à 15 jours de la fin de 2021, la situation ne semble pas au meilleure de sa forme.

Les recettes augmenteraient de 3,66 % l'an prochain. Rappelons quand même que celles de l'année passée était augmentées par toutes les recettes des aides liées au Covid-19 bien que certaines étaient également manquantes afin d'aider nos commerçants entre autres. En n'intégrant pas les 6 millions liés au fonds de réserve et aux provisions, nos recettes resteraient inchangées en 2022. Oui mais… sans aucune aide et un retour à la normale, si ce n'est pas le cas, elles seront tout autres.

Les recettes liées aux infrastructures sportives repartent à la hausse, nous espérons sans confinement ou même sans accès liés à la 3ème dose qui pourrait miner la fréquentation de ceux-ci et leur location. Les recettes de nos 2 piscines repartent également à la hausse. Le tarif habituel revient mais nous espérons que la saga des piscines namuroises ne refera pas un énième chapitre au vu de la fermeture temporaire de Jambes en cette fin d'année.

La recette des additionnels à l'IPP est en légère augmentation, cette estimation parvenue de la part du SPF, nous le savons, nous espérons simplement qu'elle ne nous apportera pas une surprise supplémentaire en cours d'année. Nous sommes bien conscients que ce n'est malheureusement pas la faute de la Ville.

La fiscalité locale est peut-être la partie qui nous semble la plus optimiste. Les parkings P+R augmentent de 260.000 €, pouvez-vous nous donner les détails de ce calcul? Une naissance espérée enfin de Bouge? Nous y croyons peu. Tout cela serait peut-être alors le fruit du P+R de St-Nicolas, vu que Namur Expo n'en est plus un? Les spectacles étaient exonérés en 2021. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Mais un retour au crédit initial de 2020 est-il raisonnable? Nous espérons bien sûr pouvoir à nouveau profiter de la création de tous ces artistes qui ne demandent qu'à partager leur art. Mais les recettes seront-elles au rendez-vous? Les restrictions actuelles nous donnent encore un goût amer.

Puisque l'année 2022 est placée sous le signe de l'optimisme, nous allons alors l'être également un petit peu. La taxe déchet va malheureusement, elle, encore une fois, être plus élevée pour les Namurois. Pas de soucis pour notre côté, du moins pour ce volet, l'indexation était prévue. Nous ne reviendrons pas sur la ventilation de cette taxe bien qu'elle reste pour nous difficile à comprendre pour certaines tranches de la population. Notre demande, par contre, est la suivante: Namur va-t-elle enfin répondre à l'obligation prévue par la circulaire de la Région wallonne datant de 2008? En effet, notre commune doit assurer un service minimum comprenant différents aspects.

Le service minimum est le service de base que la commune doit organiser en faveur de l'ensemble des ménages, partant du principe que ceux-ci produisent nécessairement des déchets. Bien sûr, le zéro déchet n'existe pas.

Il couvre nécessairement donc principalement la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères brutes, à savoir les ordures ménagères résiduelles après le tri par les usagers mais aussi la mise à disposition de différentes cellules de tri au sein des parcs à containers.

Il y a une troisième chose, il y a la fourniture d'un nombre déterminé de sacs ou vignettes destinés à la collecte. Et ce service minimum, qui est assuré par la taxe déchet, pourquoi ne l'est-il pas complètement? On a déjà pu en débattre il y a quelques temps de cela au sein d'un Conseil communal et la raison logistique avait été avancée. Du coup, dans nos recherches, Charleroi et Liège, par exemple, pour ne citer qu'eux arrivent à pouvoir donner aux riverains la fourniture de ce nombre de sacs.

Pourriez-vous nous certifier qu'une solution sera trouvée dans les plus brefs délais? Ou du moins que la solution sera en discussion et que nous voulons bien prendre part un groupe de travail sur ce sujet.

Partons également du principe du pollueur payeur, notre Ville devenant une ville universitaire qui grandi, la question des kots est-elle à l'étude? Certaines Villes l'étudient et la mettent en place également.

Ceci est une liste non-exhaustive de ce qui nous semble bien positif dans cette période encore difficile.

Du côté des dépenses, en ce qui concerne le personnel, la diminution de la charge liée au personnel statutaire continue de suivre la volonté de la majorité de stopper la politique de nomination. DéFI espère sincèrement qu'une solution sera trouvée afin, à l'avenir, de pouvoir bénéficier de personnel contractuel dans d'autres postes à plus haute responsabilité et nous défendrons avec la majorité la position sur ce point. Nous pensons qu'il est temps pour l'administration de pouvoir bénéficier de nouvelles cartes en main afin d'attirer les talents de demain qui feront encore plus rayonner notre administration et notre commune. Nous pouvons que saluer les mesures afin de favoriser le personnel et sa rémunération. Non pas comme on a pu l'entendre avec un second pilier de pension mais avec des mesures sur des actes sur la situation actuelle.

Nous avons vu aussi l'apparition de nouvelles dépenses, celles liées aux inondations. Bien qu'elles minent un peu plus les finances communales, celles-ci sont essentielles. Les Namurois doivent se sentir soutenus dans ce phénomène qui, nous l'espérons, ne sera pas aussi régulier que notre rendez-vous pour le budget.

Des dépenses disparaissent, toutes celles liées aux aides directes des citoyens, commerçants concernant cette crise. Espérons quand même que la solidarité sera au rendez-vous pour les plus précarisés, Monsieur le Bourgmestre a déjà pu en faire part, mais aussi nos commerçants qui, actuellement, ne connaissent pas toujours les grands jours d'avant crise, même en cette période de fin d'année.

Une des dépenses, par contre, nous pose toujours question après son inscription à nouveau au budget de cette année, celle liée à Namur Boutik, 120.000 € une deuxième année consécutive, cela nous semble quand même important comme montant, pour la création d'une plate-forme. Si les nombreux commerçants et petits commerçants avaient dû mettre ce genre de montant aussi pour créer des plate-formes, je pense qu'aujourd'hui, ils ne seraient plus là. Cette dépense étant liée au plan de relance et étant une des seules à rester avec un budget aussi important par rapport à la prestation. Ne pourrait-on pas, avec ce genre de budget, aider plutôt les Namurois sur des sujets qui les touchent vraiment, comme exonérer les sinistrés des inondations pour 2022?

Pour ce qui concerne le budget extraordinaire, celui-ci ne connait pas de grandes surprises. En effet, beaucoup des investissements prévus sont liés à la PIV dont nous avons déjà débattus. Beaucoup de projets pour lesquels nous sommes largement favorables. Notre Ville continue à investir, notre Ville continuer à se transformer, à rénover son patrimoine et pour cela, nous pouvons que nous en féliciter.

Nous espérons que la ligne dédiée depuis bien trop longtemps au centre ADEPS pourra avoir une issue en 2022.

Quelques petites questions par rapport à certains projets.

La Cité des Métiers – on sait qu'actuellement, c'est un parking qui est occupé aussi par un commerce – a-t-on trouvé une solution celui-ci ? C'est une simple question.

Nous serons attentifs pour le prochain Parc des Dames blanches à ce qu'il soit un lieu convivial et accueillant et qui ne devienne pas le prochain Parc Louise-Marie.

Enfin, on va conclure sur une note très positive avec les remerciements aux services pour encore une fois la grande qualité des documents fournis, surtout, on peut vous le dire, en ayant dans notre groupe deux jeunes Conseillers communaux, 3ème année pour nous avec un plan de gestion, deux années de crise et pour nous, c'est vraiment précieux, surtout pour le travail qui a été fait pour le plan de gestion où on a un détail de tout ce qui a pu être mis en place de tous les tenants et aboutissants. Je pense que cela a été un gros travail pour les services, de retrouver certains détails qui sont pourtant présents dans la note. Et pour cela, chaleureusement, on voulait vous remercier. Et c'est ce qui nous permet de pouvoir travailler et de faire notre travail de Conseiller

communal de manière beaucoup plus facile. Je vais m'arrêter là pour le budget.

Merci Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci aussi. Nul doute que vos remerciements aux services du personnel sont vraiment porteurs.

Je passe maintenant la parole à Madame Hubinon.

Mme A. Hubinon, Cheffe de groupe Ecolo:
Merci Madame la Présidente.

Madame la Présidente,

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames, Messieurs les membres du Collège,

Chers collègues,

Il y a un an, presque jour pour jour, je commentais, au nom de notre groupe, le budget initial 2021, en indiquant notamment "qu'il nous fallait dessiner des lendemains que nous espérions meilleurs". En conscience et de façon volontariste et avec ambition aussi, car nous savions déjà qu'il ne suffirait pas de quelques mesures symboliques pour sortir de l'ornière notamment créée par la crise sanitaire, dont nous étions loin, très loin de voir le bout. Je concluais en insistant sur notre espoir de voir Namur "plus sociale encore et engagée sur le terrain", à hauteur de ce que les Namuroises et les Namurois espéraient.

Une année est passée, où il a fallu être réactif, créatif, empathique, raisonnable, prudent, et pourtant engagé, volontaire et ambitieux malgré tout. La situation n'est pas encore apaisée, force est de constater que nous sommes à nouveau loin les uns des autres et que les perspectives ne sont pas encore réjouissantes. L'impact à long terme de cette crise est majeur, la précarité et la pauvreté ont gagné du terrain. Sans parler de ce qui se joue sur les thématiques de la jeunesse, de l'enfance et de la santé mentale. Les besoins sociaux sont immenses, nous le savons.

Et pourtant, en tant qu'autorité communale, il fallait définir un budget. Un budget en équilibre, et ici c'est encore possible grâce à nos réserves, mais un budget qui présente, néanmoins, une forme de déficit structurel. Trouver l'équilibre est une obligation, avec laquelle il faut composer, et non une façon de faire croire que la situation est normalisée. C'est une trajectoire, ce sont des axes et des tonalités politiques, et surtout des intentions chiffrées et des projets, des réalisations qui seront visibles et bénéfiques au plus grand nombre. Quels en sont les éléments structurants qu'il nous semble utile de souligner ce soir?

De nombreux chantiers sont en cours, et le seront encore en 2022, dans l'enseignement. L'intérêt et le bien-être des enfants, mais aussi des équipes éducatives, mènent à la mise en route de cantines durables, à la réalisation de la végétalisation des cours d'écoles et au lancement du nouveau système d'encadrement Nam'Extra. Afin de réduire la facture des parents, plusieurs mesures ont été prises, par exemple les repas, la garderie et les photos à prix coûtant et autres réductions.

Les rénovations des bâtiments se poursuivent, avec une attention particulière sur la gestion des énergies et le choix d'alternatives plus durables. Les investissements seront poursuivis aussi dans la lutte contre la fracture numérique et les aménagements de cours d'écoles. Cela représente plus de 10.000.000€ d'investissements à l'extraordinaire.

La petite enfance n'est pas en reste, un travail important est en cours en ce qui concerne les repas: ils devront être de plus en plus de qualité, avec des produits de saison et bio pour toutes les crèches de la SONEFA. Notre collègue Christophe Capelle y veillera. Notez aussi que le concept d'éco-crèche est une source d'inspiration, au-delà des repas, puisqu'il s'agit de réfléchir sur le choix des matériaux, des mobiliers, etc.

Toujours concrètement, des bâtiments sont en cours de rénovation et/ou de construction en partenariat avec le Foyer Namurois et le Foyer Jambois.

À cela s'ajoute la mise en œuvre de la réforme MILAC, attendue par le secteur et qui vise à améliorer la qualité et l'accessibilité pour tous des milieux d'accueil, en luttant notamment contre la

marchandisation des services. Un subside de 140.000 € est octroyé.

Quant aux budgets participatifs, la 2ème édition est en route, avec le même budget total, c'est vrai. Rappelons au passage que les Namurois et Namuroises ne sont pas seulement participatifs par ce biais. D'autres dynamiques participatives sont opérationnelles et vont se poursuivre.

En terme de transition écologique, outre les lignes budgétaires presqu'habituelles, pointons, à l'ordinaire, le maintien et l'augmentation d'articles tels que les "primes audit énergie", "primes environnementales" ou encore les "subventions transition écologique". On sait que le support des pouvoirs publics aux acteurs de la transition devra monter en puissance comme il nous semble aujourd'hui important d'appuyer les acteurs de la cohésion sociale, les acteurs sportifs mais aussi culturels. Ajoutons les renforts en ressource humaine annoncés aux Espaces Verts et les emplois d'hydrologue et de gestionnaire de projets, pour traiter les questions d'inondations et les prévenir au mieux.

Je souhaitais être concrète ce soir, rappelons dès lors:

- *la progression du dossier du Parc des Dames blanches, projet de débitumisation d'une ampleur unique en Wallonie;*
- *la volonté d'aboutir au niveau du relais agricole par la réinscription des crédits prévus au plan de relance;*
- *la dotation à la Régie foncière pour la réalisation de la bibliothèque dans le cadre du projet des Casernes. On sait qu'il y aura aussi par la suite l'acquisition de la Brasserie et la Halle maraichère;*
- *la mise en œuvre de la Politique Intégrée de la Ville et des 3 Sites à Réhabiliter proposés par la Région;*

Pointons également des projets porteurs d'avenir:

- *le lancement d'une étude de type rénovation urbaine sur le Quartier Saint-Nicolas;*
- *la révision du Schéma de Développement Communal, dont l'évaluation est en cours;*
- *les crédits pour les études de génie urbain et de gestion des ilots de chaleur pour préparer le plan de végétalisation.*

Et enfin, saluons des crédits inédits pour des projets de rénovation énergétique: 6.000.000 pour l'Hôtel de Ville et 1.000.000 pour une série de mise en conformité "chauffage", sachant que la PIV prévoit d'autres actions énergétiques pour la Porcelaine ou au niveau des halls sportifs. La Ville se doit d'être exemplaire sur ces terrains.

Quant au volet social et à celui du logement, plusieurs avancées majeures doivent être signalées sur des aspects annoncés dès la Déclaration de Politique Communale en 2018.

En matière de logement d'abord, un budget est prévu pour lutter contre les logements inoccupés, afin notamment d'encourager les propriétaires privés à confier leur bien à l'Agence Immobilière Sociale. Cette année 2022 devrait voir l'ouverture de la Maison du Logement qui rassemblera de multiples acteurs namurois du Logement.

Nous aurons bientôt aussi le premier habitat léger de Namur, une tiny house sur un terrain du CPAS, et un projet d'habitat léger à vocation sociale, en lien avec la stratégie de fin du sans-abrisme, qui sera développé au cours de l'année, pour aboutir en 2023.

En matière de lutte contre la précarité et d'aide sociale, la Ville vise le renforcement des réponses structurelles avec la poursuite et l'adaptation de la stratégie de "Fin du sans-abrisme", qui tiendra compte des enseignements du dénombrement du public sans-abri et mal logé attendus en mars 2022. Cette année 2022 verra aussi l'installation des deux premières fontaines à eau potable dans l'espace public namurois.

Concernant le terrain Acina acquis par le CPAS et situé derrière celui-ci, les choses suivent leur cours sur le projet de création du bâtiment multi-services pour le Service d'insertion sociale, l'alpha et la Maison d'accueil des Trieux et la dépollution du terrain sera entamée en 2022.

En matière d'égalité des chances et de lutte contre la discrimination, un projet spécifique sera mené. Le nouveau Plan Mix'cité, quant à lui, sera préparé et adopté, avec la collaboration des membres du Conseil et de la plate-forme Namur'Elles.

Pour les aînés, soulignons la fin des travaux à Erpent (la maison de repos "La Closière"), le déménagement des résidents et celui des équipes, dans ce bâtiment passif à l'architecture en étoile, qui accueillera également la nouvelle cuisine centralisée du CPAS. Les travaux se poursuivront à Salzinnes (pour la maison de repos "Harscamp") pour prendre fin, si tout va bien, courant 2023.

Par ailleurs, un vaste projet de lutte contre la fracture numérique sera lancé, avec 7 cycles de 8 séances dans différents quartiers. Quant à l'action "Gardons le contact", désormais bien connue de nos aînés et qui offre un contact téléphonique régulier entre des volontaires appelants et des personnes âgées isolées, devrait poursuivre son déploiement dans une nouvelle forme intensifiant les partenariats externes.

En matière de prévention et de sécurité, les équipes de la Cohésion sociale achèveront la préparation du nouveau Diagnostic Local de Sécurité et du Plan Stratégique de Sécurité et Prévention. De nouvelles actions seront identifiées et financées dès 2023 pour mieux répondre aux besoins et constats actuels. L'Espace VIF, le lieu de prise en charge multidisciplinaire des en cas de violences intrafamiliales, ouvrira ses portes au cours du premier semestre de l'année. Quant à elle, la coordinatrice Espace public (dont la mission est de soutenir le vivre ensemble sur l'espace public) engagée fin de cette année débutera son action en 2022.

N'oublions pas les quartiers à haute densité de population, pour lesquels des concertations seront relancées et où de nouvelles actions seront portées par les Maisons de quartier, notamment en lien avec le soutien à la parentalité, l'interculturalité et l'environnement.

Et pour terminer, je m'en voudrais de ne pas citer la poursuite d'investissements très conséquents – Monsieur le Bourgmestre les a cités dans sa présentation - à la Citadelle avec près de 15.000.000 € pour le Stade des Jeux, le plan d'investissement cyclable et de trottoirs - l'audit de politique cyclable nous montre que la voie empruntée depuis près de 15 ans est la bonne – et la place de la Station et le Boulevard Mélot devraient connaitre leur mue tant attendue qui, avec les travaux de la Dalle et de l'axe Rogier-Brabant, témoigne de la place que notre Ville réserve aux transports en commun, aux piétons et aux cyclistes.

Voici donc les commentaires que je souhaitais partager avec vous, au nom du groupe Ecolo, consciente des enjeux que ces balises budgétaires cherchent à assumer. Agissons maintenant là où nous le pouvons, n'oublions personne. Les Namuroises et les Namurois comptent sur une gestion assumée de leur cité.

Je vous remercie de votre attention.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Madame Hubinon.

Monsieur Martin, vous pouvez prendre le relais.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:
Merci Madame la Présidente.

Dans le volume des informations absorbées et des documents faisais partie du dossier soumis à notre analyse ce soir, il nous plaît de rappeler cet important travail que représente le rapport d'activités, certes, 2020 et donc en décalage avec le point budget de ce jour mais il est également joint, c'est un dossier important. Tout comme le rapport des synergies.

Si pour ce dernier, nous aurons eu l'occasion d'en prendre connaissance et d'en débattre lors du Conseil conjoint Ville-CPAS, le rapport d'activités quant à lui mérite aussi toute son attention et de souligner l'œuvre de notre administration. Le groupe socialiste pense que la meilleure manière de les remercier, c'est de lire attentivement le résultat de leurs travaux et dès lors ceux également repris du service Finances, même si quelques jours supplémentaires, pour pouvoir digérer l'ensemble des documents, n'auraient pas été de trop, surtout avec le plan de gestion. À l'avenir, je pense qu'il serait bon que ce rapport d'activités soit extrait du point budget, il n'y aucun lien direct rapport 2020 budget 2022, quoique… Je n'ai pas eu de note relative à ce document de transition.

Si le travail est à souligner, j'aurais aimé obtenir davantage de réponses dans ce document, notamment sur le chapitre lié au PST qui est juste une présentation alors que, comme il est stipulé dans le document, il est par nature évolutif. Ce lien entre rapport et évolution du plan aurait sans doute permis de mieux comprendre les orientations compréhensibles, ces réorientations nécessaires et compréhensibles. Je vous ai déjà d'ailleurs questionné à ce sujet. Je sais que ce n'est pas une obligation pour le Collège de présenter l'évaluation à mi-mandat du PST mais je réinsiste pour que nous soyons spontanément de votre part tenus informés de cette évaluation, de cette réadaptation nécessaire tant ce travail est un guide que nous sommes en droit de connaître pour appréhender davantage vos politiques.

Merci à l'administration et derrière ce rapport, tous les services et le travail qui a été effectué. Même si nous aurions aimé que ce budget soit davantage développé dans chacune des Commissions, ce qui n'a pas été le cas, pour nous aider à mieux comprendre les politiques menées dans chacun des Départements. Nous tenons à remercier le Collège d'avoir pu répondre à notre demande de consacrer pour la deuxième année consécutive une séance complète du Conseil à cet exercice important que constitue le budget. C'est un acte fondateur pour le Conseil et notre commune dans la mesure où il occupe une position centrale, il s'agit quand même d'un dossier à 210 millions d'euros. D'autant qu'en plus, ce jour, un des plus gros dossiers de la législature retiendra notre attention puisqu'il sera question de l'actualisation du plan de gestion qui adoptera ce soir des engagements pour l'avenir, celui de notre Ville et de ses habitants.

Concernant le budget de retour à la normale, pour paraphraser cette humoriste que l'on aime bien de Namur, "oui et non" "oui et non". Oui dans la mesure où, de manière générale, nous pourrons compter sur une série de recettes qui, avec la crise, sont passées à la trappe et dans le même temps, des dépenses nécessaires consenties, certes avec des aides régionales et fédérales, mais volontaristes de la Ville pour les deux crises non impactées.

Oui, c'est un budget de 206 millions d'euros, un peu plus de 206 millions d'euros, qui est un retour à l'équilibre fragile, on l'a dit, ou artificiel, bien que l'exercice, et je tiens à le préciser, soit permis puisque l'on sait qu'il tient grâce à la ponction habituelle de 460.000 € dans la provision du CPAS et du rapatriement d'un montant global de 6.492.592,25 € précisément afin d'équilibrer l'exercice propre du service ordinaire. Nonobstant ce mouvement inhabituel, le montant total des recettes serait limité à 199.586.000 €.

Parce que, oui, la charge de la dette augmente toujours, ce que nous ne manquerons pas de souligner une nouvelle fois à l'occasion de ce budget. Un retour à la normale? Non, dans la mesure où la Région a été puisé dans ses ultimes réserves pour aider les communes et la nôtre singulièrement. Nous aurons donc la chance de pouvoir compter sur plusieurs aides exceptionnelles importantes, nous l'avons eu dans les années passées, les mois passés, et encore cette année et les années suivantes, elles feront plus que de bien au-delà du budget et d'autres sont d'ailleurs aussi imprégnées dans ce budget comme tous les projets liés à la PIV.

Non, dans la mesure où 65 % des Zones de Secours sont prises en charge par les Provinces. Ce n'est pas non plus un retour à la normale dans la mesure où l'accroissement annuel du fonds des communes, c'est la recette principale qui augmente le plus en pourcentage, en chiffres absolus et parce que les prévisions principales sont dépassées par l'inflation galopante, elles bouleverseront immanquablement les projections proposées ce soir avec, on le sait, un impact direct sur les dépenses, ce qui est différent pour les recettes.

Au-delà de notre vision, plusieurs questions, voire éclaircissements sont nécessaires, et je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Ce budget sera impacté par la révision du dispositif APE, vous l'avez précisé. Nous avons d'ailleurs évoqué ce point lors de la Commission. Ce n'est pas tant le montant global de l'enveloppe APE qui impactera nos finances mais bien la réduction du groupe-cible. On aurait souhaité savoir si vous pouviez chiffrer globalement cet impact? D'autant qu'il est repris à différents postes.

Une autre question sur les dépenses de personnel qui ont retenu notre attention, plus attention le fonds de pension Ethias qui reste stable alors que la cotisation de responsabilisation reste très élevée. Pourriez-vous répondre à cette question qui nous interpelle? On ne fera, à ce sujet, pas l'impasse d'un débat sur cette question pour pouvoir de nouveau statutariser.

Les dépenses en matière de chauffage, d'éclairage des bâtiments restent un montant stable. Malgré une inflation des dépenses énergétiques, pourriez-vous nous en dire plus?

Une autre question concerne les postes concernant les contrats et le fonctionnement informatique. Des nouveaux articles budgétaires sont présents dans le budget avec un montant total impressionnant de 1.300.000 €. Est-ce que ce sont les effets de l'extension du télétravail, de l'acquisition de matériel ou de l'évolution de ce secteur?

Nous vous remercions déjà pour vos éclaircissements.

Concernant le téléphérique, une dépense passe de 648.000 € à 668.000 €, 668.689 € exactement, j'imagine que vous ne manquerez pas de nous expliquer ce delta ainsi que les charges prévues pour l'extension de l'offre à charge de la Ville.

Sur d'autres départements, le logement en l'occurrence, en dehors du manque d'ambition sur cette politique importante, même s'il faut souligner que grâce à l'aide régionale, plusieurs projets du PIV pourront enfin voir le jour. Nous devons déplorer l'amorce d'une diminution de la subvention en faveur de l'AIS. Dans le contexte crise que nous traversons, un des principaux acteurs en matière de logement, il nous aurait semblé plus qu'indiqué de pouvoir l'aider davantage pour pouvoir rebondir en cette matière.

Là où il existe une difficulté à trouver un logement, nous avons franchement, vous le savez, beaucoup de mal à comprendre cette politique à la fois de soutien envers les immeubles inoccupés et de sanctions envers les immeubles inoccupés, et que vous appliquez simultanément. À moins que la hausse soit uniquement due à la politique de sanction réservée aux commerces inoccupés, j'aimerais avoir une explication du passage de 140.000 € à 350.000 € au budget.

En termes de commerces et d'attractivité commerciale, à la lecture des chiffres et des montants revus à la baisse, plusieurs exemples comme les subventions "développement économique", les promotions de commerces et industries, les budgets participatifs aux commerces, ils ne traduisent en rien la politique volontariste, en tout cas exhibée et sans doute encore moins dans le contexte de crise. Quant à l'enseignement, vous savez que nous aurions aimé voir des projets importants comme les cantines et les garderies scolaires gratuites. Nous aurions aussi souhaité avoir des informations quant à la diminution de la rémunération du personnel pour la garderie. Il passe de 140.000 € à 90.000 €. Pourriez-vous nous donner une explication par rapport à cette diminution?

Sur le volet culture, une diminution de l'enveloppe de fonctionnement tant pour l'Académie des Beaux-Arts de 53.000 à 35.000 que pour le Conservatoire de 48.000 à 25.000 – vous venez de nous dire, à l'entame de ce Conseil, lors de l'interpellation citoyenne, que la culture était importante à vos yeux – pouvez-vous svp nous donner des explications quant à sa diminution de fonctionnement?

En matière de jeunesse et de sports, là aussi, des recettes et activités sportives ou des recettes de stages ne sont-elles pas surévaluées? Autant elles sont impressionnantes. On passe, par exemple, à des activités de jeunesse de 80.000 à 185.000 €. Est-ce dû à une augmentation de tarif ou à l'augmentation également du volume d'activités? Je prends les augmentations du PARF de 294.000 à 350.000.

En termes d'art et d'éducation populaire, nous voyons des frais pour l'organisation d'événements festifs qui passent de 388.000 à 490.000 €. Pourriez-vous également nous dire ce qu'il en est?

Sur le volet aides sociales, nous avons bien acté le fait, et Monsieur le Bourgmestre nous a précisé que ce sont des éléments qui viennent du CRAC, que le CPAS devait prendre une part de financement de certaines actions. Dont acte. Nous analyserons ce transfert lorsque le budget du CPAS nous sera présenté. On peut dès lors imaginer que la dotation sera augmentée à due concurrence pour ne pas impacter les structures concernées.

Par ailleurs, dans le contexte post-inondations, une série d'associations de première ligne qui ont été directement touchées par les intempéries, comme la Main Tendue, les Restos du Cœur, Les Petits Riens, nous aurions là aussi pu espérer que la Ville puisse les accompagner dans l'indispensable reprise. Tant nous savons combien elles sont vitales pour nombre de nos concitoyens et qu'elles constituent un maillage essentiel de notre filet de sécurité sociale namuroise.

De manière générale, nous l'avons fait remarquer, on décèle un manque d'équité dans l'attribution de subventions où certaines, très peu d'ailleurs, sont indexées sans qu'il n'y ait apriori aucune explication tangible là où d'autres sont souvent identiques, voire rabotées. Dans le contexte, il serait plus qu'urgent d'assurer un screening et une adaptation de celles sur qui nous pouvons nous reposer pour assurer un service complémentaire, je dis bien complémentaire et non supplémentaire, qu'offre la Ville à ses habitants. En quelque sorte, des structures, sur lesquelles nous nous reposons, accueil en journée par exemple.

Je passerai au niveau des programmes de travaux exécutés pendant l'exercice au budget, un programme supporté pour moitié par des subsides, dont une part non négligeable des PIV, et par moitié par emprunts. Au sujet de l'important chantier relatif au centre ADEPS, savoir où en est ce dossier? Qu'est-ce qu'il fait qu'il bloque? Par ailleurs, il ne devait normalement générer aucun coût, j'avoue ne pas comprendre un emprunt de 14.241.700 € et un subside de 1.675.800 €, pourriez-vous nous apporter des éclaircissements quant à ce montage?

Concernant les travaux de remplacement du revêtement du sol du Hall Octave Henry qui est passé au dernier Conseil, vous escomptez un montant de 1.565.000 €. La dépense n'est plus au programme mais sans certitude, vous escomptez qu'elle soit subventionnée. Au vu des délais de la gestion des dossiers Infrasports, elle ne parviendra pas avant 2023. Vous le savez sans doute mais il faudrait le considérer dans ce dossier.

Enfin, sur les projets sportifs, et là je m'adresse plus précisément à Monsieur Sohier, je ne vois pas la subvention réservée pour le Standard de Flawinne mais j'imagine qu'il pourra nous rassurer à ce sujet.

Pour ce budget transitoire vers le plan de gestion, il fallait immanquablement raccrocher à un budget de retour à la normale, un retour à l'équilibre obligatoire puisque lié au plan de gestion actualité et l'exercice n'est pas facile. Nous verrons à l'analyse comment vit votre projet. Il y a des notes positives puisque l'on a pu voir aujourd'hui les effets à travers le budget du PIV et notamment de la politique volontariste du Collège concernant les dégâts liés aux inondations. Cela étant, nous aurions, quant à nous, souhaité avoir davantage d'aides au vu des aides inattendues, notamment de la Région, avoir davantage de projets en faveur du développement économique commercial, impacté négativement dans le présent budget, mais aussi en faveur d'actions de la Ville et des structures qui aident les Namuroises et Namurois de bénéficier des services qui répondent à l'accès aux droits fondamentaux.

Je vous remercie pour votre attention et d'avance pour vos réponses.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Monsieur Martin.

Monsieur Guillitte pour terminer ce premier tour.

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:
Merci Madame la Présidente.

Madame la Présidente,

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Membres du Collège communal,

Chers collègues,

D'emblée, je souhaite lever toute forme de suspense, le groupe MR votera ce projet de budget.

Fort de cette affirmation, je souhaite néanmoins vous inviter à écouter ce qui suit.

Depuis longtemps, je fustige notre assemblée pour son approche de l'examen du budget et fais la comparaison avec d'autres niveaux de pouvoir. Je pense que cela devient une litanie pour vous, j'espère que cela ne devient pas une obsession pour moi. Bien que certains de nos Echevins aient évoqué leurs marges budgétaires lors de leurs Commissions, les débats avec les Conseillers ont été contenus à quelques échanges et questionnements.

Le changement de date des deux séances du Conseil de ce mois de décembre et donc le report de la séance consacrée au budget en est la raison. En effet, il n'a pas été permis aux Conseillers

de disposer des documents budgétaires lors des Commissions dites ordinaires. C'est dommage, mais je suis certain que l'année prochaine, nous ferons mieux et que nous pourrons obtenir préalablement des extraits des tableaux budgétaires pour nos différentes Commissions.

Toutefois, je remercie et félicite encore Madame Grandchamps qui à brûle-pourpoint a répondu à ma demande de questionnement et a présenté l'ensemble de ses articles budgétaires et les projets liés à ceux-ci.

Notons toutefois que par la suite, la Commission des Finances s'est réunie spécifiquement à ce sujet où nous avons eu pas moins de 4 heures de discussions. Discussions riches et détaillées, ce qui va nous permettre, même si les interpellations de ce soir restent pertinentes, d'éviter d'avoir une discussion sur une foule de détails qui ont pu être ainsi débattus. Mais peut-être pas pour tous, à l'écoute de certaines interventions

Je sais que l'examen des chiffres a parfois un côté rédhibitoire mais derrière les chiffres, il y a des actions, il y a une politique à mener, des citoyens à contenter, des besoins auxquels il faut répondre.

Je remercie donc Monsieur le Bourgmestre qui, en charge des Finances, nous invite pour la deuxième année consécutive à cette séance du Conseil consacrée exclusivement à l'examen du projet de budget. Cette séance a toute son importance sur la compréhension et les manières d'appréhender les besoins de notre commune, comment y répondre autant faire se peut.

Comme mes collègues, je remercie également les agents du Département de Gestion financière pour la richesse et la pédagogie des documents qu'ils nous ont adressés.

En conséquence, je ne vais pas reprendre nécessairement les mêmes propos que mes collègues et je vais mettre en exergue le travail des échevins MR et quelques points qu'il m'importe de mettre en avant. Le groupe MR est particulièrement heureux que le Collège et nos services peuvent nous présenter au global un budget en équilibre. Cet élément n'aurait rien d'extraordinaire et devrait être d'une annuité de bon aloi si on ignorait les trésors d'ingéniosité, la patience et le travail effectués par l'ensemble des services pour atteindre ces résultats.

Mais aussi le fait que, depuis plusieurs années, nos finances sont saines, ce qui nous a permis de prélever au sein de nos fonds de réserves les montants nécessaires pour que soit présenté un budget 2022 à l'équilibre.

Un des derniers toutefois, eu égard aux projections budgétaires s'il n'y avait pas un coup de pouce régional, un Plan Oxygène.

Notons toutefois que l'exercice est difficile au vu de la versatilité, et le mot est faible, des prévisions à la baisse de recettes additionnelles à l'IPP pour l'année 2021, ce qui affecte en 2022 le résultat présumé des exercices antérieurs.

La diminution des recettes de prestations, les plans de relance et les aides octroyées à nos concitoyens font mal budgétairement.

Avec l'optimisme qui est le sien, le Collège nous présente toutefois un budget hors mesures Covid avec la reprise souhaitée après ces nombreux mois de pandémie.

J'ai peur, et j'ai entendu, d'entendre que ce budget "retour à la normal" soit un budget de transition. Certes oui, puisqu'il reflète les dispositions prises antérieurement dans le cadre du précédent plan de gestion et qu'il intègre déjà le nouveau plan de gestion et ses projections quinquennales mais ce sera au prise avec les inconnues de la situation sanitaire que nous connaissons.

Les années 2020 et 2021 ne peuvent être considérées, elles, comme "normales" budgétairement.

Ce budget 2022 devra donc être évalué constamment, être sous monitoring, afin de prévoir les ajustements les plus adéquats entre autres lors de la prochaine modification budgétaire qui intégrera les comptes 2021.

L'exercice de présenter un budget de la sorte était une gageure. Je réitère donc mes félicitations à nos services et au Collège.

Soyons de bon compte, côté dépenses, les variations sont tenues et ne représentent qu'un peu moins d'1,7 % d'augmentation et ce, malgré les annonces d'indexation des salaires et les

avancées sociales et financières en faveur du personnel.

L'effort est porté sur les dépenses de fonctionnement qui n'intègrent plus celles liées à la pandémie, comme aussi les dépenses de transferts. Notons aussi l'impact bénéfique pour la Ville de l'intervention provinciale pour la Zone de Secours.

Le malheur des uns fait aussi le bonheur des autres.

Nous nous devons toutefois rester avisés pour notre charge de dette afin de ne pas hypothéquer l'avenir.

Et côté recettes, l'optimisme est mesuré avec l'impact, entre autres, de la pandémie sur l'impôt des personnes physiques.

Il faut donc reconnaître que la situation, que nous connaissons, est due en grande partie par des mesures et des obligations exogènes qui impactent nos finances communales.

Je ne vais pas commenter le plan de gestion 2023-2027, il est logique, complet et pertinent, mais j'ai apprécié la démarche des rédacteurs du document qui rappellent dans le préambule la litanie des différentes aides régionales afin de respecter l'obligation d'équilibre global financier: prêts d'aide extraordinaire, prêts d'assainissement, aides Tonus (2001, 2002, 2003, etc.), PIV (pour Politique Intégrée de la Ville), plan Relance, plan Oxygène, etc.

Aides régionales qui ne sont octroyées que d'une manière conditionnelle et nous obligent à prendre de nombreuses mesures à travers les plans de gestion successifs et à également élaborer de multiples outils dits stratégiques mais surtout contraignants et d'une charge administrative inversement proportionnelle aux aides octroyées.

On peut légitimement se demander si l'efficacité des communes est si reconnue alors pourquoi ne pas, en toute objectivité, revoir le financement du fonds de communes, en toute confiance avec celles-ci et ce dans l'autonomie communale?

Cela désengorgerait la surcharge administrative liée à toutes ces actions wallonnes.

Rêvons à une simplification administrative en la matière.

Comme promis, permettez-moi de mettre en exergue quelques points de notre budget autant dans ses crédits de fonctionnement et de transfert qu'au niveau des investissements espérés l'année prochaine.

L'article budgétaire "fonctionnement nettoyage public" est augmenté de 200.000 € afin de répondre aux nombreux besoins d'outillages pour le plan "inondations". A ce montant substantiel, notons pour les mêmes besoins l'augmentation de 2 agents au service de la Propreté publique.

Vous serez vus si vous déposez des déchets illégalement puisque qu'un crédit de 105.000 € est prévu pour l'achat de caméras fixes temporaires dans les lieux où les cradopithèques sévissent.

Un équipement supplémentaire, une balayeuse est également prévue sur les crédits 2022 pour 350.000€

Pour le secteur touristique et la Citadelle, on peut apprécier le maintien du montant de la dotation au Comité d'Animation de la Citadelle ainsi qu'à l'Office du Tourisme.

On se réjouit que le budget prévu pour les événements organisés par le service des Fêtes, mais également les articles relatifs au Parc Attractif Reine Fabiola, tant en fonctionnement qu'en recettes, aient été réadaptés sur base du budget initial qui était celui d'avant la période de crise Covid.

La Citadelle a tiré le gros lot des investissements puisqu'un budget d'un peu plus de 12 millions est prévu pour l'ensemble de la rénovation du Stade des Jeux dans le cadre de l'accord-cadre avec la Région, avec une part communale non négligeable de 465.000 €, ainsi que le financement de l'auteur de projet pour la réalisation des différentes études préalables.

Un budget spécifique de 3 millions d'euros est également inscrit pour l'aménagement du Stade des Jeux dont 600.000 € de part communale.

En effet, outre sa restauration prévue dans le cadre du second accord-cadre, cet ensemble nécessite également une importante remise à niveau de son aménagement intérieur, de ses équipements et techniques ainsi que de l'infrastructure pour permettre une exploitation touristique plus optimale des différents espaces ainsi que le développement d'activités tournées vers le monde de l'entreprise, autrement dit MICE.

Toujours à la Citadelle, nous verrons en 2022, la rénovation du Hangar aux affûts qui va permettre de renforcer encore son utilisation touristique. Pour rappel, un budget de 700.000 € prévu, dont 140.000 euros de part communale.

Au niveau du Tourisme, le budget pour l'Aménagement de la Halle Al Chair a été réinscrit également avec un complément permettant l'installation de cuisines.

Le MR se réjouit que ce magnifique bâtiment, idéalement situé en cœur de Ville, au pied de la Citadelle et de la Confluence, voisin du Delta, puisse prochainement accueillir l'Office du Tourisme et ses visiteurs toujours plus nombreux.

La politique de dynamisation des bords de Meuse et de Sambre est rencontrée puisqu'un budget de 140.000 € permettant de concrétiser l'installation d'un ponton sur la Meuse est également prévu. Ce projet développé avec la Région et le BEP, dans le cadre de Namur au Fil de l'eau, viendra compléter l'espace public de la Confluence en offrant un véritable balcon sur l'eau.

Enfin, au niveau du Parc attractif (PARF), les budgets prévus pour les aménagements de certains modules de jeux sont réinscrits pour 110.000 € ainsi le budget d'un montant de 340.000 € destiné à la réfection de l'aire ludique de cuistax, également utilisée par la Police pour des activités d'apprentissage de la sécurité routière, ce qui est loin d'être anecdotique.

Un accent particulier est mis au niveau de la Voirie par un renfort substantiel en personnel, pas moins de 6 agents supplémentaires et une réaffectation d'un ingénieur.

Le Bureau d'étude est de la sorte privilégié puisque 4 agents y seront affectés dont un coordinateur et planificateur des projets, un auteur de projet mais aussi surtout, et cela est indiscutable après les événements de cet été, un hydrologue pour l'étude des bassins et un agent en renfort du service des eaux pour les avis et leurs suivis. Les trois autres agents renforceront le service Technique et la coordination des cimetières.

Renfort en agents, mais aussi un effort en moyens suite aux inondations, on l'a déjà évoqué. C'est 895.000 € qui seront consacrés aux cadastres des bassins hydrographiques où trois axes sont privilégiés, et ce particulièrement le Houyoux et ses ruisseaux en amont (le Morivaux, le Frizet et l'Arquet), la plaine de Jambes et ses trois axes d'écoulement (le Vigneroulle, l'Orjo, l'Erpent) et la tristement dévastée rue Marcel Lecomte à Wépion.

La mission est l'établissement d'un cadastre des égouts et des fossés ainsi que les actions à prendre soit les curages et les réparations ponctuelles. Mais aussi les travaux plus importants qui contribueront à résoudre les problèmes de ruissellement ou d'obstruction dans les bassins.

À travers le Plan d'Investissement des Villes (le PIV), 1.150.000 € sont prévus en 2022 pour Temploux, pour l'aménagement des rues Arsène Grosjean et la route de Spy.

Le projet a démarré avec une réunion de riverains jeudi passé et sera coordonné avec la commune voisine de Jemeppe-sur-Sambre afin d'améliorer le réseau de mobilité douce.

En 2022, à l'étude, sont inscrits les projets des rues Godefroid et des Brasseurs ainsi que les places Godin et du Bia Bouquet. La place de la Station – on vient de le citer – est créditée d'un budget de 7.050.000 € pour lancer les travaux en août 2022 et en avoir en fini – nous l'espérons – en juin 2024.

On continue les investissements pour libérer des espaces dans les cimetières et empêcher leurs extensions. Les travaux importants d'exhumation et qui s'avèrent très lourds pour le personnel seront poursuivis avec une deuxième équipe de fossoyeurs et même encore amplifiés par un marché extérieur de 50.000 €.

100.000 € sont également prévus pour les columbariums et ossuaires et 30.000 € pour les aires de dispersion. L'entretien des murs sera poursuivi pour une deuxième année avec un budget de 100.000 €.

Chers collègues,

Restant loin d'être exhaustif, je ne souhaitais pas faire un "inventaire à la Prévert", ou le "listing des bleus" sur ce que j'ai pointé dans notre projet de budget 2022, je dis notre parce qu'il est normal et heureux de se l'approprier.

Rassurez-vous, je n'en ferais pas un toutes-boîtes.

Résolument donc, au vu des projets innovants que l'on nous présente, de l'équilibre budgétaire préservé malgré les vicissitudes des financements et de la situation particulière que nous vivons depuis bientôt deux ans mais surtout du rôle que nous devons jouer afin de répondre aux besoins de notre Ville et de ses habitants, je vous invite avec le groupe MR à approuver sans réserve le projet de budget 2022

Je vous en remercie.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Monsieur Guillitte.

Je vais redonner la parole à Monsieur le Bourgmestre et aux autres membres du Collège afin qu'ils puissent répondre à vos questions.

M. M. Prévot, Bourgmestre:
Bien volontiers Madame la Présidente. Je remarque juste que Madame Klein avait relevé sa main, je ne sais pas si c'est une erreur de manipulation ou si elle souhaitait à nouveau prendre la parole.

Non. Apparemment, c'était une erreur de manipulation. Parfait. C'est parce que je n'aurais pas voulu commencer à répondre avant que, du côté des Conseillers, l'on ait pu terminer les interventions.

Merci à chacun et chacune. Une fois n'est pas coutume, je voudrais commencer par remercier les propos tenus par Madame Klein, Madame Hubinon et Monsieur Guillitte car s'il est vrai que, souvent, dans pareils exercices, on consacre surtout lors des répliques du côté du Collège à répondre aux questions, interrogations voire critiques qui sont formulées par les Conseillers de l'opposition et c'est ma foi tout à fait légitime, c'est l'exercice, on a tendance aussi peut-être à trop peu mettre en exergue que si le budget peut entrer en application, si le Collège peut déployer ses actions, c'est parce que l'on s'appuie d'abord et avant tout aussi sur la confiance d'un certain nombre de Conseillères communales et de Conseillers communaux de la majorité qui, par le vote, ne font pas juste un acte technique à un moment donné durant la soirée mais donnent une adhésion de confiance à une équipe communale qui s'applique dans la droite ligne de notre Déclaration de Politique Communale à mettre en œuvre une politique que nous estimons modestement être la plus adéquate, appropriée, probablement avec ses qualités et ses défauts, mais avec beaucoup de conviction pour le bien-être de nos habitants sur notre territoire.

Avant de consacrer un temps certain à répondre aux interrogations qui nous ont été légitimement relayées par Monsieur Warmoes, Monsieur Demarteau, Monsieur Martin, je voulais commencer, pour une fois, par remercier de leur confiance les Conseillers de la majorité puisque sans celle-ci, nous ne serions pas en capacité de pouvoir agir, tout simplement.

Monsieur Warmoes, de la même manière que Monsieur Demarteau qui y a fait allusion, vous dites "est-ce que l'on n'est pas un petit peu trop optimiste en ayant omis d'intégrer par prudence élémentaire – d'autres auraient pu dire excessive – la dépréciation d'une série de recettes ou de dépenses en raison de la crise du Covid?". L'avenir nous dira si oui ou non, à la faveur de la MB1, on doit revoir nos prévisions. Ce qui est certain, c'est que nous ne sommes pas inconscients au point de croire, je l'ai dit d'ailleurs en exposé introductif, que par miracle, la nuit de la St-Sylvestre, la Covid-19 va s'arrêter. Simplement, si la Covid-19 et ses variants, qui semblent eux-mêmes aussi se multiplier à l'envi, vont incontestablement encore occuper l'agenda du quotidien des élus et des citoyens durant l'année 2022. Dans l'état actuel des choses, de par l'important taux de vaccination, l'accélération du boost avec la 3ème dose et les perspectives que l'on connaît aujourd'hui ne nous amènent pas nécessairement à penser que l'on va d'office basculer dans de nouveaux reconfinements des semaines durant qui seraient susceptibles – parce que les activités sont à l'arrêt pendant des semaines voire des mois comme on l'a connu en 2020 – de nécessiter de nouveaux plans d'aides de la part de la commune. Bien sûr que le virus sera encore là. Si vous

voulez mon opinion, je pense que l'on n'en sera pas débarrassé avant 2 ou 3 ans, dans les formes multiples qu'il connaît. Par contre, à partir du moment où il n'y a plus de mesures aussi radicales de fermetures – parce pour le moment, on réduit des jauges, on ferme les boîtes de nuit mais les activités qui sont totalement fermées sont beaucoup moins nombreuses que ce que l'on a pu connaître; par contre, les activités économiques sont contrariées par des mesures de limitation (l'Horeca, un certain nombre limité par table, etc.) – on n'est pas dans une situation qui nécessiterait, toute chose restant égale par ailleurs , de devoir craindre une nouvelle chute dramatique des recettes parce que l'on serait contraint d'exonérer à nouveau de redevance ou de taxes diverses toute une série d'acteurs. De la même manière que l'on n'est pas en train de craindre d'exploser les dépenses avec un plan de relance bis à devoir envisager avec des centaines de milliers d'euros de primes à devoir distribuer.

Peut-être que la positive attitude qu'évoquait Monsieur Demarteau sera battue en brèches dans les mois qui viennent, et on en sera collectivement bien marri, c'est évident. À tous les niveaux de pouvoir, pour le moment, quand il y a des budgets qui sont préparés, ils ne postulent pas que la situation de 2022 sera aussi dramatique que celle de 2020.

On peut espérer que, notamment grâce à la vaccination accélérée, cela puisse être le cas que cela ne soit pas aussi dramatique. Monsieur Warmoes évoquait notamment l'augmentation de la taxe déchets en disant que c'était surprenant pour un humaniste de prévoir un montant plus important quand on a un nombre conséquent d'enfants. Vous savez l'attachement, qui est le mien, plus globalement du Collège à avoir une justice fiscale et en la circonstance, on doit bien constater, nonobstant tout l'amour que l'on peut porter pour les familles à enfants multiples, qu'en termes purement de gestion et de génération de déchets, au plus on est nombreux dans un ménage, au plus, en général, on a un volume de déchets qui est conséquent. Si on ne l'avait pas fait, on aurait continué une injustice qui existait depuis des années et qui était dénoncée par un nombre croissant de citoyens qui était de dire "c'est anormal qu'alors que moi je vis tout seul, ou que je n'ai qu'un enfant ou que l'on est juste à deux dans le ménage, d'être finalement taxé de la même manière que mon voisin ou ma voisine où ils vivent en couple avec 6 enfants". S'il nous a semblé qu'il était simplement plus juste parce que plus proportionné de pouvoir aussi se calquer sur le nombre de personnes qui composent un ménage. Après, c'est un vaste débat en soi, bien entendu.

Vous évoquez l'augmentation de la taxe égouts, je vous rassure, Monsieur Warmoes, nous n'avons pas augmenté la taxe égouts. Simplement, l'augmentation faciale que vous voyez dans la maquette budgétaire est juste liée au fait que l'on recouvre les montants d'avant sans qu'il n'y ait toute une série d'exonérations x ou y qui avaient pu être envisagées. On n'est pas dans une démarche, c'est d'ailleurs une réflexion plus globale que je peux partager pour vous, comme Monsieur Martin qui s'interrogeait sur une série de variations, en général, ce sont des augmentations dues uniquement au fait que l'on retrouve la ligne de flottaison d'avant-crise, pas du tout parce que l'on a voulu serrer la vis d'une manière x ou y. Vous évoquiez notamment, Monsieur Martin, les recettes d'activités sportives et stages qui augmentaient en vous demandant si c'était parce que l'on envisageait d'augmenter le tarif des activités ou le volume des activités. Rien de tout cela. On a simplement des montants de recettes qui retrouvent le chemin d'une maquette budgétaire prévoyant un retour à la normale. En fait, ce qui était interpellant, ce n'était pas le chiffre de 2022, c'est celui de 2021 avec une série de stages qui avaient dû être annulés. Par nature, des recettes qui avaient été moindres au niveau des perceptions.

Au niveau des taxes sur les immeubles inoccupés, Monsieur Warmoes, vous vous étonnez de cette augmentation. Probablement que Philippe Noël, Echevin en charge du logement, aura l'occasion de vous le préciser, en un mot, retenez que cette augmentation est une démarche volontariste parce que nous avons veillé à renforcer, du côté du personnel, l'équipe dévolue à pouvoir faire la châsse – si je puis dire- aux bâtiments qui sont inoccupés pour être certain d'avoir un processus de recouvrement de cette taxe qui soit plus conséquent. Par ailleurs, il y a une modification législative qui est intervenue et qui permet désormais de pouvoir également taxer non pas seulement les immeubles qui sont totalement inoccupés mais désormais aussi des parties d'immeuble et donc des logements qui sont inoccupés. Nous allons aussi nous y atteler. Là où avant, la législation ne nous permettait d'agir que quand le bâtiment dans son entièreté était laissé à l'abandon. Ces deux aspects, et toute les précisions complémentaires que l'Echevin pourra vous

donner, sont de nature à expliquer pourquoi on projette une recette accrue de cette taxe sur les bâtiments et logements inoccupés.

C'est vrai que quand on regarde l'ensemble des bénéficiaires de transferts, de subsides et notamment de secteurs associatifs et autres, certains ont des montants qui ont stagné, qui ont été stabilisés, certains prévoient des indexations dans les conventions, d'autre pas. J'ai, pour l'anecdote, récemment découvert que le subside octroyé par la Ville à la société archéologique de Namur se fondait sur une convention des années 90, où on parlait encore en francs belges, et sans mécanisme d'indexation prévu; 25 ans plus tard, inévitablement, ils n'ont eu dans les faits qu'une aide de la Ville qui n'a fait que décroître puisqu'elle n'était pas indexée. Il y aura probablement des choses à devoir ajuster. D'ailleurs, au demeurant, je dois préciser, par souci d'honnêteté et on le verra dans le cadre du plan de gestion futur, que nous avons prévu des diminutions de dépenses de fonctionnement et de transferts sans avoir encore identifié où nous allions les concrétiser. On va être tenu dans les mois qui viennent, au sein du Collège, de faire un screening ligne par ligne de la maquette budgétaire au niveau des dépenses de fonctionnement et de transferts pour voir comment on matérialise l'engagement projeté dans le cadre du plan de gestion. Ce sera l'occasion d'avoir une réflexion aussi sur ces mécanismes ou pas d'indexation.

Vous me requestionnez sur le projet de l'ADEPS, tout comme Monsieur Martin, pour rappel, je le dis à l'attention des nombreux nouveaux élus qui siègent au Conseil, depuis la période où ce dossier a vu le jour il y a presque 10 ans, je pense ne pas prendre de grand risque en évoquant cette date, puisqu'à l'époque, l'accord conclu entre la Ville et la Fédération Wallonie-Bruxelles datait du moment où André Antoine était encore Ministre des Sports. En l'occurrence, le mécanisme était une opération budgétairement neutre pour la Ville. Il s'agissait – puisque la Ville est propriétaire de l'ensemble du site, à travers une convention que ce Conseil communal a déjà pu antérieurement validée – que la Fédération Wallonie-Bruxelles prépare le cahier des charges – puisque c'est elle qui dispose de l'expertise en la matière – transmette celui-ci à la Ville pour que nous opérions comme Pouvoir adjudicataire que nous puissions alors attribuer le marché visant à créer une nouvelle patinoire et la rénovation du stade Adeps, notamment originellement pour y accueillir des infrastructures de mise à niveau aussi pour lui à Namur.

L'ensemble, si l'emprunt était contracté par la Ville, était remboursé annuellement par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui payait un loyer chaque année à la Ville pour l'occupation de l'équivalent à la charge d'emprunt et du capital. Cela permettait, avantage pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, de ne pas devoir trouver 15 millions d'euros dans sa maquette budgétaire dont elle ne disposait pas et de pouvoir ventiler sur plusieurs années le remboursement à travers le canon annuel du bail et cela permettait à la Ville d'avoir une rénovation pour laquelle elle n'assumait pas de financement.

Je vous passe les péripéties liées à la succession des Ministres, à la succession des projets, au fait de vouloir refaire une patinoire à un moment donné semi-enterrée à la place du terrain synthétique qui se trouve entre le stade et la piscine, de pouvoir refaire aussi les tribunes du côté du stade que l'on a dû finalement postposer parce que, tandis que l'UR Namur n'était plus vraiment en D2. Du côté du club d'athlétisme, il y avait aussi une pression pour refaire l'intégralité de l'anneau avec des difficultés de cohabitation entre le lieu où la tribune était projetée et la rénovation de la piste d'athlétisme, les éclairages à devoir refaire, la sécurité, des réfections sur la patinoire, sur la technique. Un 1er cahier des charges a été fait puis un 2ème, puis les offres qui ont été reçues étaient supérieures au budget disponible, il a fallu trouver un mécanisme pour que la Fédération Wallonie-Bruxelles rajoute une rawette budgétaire, ils retravaillaient sur le sujet, l'architecte de la Communauté française a été muté dans un autre service, quelqu'un d'autre a dû reprendre le dossier, fin soit. Toujours est-il que la dernière information dont je dispose, c'est que la Fédération n'envisage plus de faire la patinoire semi-enterrée sur le terrain entre la piscine et le stade mais de pouvoir refaire un nouvel outil à la place de l'actuelle patinoire. Rebelote sur la rédaction d'un nouveau cahier des charges. Sauf qu'entre-temps, j'ai cru comprendre qu'il y avait, comment dirais-je, pour le dire pudiquement et élégamment, un blocage au sein du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont tous les partis qui composent la majorité ne considèrent pas qu'à notre époque, par rapport aux enjeux du combat climatique, réinvestir pour réaliser une nouvelle patinoire énergivore soit conforme aux lignes politiques qui doivent être menées. Il y a donc un grand point d'interrogation sur le fait de savoir si, finalement, la Communauté française

entend toujours bel et bien mener le projet. J'ai cru comprendre qu'il était probable que ces divergences d'opinions aient eu raison, mais tout cela devra faire l'objet évidemment de confirmation officielle par la Fédération, et si cela devait être le cas, on pourra évidemment le regretter parce que c'était historiquement un bel outil. D'autant plus le regretter depuis plus de 10 ans, il y a eu des travaux menés pour pouvoir rédiger des cahiers de charges et avoir un projet qui réponde aux besoins locaux. Mais comme nous n'avons de toute manière pas la main sur ce dossier, il nous faudra à tout le moins 1) être informé officiellement des intentions de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2) si cette perspective sombre devait se confirmer, réfléchir alors à une alternative pour ne pas que le bâtiment reste en l'état sans offrir de potentielles vocations sportives pour notre population. Voilà ce que je peux, en toute honnêteté et transparence, vous partager.

Au niveau de la surbudgétisation de la PIV, Monsieur Warmoes, vous me dites "Voilà, le Gouvernement a validé votre plan qui prévoyait une surprogrammation de l'ordre de 126 %" – si j'ai bonne mémoire – "Comment allez-vous faire les arbitrages?". D'abord, la surprogrammation était un élément de la méthodologie de la Wallonie, ce n'est pas quelque chose que nous avons décidé tout seuls de notre côté. C'était une incitation pour être certain, nonobstant les aléas de mises en œuvre de certains dossiers, qu'il y ait suffisamment sur la table pour pouvoir mobiliser 100 % des crédits disponibles du côté de la Région.

De deux choses l'une, ou bien dans le cadre de la mise en œuvre des dossiers, on va constater que l'on n'arrivera pas dans les faits à boucler certains d'entre eux endéans les 3 ans parce que le bureau d'études, chargé des réalisations des cahiers de charges, sera débordé parce que certains permis d'urbanisme qui devaient être obtenus connaîtront des contrariétés que l'on n'avait peut-être pas anticipées, parce que l'on lancera peut-être les cahiers des charges mais que l'on n'aura pas nécessairement d'offres parce que les entreprises ont peut-être saturé de demandes avec tous les milliards qui sont injectés par les Pouvoirs publics pour la relance des marchés et qu'elles n'auront donc peut-être pas le temps de rédiger des offres pour soumissionner ou bien que les prix se seront envolés avec les matériaux qui eux-mêmes explosent. Il y aura une sorte d'écrémage naturel qui se fera pour rentrer dans l'enveloppe. À défaut, on peut naïvement penser qu'une potentialité de concrétisation des projets, qui constitueraient le solde de ces 100 %, pourrait alors aussi s'envisager sur la législature d'après, qui que ce soit qui la compose, dès lors que les uns et les autres pourraient juger que cela reste pertinent. Donc dit autrement, si on est convaincu de la valeur ajoutée de certains projets et que ceux-ci n'ont pas pu obtenir un financement régional – parce que 100 % de ce financement wallon aurait déjà été dévolu à d'autres projets – rien n'exclut – c'est le libre arbitre après du Collège communal de 2024-2030 – de pouvoir décider de reprendre dans sa maquette budgétaire propre la concrétisation de ces projets.

S'agissant des écrits publicitaires, vous vous étonnez de la diminution des recettes qui sont projetées ou, en tout cas, d'une faible augmentation potentielle de celle-ci, c'est en fait lié à un effet volume. Dans les faits, on remarque qu'il y a moins d'écrits publicitaires aujourd'hui qu'il n'y en avait par le passé, non seulement parce que l'augmentation de la taxe que l'on a déjà faite a eu un effet dissuasif. L'augmenter encore plus n'a pas beaucoup d'intérêt si c'est pour finalement avoir encore moins d'écrits publicitaires et donc encore moins d'assiette fiscale sur laquelle appliquer la taxe. Par ailleurs, on vit à une époque où, désormais, pour beaucoup d'opérateurs qui souhaitent faire de la publicité, ils agissent autrement qu'à travers des écrits publicitaires: les réseaux sociaux, les nouvelles techniques d'approche marketing, etc. C'est quelque part une taxe qui est peut-être amenée, à terme, à si pas disparaître, devenir de plus en plus marginale de par les évolutions des démarches marketing des différents opérateurs.

S'agissant des questions que vous avez posées, Monsieur Warmoes, à propos des crédits participatifs, je laisserai le soin à ma collègue, Madame Grandchamps, de pouvoir vous répondre de manière appropriée.

Monsieur Demarteau, quand vous évoquez les augmentations de 165.000 € pour les P+R, ce n'est pas parce que l'on estime que les P+R vont cartonner que l'on va avoir tout d'un coup plus de recettes. C'est simplement le crédit qui revient à la normale, qui retrouve le niveau d'avant, c'est-à-dire un niveau où on n'exonère plus. Parce que c'est vrai qu'avant, souvenez-vous, on a décrété pendant la période Covid aigüe la gratuité du stationnement, cela nous a fait perdre des sommes conséquentes. Et ici, on revient à la normale, ce n'est pas du tout parce que l'on estime que l'on va avoir une saturation P+R ou qu'il y en a un petit nouveau qui est né sans que l'on ne vous l'ait dit.

Au niveau des questions que vous aviez sur les sacs déchets, je propose que ce soit ma collègue Deborsu qui puisse vous apporter les éléments d'informations que vous souhaitiez.

Est-ce que nous envisageons de taxer les kots comme cela se fait dans d'autres communes, puisque vous l'avez évoqué?

Non. Peut-être DéFI souhaiterait créer cette nouvelle taxation sur les kots. En tout cas, ce n'est pas le souhait de la majorité communale, c'est-à-dire une taxe, si j'ai bonne mémoire, qui avait déjà existé mais il y a…, du temps de Michel Goffinet aux Finances, début des années 2000 et qui a très vite été battue en brèche. Cela ne rentre pas dans les volontés communales.

S'agissant des interrogations que vous avez sur Namur Boutik, ma collègue, Madame Scailquin, pourra vous répondre de manière argumentée sur la pertinence du maintien du soutien que nous leur apportons.

Pour la Cité des Métiers, même si Vincent Maillen qui en est le Président et qui est dans l'assemblée, il reviendra côté du Collège, à Tanguy Auspert, de vous apporter aussi les derniers éléments d'informations puisque, pas plus tard que la semaine dernière, nous avons encore tenu une réunion avec tous les acteurs potentiellement concernés pour progresser dans la concrétisation de ce projet.

Monsieur Martin, vous souhaitiez que nous vous tenions informé aussi de l'évaluation intermédiaire du PST. C'est vrai que formellement, si on s'en tient au CDLD, ce n'est pas une prérogative du Conseil mais c'est un document qui doit être analysé, opéré au niveau du Collège. Mais objectivement, sans prendre un trop grand risque par rapport à mes collègues, je pense qu'en termes de transparence, je me vois mal vous expliquer, dès lors que vous le solliciteriez, que l'on ne veut pas jouer la carte de la transparence et que cette évaluation intermédiaire, bien entendu, comme on l'a fait d'ailleurs sous la précédente législature, que l'on trouvera un moment où un Conseil sera peut-être un petit peu moins lourd à l'ordre du jour pour pouvoir le rajouter car il n'est pas tenu d'être débattue à une période de timing spécifique. Mais on le fera courant de l'année prochaine, bien entendu. Au demeurant, c'est une évaluation qui est toujours en cours côté des services et donc, aujourd'hui, je suis incapable de vous révéler quoi que ce soit car on n'a pas encore eu nous-mêmes le feed-back. Il conviendra d'ailleurs que l'on trouve un moment pour le faire. Je profite du message, à mes collègues, pour dire que l'on faudra que l'on fixe cela à l'agenda.

C'est un exercice fragile sur le plan budgétaire, certes, mais il n'est pas en tout cas artificiel puisque tout ce que nous utilisons comme moyens pour pouvoir l'équilibrer, ce sont des moyens connus, ce sont nos réserves, c'est notre bas de laine et c'est aussi une série d'aides externes, surtout en fait pour les années 2023 et futures. Mais là, j'imagine que c'est davantage dans le cadre du plan de gestion que l'on pourra en parler.

S'agissant de la diminution potentielle des montants APE en raison de la politique groupe-cible, comme je l'ai dit dans mon exposé introductif, on estime aujourd'hui cette perte du côté de la Ville à grosso modo 265.000 € mais qu'il faudra, bien entendu, que nous puissions affiner une fois que l'on aura un peu plus de recul, notamment à la lumière du compte 2022. Aujourd'hui, c'est une projection. Mais il faudra une projection sur base de ce qu'il nous a été communiqué par la Région mais il faudra que l'on puisse confronter celle-ci à la réalité de terrain pour pouvoir, l'année prochaine, disposer de chiffres un peu plus fins.

Fonds de pension Ethias, je pense que là, on peut plutôt être assez heureux de la hauteur de celui-ci même si c'est en stagnation, je pense qu'il y a peu de communes qui ont un dispositif similaire et on a plutôt un fonds de pension qui se porte bien. On n'a pas voulu non plus chipoté avec ce fonds de pension pour trouver des mesures d'équilibrage qui, là, auraient été, non seulement, artificielles mais dangereuses en disant que, finalement, on allait éviter d'alimenter le fonds de pension pendant quelques années ou bien diminuer très largement le montant de cotisations annuelles pour pouvoir faire une économie parce qu'il ne nous semblait pas qu'il était audible de pouvoir toucher au fonds de pension et à tous les agents qui pourraient être concernés pour essayer de s'exonérer de prendre l'une ou l'autre mesure, peut- être pas très sympathique, en faisant une sorte de facilité de technique budgétaire. Je pense que cela n'aurait pas été élégant à l'égard du personnel.

S'agissant du téléphérique, rien de très neuf par rapport à ce qui a été évoqué, il est évident que le chiffre augmente un petit peu. Pourquoi? Parce que le mécanisme d'extension horaires, avec l'approche de mobilité qui a été mise en œuvre à partir de septembre, sur l'année 2022 sera quasi en année pleine. C'est-à-dire qu'elle va aussi s'étaler sur la fin de cette année scolaire 2021-2022 et reprendre sur le mois de septembre pour 2022-2023. L'an dernier, on était sur 4 mois, on est davantage de mois sur 2022 et donc, c'est pour cela qu'il y a cet ajustement budgétaire discuté et annoncé, rien de neuf.

Au niveau de la diminution des aides pour l'AIS, je comprends que vous regrettiez la diminution de 10.000 €, si j'ai bonne mémoire, de l'aide à l'AIS. Je voudrais simplement dire que cela nous fait un petit peu mal au cœur d'entendre cela car finalement, vous nous reprochez une diminution de l'aide que nous avons accepté d'apporter à l'AIS en contrepartie de la perte intégrale de son subside de la Province. L'AIS recevait 30.000 € au départ de la Province, qui sont passés à 0 dans le cadre du plan de réorganisation de la Province, et en accord avec l'AIS. On a convenu de leur donner 30.000 € la première année pour les aider et puis 20.000 € et puis 10.000 €. Donc, on était dans un phasing house sur 3 exercices, qui était tout à fait en phase avec le besoin qu'ils nous ont exprimé, notamment parce que, de mémoire, parallèlement ils avaient un recrutement qu'il s'envisageait et qui aurait permis d'intensifier aussi leur parc de logements, leurs ressources. Ils avaient juste besoin d'une petite aide de la Ville pour faire un peu la jonction pendant ces 3 ans pour leur donner de la respiration. On applique donc ce que l'on a décidé avec eux et on a en fait augmenté l'aide à l'AIS par rapport à ce qu'il se faisait antérieurement parce que l'on a voulu justement être au rendez-vous de cette solidarité logement, en défaut de la Province. On est juste dans ce phasing house qui a été convenu avec eux mais ce sont bien des aides qui, antérieurement, n'existaient pas.

Au niveau de l'augmentation des recettes pour les immeubles inoccupés, j'ai déjà pu en toucher un mot et Philippe complètera incontestablement.

Patricia pourra peut-être vous éclairer sur la question que vous avez formulée sur les diminutions des rémunérations du personnel de garderies ou bien l'Echevin du personnel.

Au niveau du Conservatoire et des Beaux-Arts, il y a quelques milliers d'euros de diminution des crédits de fonctionnement qui ne sont pas liés à une volonté quelconque de mettre ces deux beaux établissements d'enseignement artistique à la diète mais qui sont simplement des montants qui sont surtout inspirés du consommé réel et donc des comptes. Il y avait parfois des sommes qui étaient indiquées sans qu'elles ne soient nécessairement consommées. On est dans une démarche où quand ces deux institutions d'enseignement artistique auront des besoins, la volonté du Collège n'est certainement pas de les mettre à la diète mais à l'inverse, il n'y a pas de raison de ne pas non plus tenir compte, comme pour toute une série d'autre dépenses, du taux réel de consommation et de pouvoir faire des ajustements.

Au niveau des recettes pour les activités sportives et de stages, je vous ai déjà répondu.

Au niveau de l'aide sociale, juste une petite précision par rapport à ce que vous avez évoqué, peut-être que c'est moi qui l'ai mal exprimé en Commission, vous avez repointé les aides sociales que nous avons pu octroyer, Monsieur Martin, aux différents acteurs de la précarité ou de l'aide à la jeunesse ou de l'accompagnement sur le terrain en disant que c'était regrettable que le CRAC ait dénoncé que c'était financé par les emprunts de relance et que ces 435.000 € allaient devoir être pris en charge par le CPAS. Non! Il n'en est rien. Le CRAC estime que, dans l'absolu, ces montants auraient pu être payés par le CPAS. Mais dès lors que c'est la Ville qui les a prévus dans le cadre de son plan de relance, ce n'était pas un plan de relance du CPAS, c'était un plan de relance avec les moyens de la Ville. Le fait de ne pas avoir la recette qu'il y ait, par emprunt de relance, comme on l'avait escompté, viendra juste "impacter" à due concurrence le compte. Mais cela sera évidemment bel et bien versé aux associations. Pour elles, elles n'en feront pas la différence. Simplement, c'est du côté de la Ville que l'on n'aura pas la recette qui était escomptée dans le cadre de l'emprunt de relance mais on s'en enorgueillit d'avoir prévu de telles sommes pour l'aide à la grande précarité, la jeunesse, les écoles des devoirs, l'aide à la jeunesse, les violences intrafamiliales, l'aide alimentaire pour le faire de mémoire. Pas d'impact pour le CPAS, ni pour les associations.

Au niveau du Standard Flawinne, est-ce que le budget est toujours prévu? Cela, honnêtement, je

laisserai l'Echevin des Sports vous répondre pour cette question très ciblée.

S'agissant des mouvements informatiques pour lesquels vous aviez des interrogations, on fait surtout un transfert entre différents articles qui existaient, on reconcentre pour être dans une démarche de gestion beaucoup plus centralisée des demandes informatiques plutôt qu'elles ne soient gérées de manière éparse dans l'administration. Il y aussi les crédits qui augmentent en raison de la poursuite du télétravail, des nécessités post-crise pour l'équipement du personnel et le déploiement des outils informatiques.

Voilà, chers collègues, ce que je pensais pouvoir vous apporter comme éléments d'éclaircissements aux interrogations que vous avez bien voulu nous adresser, indépendamment évidemment des réflexions ou analyses que vous avez partagées sur le budget mais qui ne relevaient pas nécessairement de questions nécessitant des compléments d'informations. J'espère avoir été complet. Si ce n'est pas le cas, vous me revenez sans problème. Mes collègues ne manqueront pas de compléter le propos. Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci aussi Monsieur le Bourgmestre.

Parmi vos collègues, je vais d'abord céder la parole à Madame Deborsu puis à Monsieur Noël avant de passer aux autres Echevins.

Je vous en prie Madame Deborsu.

Mme Ch. Deborsu, Echevine:
Merci Madame la Présidente.

C'est pour répondre évidemment aux interpellations par rapport à la taxe déchets qui augmente encore. Juste pour votre édification personnelle, à Namur, par rapport aux autres grandes Villes, on est dans les taux de taxation les moins chers par rapport aux déchets. Mais cela ne demeure pas moins que j'ai à chaque fois les poils qui se hérissent quand je vois les chiffres qui arrivent.

Je sais l'implication et ce que cela signifie pour les ménages namurois, c'est-à-dire une hausse de la taxe. C'est pour cela que je ne reste évidemment pas les bras croisés, j'ai interpelé personnellement et directement la Ministre par rapport à sa révision du coût-vérité qu'elle avait promis dans la DPR. Elle m'a dit qu'elle avait entamé les travaux, ce qui est plutôt une bonne nouvelle mais cela ne demeure pas moins que, parallèlement, j'ai en même temps pris contact avec les parlementaires du groupe MR au niveau du Parlement wallon pour que l'on puisse proposer des modifications par rapport au décret coût-vérité.

En attendant, par rapport à votre interpellation, Monsieur Warmoes, je pense que Monsieur le Bourgmestre a été assez complet, et je le rejoins évidemment sur le fait que la façon de taxer et la façon dont on ventile la taxe, pour nous, c'est une forme de justice fiscale également. Plus un ménage grandit dit plus il produit de déchets. Parallèlement à cela, on applique quelque part le principe du rapport par rapport aux revenus puisque, pour rappel, et vous le savez très bien, on exonère quand même une bonne partie des Namurois les plus précarisés de cette taxe.

Par rapport à l'interpellation de Monsieur Demarteau pour la distribution des sacs, cette prérogative légale, on le fait via la distribution de sacs au public plus précarisé mais au-delà de cela, on peut y réfléchir. Mais cela ne va évidemment pas être sans conséquence car si on doit organiser une distribution de sacs pour tous les Namurois, on va d'office devoir légalement le répercuter sur la taxe déchets. Je veux bien, si vous voulez, on peut le faire, on pourra même l'appeler l'amendement de DéFI. Mais moi j'ai une certaine sensibilité libérale, quand il s'agit de hausse de fiscalité, j'évite à tout prix, je préfère travailler autrement, et travailler plutôt – vu le contexte légal dans lequel on est obligé de travailler – à maîtriser au maximum les coûts en mettant en place des réelles politiques de réduction des déchets. Car je crois aussi en l'individu et je pense que tous ensemble, au niveau de tous les Namurois, on peut travailler ensemble pour réduire notre production de déchets. Au vu du contexte légal, je pense que c'est avant tout par-là qu'il faut commencer.

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci.

Monsieur Noël, c'est à vous.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:
Merci Madame la Présidente.

Je ne sais encore être plus complet que ce que le Bourgmestre n'a pu déjà donner comme réponses. Il a déjà grillé toute une série de cartouches que j'essaie d'exprimer. Mais ce n'est pas grave.

Je vais, en tout cas, me permettre d'illustrer la dynamique relative aux logements inoccupés en amenant encore quelques chiffres supplémentaires. Monsieur Warmoes, Monsieur Martin, sur votre questionnement par rapport à l'évolution du montant qui passe de 140.000 € à 350.000 € comme recettes, vous le savez, de manière excessivement volontariste, nous avons souhaité accentué la lutte contre les logements inoccupés. Il y a maintenant 10 mois, nous avons eu l'opportunité de pouvoir engager une personne spécifiquement dédiée sur la lutte contre les logements inoccupés. Pour rappel, le processus d'identification aux logements inoccupés, pour l'instant, se limite encore à des éléments d'informations croisées que nous pouvons nous-mêmes recueillir soit sur le terrain, soit sur base de nos propres bases de données. Nous ne sommes pas encore dans l'application attendue du dispositif régional qui nous permettrait de bénéficier d'un listing complet de logements inoccupés. Cela me paraît important de le préciser à ce stade-ci.

Le travail volontariste qui est mené a permis sur les 6 premiers mois effectifs du travail de la personne de pouvoir élargir considérablement le nombre de logements qui sont en présomption d'inoccupation. Pour rappel, en 2019, nous avions 22 immeubles inoccupés qui étaient taxés. En 2020, 26. Grâce à ce travail qui est mené par notre collègue, nous avons pu ouvrir sur cette année 2021, en tout cas sur les 6 premiers mois de travail sur lesquels il a pu travailler, 150 dossier supplémentaires: 15 ont permis d'arriver directement à un constat, 20 ont nécessité l'abandon parce qu'il n'était pertinent de poursuivre les investigations mais nous avons surtout élargi de 115 présomptions d'inoccupation supplémentaires. Pour rappel, la présomption doit être réalisée à deux reprises avec des délais entre les deux présomptions. Ce qui nous permet de mettre en évidence que, dès l'année prochaine, ces présomptions d'inoccupation, pour autant qu'elles ne soient pas levées par les propriétaires, permettront d'aboutir sur une taxation effective, ce qui explique largement le passage des 140.000 € à 350.000 €.

Nous ne restons pas du tout les bras croisés puisqu' à ce stade-ci, nous continuons "d'engranger" à minima une cinquantaine d'observations mensuelles, qui sont donc des pistes de présomption d'innocence. Elles n'aboutissent pas toutes au rapport effectif de présomption. Nous sommes encore largement devant un travail important à réaliser puisque l'on peut escompter que, dans les prochains moins, les prochaines années, nous puissions encore largement élargir cette palette de taxation. Le Bourgmestre l'a très justement rappelé, nous sommes passés d'un processus où nous devions envisager uniquement les immeubles dans leur intégralité, nous pensons maintenant pouvoir passer à un travail sur les logements inoccupés, c'est-à-dire une partie d'un immeuble. Par exemple, un appartement au sein d'un immeuble à appartements pourrait faire l'objet d'une taxation pour immeuble inoccupé. De même que les surfaces commerciales inoccupés sont aussi dans notre point de mire dans ce travail.

Pour le reste, pas grand-chose dire si ce n'est que de réitérer les propos du Bourgmestre par rapport à l'AIS. Notre volonté est bel et bien de soutenir de manière plus intensive l'AIS. C'est effectivement une augmentation du soutien à l'AIS que l'on peut imaginer. La seconde contribution étant liée l'extinction progressive de la substitution que nous avons mise en place par rapport à l'allocation provinciale qui s'est arrêtée directement.

Pour le reste, je pense que Monsieur le Bourgmestre ayant répondu absolument à tout, je n'ai pas d'autres propos mais n'hésitez pas à revenir si d'autres questions venaient à se poser.

Merci Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci aussi Monsieur Noël.

Madame Grandchamps pour continuer.

Mme P. Grandchamps, Echevine:

Oui, merci Madame la Présidente.

Tout d'abord, sur la question des budgets participatifs, je confirme que l'on a bien chaque année 330.000 €, ce qui va faire sur la législature plus d'un 1.600.000 €. Ce n'est pas rien. Quand on regarde avec Charleroi, par exemple, c'est 200.000 € alors qu'ils ont deux fois plus de personnes que nous. Ce qui est important, c'est non seulement de réserver des budgets mais aussi que les projets se mettent en place, se réalisent et on a vu que la préparation du 1er budget participatif, on atteint cet objectif puisque le plus grand nombre déjà des projets sont déjà soit réalisés, soit très entamés.

Mais ce n'est pas tout. On met les 300.000 €. Certains projets n'ont pas été choisis par les citoyens ou par le jury, ils n'ont pas tous évidemment été sélectionnés. Mais le Collège a décidé de retenir, de repêcher certains projets en les finançant autrement. Je prends le cas du parc de ville qui avait un projet participatif, qui demandait le maximum (les 150.000 €), il s'est avéré que cela n'était pas suffisant et que c'était beaucoup trop. Au final, dans le cadre de la PIV, le Collège a dédié 400.000 € pour réaménager ce parc, c'est au-delà du budget participatif du budget réellement affecté pour des demandes des citoyens.

C'est la même chose pour la rue du Ponty, ils ont été sélectionnés, ils avaient demandé un aménagement provisoire. Dans le cadre de la PIV, le Collège a prévu 350.000 € pour refaire complètement la rue, revégétaliser, mettre un espace de jeux. Cela va au-delà des espérances, même des citoyens dans le cadre du budget participatif.

Dans le projet PIV, il y aussi d'autres choses qui viennent. La place Louise-Godin, Stéphanie Scailquin, moi-même et même Luc Gennart avons été souvent interpellé par les comités de quartier, on réfléchit depuis longtemps. Le Collège décide de mettre là aussi l'argent nécessaire pour répondre à cette demande de citoyens.

On peut dire ainsi de beaucoup d'autres dossiers, la place du Bia Bouquet, c'est une demande des citoyens de Belgrade depuis des années. L'école est demandeuse également. Mais dans les exemples concrets que viens de vous donner, ce sont vraiment des demandes qui émanent de la population. Au-delà des 330.000 € chaque année, nous faisons beaucoup plus pour répondre aux vrais besoins des Namurois.

Sur la question des salaires, Monsieur, j'ai un trou de mémoire, pardon, Monsieur le Chef de groupe Martin du parti socialiste, vous avez peur que l'on ait réduit les frais de garderies. Il n'en est rien. Il ne faut pas regarder ligne par ligne puisque nous avons changé toute l'organisation, il faut regarder au global. Oui, nous avons moins de frais sur la ligne garderies mais en réalité, vous savez que nous avons fait un énorme travail de révision totale de ces garderies du matin, du midi et du soir. Nous avons engagé des animateurs et des agents d'éducation. Ils ne s'appellent plus la même chose, ce n'est plus du tout le même statut puisqu'à l'époque, il y avait beaucoup de bénévoles et de différents statuts mais pas fixes. Aujourd'hui, après un an et demi de travail, le Collège a décidé d'engager, de réorganiser les garderies en engageant des personnes sous statut CDI mais également qui se font accompagner par d'autres. Au total, ce sont près de 800.000 € de plus entre, si on compare, le tout au niveau des dépenses.

Vous vous plaignez du coût de la garderie, je tiens à dire quand même que pour certaines, on a un tarif unifié maintenant et que le tarif est très bas à la minute quand on compare avec ce qu'il y avait avant dans certaines écoles et ce qu'il y a dans d'autres écoles du namurois et d'ailleurs. Dans certaines écoles, on a même réduit quasi de moitié pour, notamment, les écoles qui étaient gérées par un partenaire extérieur. À l'époque, je rappelle que l'on s'est beaucoup plaint de cela. Le tarif, aujourd'hui, est un tarif tout à fait accessible et avec aussi des réductions pour familles nombreuses, un tarif social spécifique et toujours la garantie que pour tous les enfants de nos écoles, les éléments financiers ne doivent pas évidemment perturber la vie de l'école et c'est pareil pour la garderie. Il y a des aides mises en place également pour les situations très difficiles. J-Je rappelle que le CPAS aussi peut être là pour aider les personnes en grande difficulté.

Je pense avoir répondu aux questions qui m'étaient adressées.

Mme A. Oger, Président d'assemblée:
Merci.

Maintenant Monsieur Sohier pour nous parler sports, jeunesse et informatique.

M. B. Sohier, Echevin:
Sports et jeunesse, oui.

En ce qui concerne la jeunesse, Monsieur le Bourgmestre a effectivement donné la réponse à Monsieur Martin. Je vais compléter la sollicitation par rapport au Standard de Flawinne. Nous avons été contactés il y a certainement maintenant 4-5 ans, voire peut-être même plus par le club qui souhaitait rénover l'ensemble de ses infrastructures. Nous avons constitué un dossier et tout cela a été monté et tout est passé au Conseil communal il y a 4 ou 5 ans. Un montant de 275.000 € en part communale a été octroyé au club. Le montant est toujours disponible. C'est le club qui gère l'ensemble de son dossier. Nous avons appris, il n'y a pas longtemps, je crois que c'est fin de semaine dernière, qu'il allait solliciter une intervention d'un appel à projet du Ministre Crucke pour pouvoir finaliser leur souhait. En ce qui concerne le club, il n'y a aucun problème pour l'argent, nous attendons avec impatience qu'il puisse nous remettre leur dossier définitif.

Mme A. Oger, Président d'assemblée:
Merci.

Rien à dire pour le télétravail? Non, il n'y avait pas de précision à donner?

M. B. Sohier, Echevin:
Pas spécialement, je n'ai pas entendu qu'il y avait une demande par rapport au télétravail. Ou alors, c'est que j'ai loupé.

Mme A. Oger, Président d'assemblée:
Merci.

Au sinon, la question vous sera reposée dans un deuxième temps.

Madame Scailquin pour tout ce qui est commerces et mobilité. Je vous en prie.

Mme S. Scailquin, Echevine:
Oui, merci Madame la Présidente.

Tout d'abord, peut-être quelques éléments complémentaires aux propos de ma collègue, Madame Grandchamps, par rapport au budget participatif et au fait que la Ville va aussi soutenir directement si on reprend l'enveloppe pour le plan Wallonie Cyclable. Il y a des crédits qui sont prévus pour du stationnement vélos, on a prévu de pouvoir financer via le plan Wallonie Cyclable des demandes de stationnement sécurisé dans les quartiers qui avaient été déposés dans le cadre du budget participatif mais qui n'ont pas été retenus lors des votes ou qui n'ont pas obtenu assez de votes. C'est aussi en complément par rapport aux propos de ma collègue d'il y a quelques instants. On s'appuie aussi sur les demandes citoyennes pour pouvoir installer des stationnements vélos aux bons endroits où ils seront utilisés.

En matière de développement économique, on n'a jamais caché que l'année 2021 était une année exceptionnelle et on était à côté des commerçants, des indépendants, des entreprises pour les soutenir dans le cadre de la relance mais aussi dans le cadre d'une prime de soutien spécifique suite à des fermetures qui ont eu lieu dans le courant de la première moitié de cette année. Des budgets conséquents avaient été dégagés pour pouvoir aider les commerçants, soutenir les nouveaux commerçants mais aussi soutenir les initiatives de commerçants. Je voudrais rassurer quelque peu Monsieur Martin et Monsieur Demarteau pour vous dire qu'il y a une série de soutiens financiers qui ont été apportés pour des initiatives commerciales, de commerçants mais qui, finalement, vont avoir lieu dans les mois à venir ou tout début 2022. Ils vont sortir leur effet en 2022 puisque tout n'a pas pu être réalisé par les commerçants courant de cette année au vu de la situation.

Les budgets conséquents du plan de relance pour la dynamique commerciale vont aussi connaître leurs effets l'année prochaine. Je prends des exemples de projets qui sont portés par l'association des commerçants de Jambes, de Bouge, de Salzinnes, une initiative également sur Belgrade, Flawinne par exemple. Dans le cadre d'autres initiatives de commerçants, ils ont acheté du matériel pour pouvoir dynamiser leur rue, je pense à la rue des Brasseurs, à la rue du Président ou la rue Haute Marcelle encore. C'est du matériel qui est pérenne, durable, ils vont pouvoir aussi les réutiliser l'année prochaine voire encore les années suivantes. Ce n'est pas juste du one-shot mais c'est aussi dans un effet plus durable.

Des budgets qui étaient liés au plan de relance et qui étaient spécifiquement dédicacés à la cellule attractivité urbaine, notamment pour de la communication et de la promotion dont certains de ces éléments vont également être réalisés en 2022. Certes, des budgets 2021 mais qui vont avoir des effets, des actes concrets en 2022.

Bien sûr, on l'a déjà dit en réponse à une de vos questions, Monsieur Martin, lors du Conseil de la semaine passée et Madame Bazelaire était également là pour soutenir la démarche. On peut voir le verre à moitié plein ou le verre à moitié vide. Certes, le budget est moins conséquent que cette année pour l'année 2022, mais en 2020, il n'y avait pas de primes pour soutenir les actions des commerçants ou pour soutenir les nouveaux commerçants. Ici, on l'a maintenu. On a maintenu les deux règlements. Il faut voir, à mon sens, le verre à moitié plein et pas à moitié vide. C'est un point positif pour montrer notre soutien continu à la dynamique commerciale du centre-ville mais aussi des autres cœurs commerçants du territoire communal.

Il y a également une autre action qui est la mise à disposition pour un loyer très modéré des cellules commerciales, des surfaces commerciales en bas de l'Hôtel de Ville. Je vous l'ai dit en Commission la semaine passée, nous avons eu de ces surfaces qui est occupée et ouverte depuis quelques jours par un fleuriste urbain. Il reste aussi une autre surface de plus grande importance. Là, appel aussi aux commerçants qui voudraient venir tester leur concept pendant une durée maximal d'un an, c'est aussi un projet qui perdure sur l'année 2022.

Rappeler également que la dynamique commerciale, ce n'est pas simplement et uniquement donner de l'argent cash aux commerçants, je suis en charge de l'attractivité urbaine et pas spécifiquement, bien sûr je suis Echevine en charge du commerce, mais il n'est pas écrit commerce spécifiquement dans mon Echevinat. C'est pour bien dire qu'il faut réfléchir de manière beaucoup plus globale, en synergie et partenariat avec d'autres acteurs, je pense notamment à Namur Centre-Ville qui a vu son subside augmenter en 2021, ce subside est maintenu en 2022. Il y a un travail important qui est développé avec Namur Centre-Ville et avec les autres associations de commerçants. Il n'y avait pas ce dialogue continu et de manière très fréquente avec les différentes associations pour mener aussi des projets en synergie sur l'ensemble du territoire. C'est pour moi un point positif et qui est positivement accueillir par les associations de commerçants et également par l'équipe de Namur Centre-Ville pour développer des projets en synergie et qui émargent sur l'ensemble du territoire.

Rappelons également qu'il y avait une ligne budgétaire qui a été maintenue pour l'organisation du week-end du client, c'était au départ un projet uniquement pour une année puisque Namur était la Ville phare. Cette ligne budgétaire a été maintenue en 2021 et est maintenue également pour 2022.

D'autres articles de fonctionnement sont maintenus et ils nous permettront de mener une série d'actions en matière de communication, de promotion, d'actions concrètes pour les commerçants. On a déjà une série de projets qui sont programmés pour l'année 2022. On en parlera lors de ma Commission, bien entendu.

Pour venir spécifiquement sur Namur Boutik, la mise en place d'une plate-forme en ligne, du marketplace, ce n'est pas un projet qui se fait en un claquement de doigt, ce n'est pas à Namur que cela se passe uniquement comme cela. C'est sur l'ensemble des Villes et communes, que ce soit en Belgique ou dans d'autres pays. C'est un projet qui doit se mener sur le moyen terme, c'est pour cela que dans le cadre du plan de relance, c'est un des seuls projets qui était prévu sur 3 ans avec 3 X 120.000 € en 2021, 2022 et 2023. Il faut voir cette plate-forme Namur Boutik, je la décris toujours, comme la vitrine en ligne de l'ensemble de nos commerces namurois. Il faut le voir comme ce centre commercial en ligne, online, les vitrines que l'on voit quand on se balade à Namur, on peut d'abord les voir sur cette plate-forme en ligne. Pour moi, c'est un point important et il faut effectivement qu'il y ait un maximum de commerçants qui aient cette vitrine en plus de leurs vitrines dans leur magasin. Avec Madame Bazelaire, notre participation et rencontres diverses lors du MAPIC à Cannes, on l'a bien vu aussi cette question de la vitrine est quelque chose de très important. C'est dans ce sens que nous croyons en Namur Boutik.

Namur Boutik, ce n'est pas uniquement cette plate-forme en ligne, c'est aussi un soutien aux commerçants et notamment ils ont engagé au niveau de leur équipe une nouvelle personne, un jeune qui va aller aussi davantage voir les commerçants pour les aider dans leurs questions de

marketing et de ventes en ligne. Je vous l'ai déjà exposé, nous travaillons déjà aujourd'hui avec le coursier wallon et on développe des projets, c'est en cours de développement, avec Be Post, avec ses boîtes à colis que vous avez peut-être vues dans le centre-ville mais également à Jambes pour pouvoir centraliser l'envoi de colis. C'est quelque chose qui doit encore être davantage développé. On a organisé la semaine passée les dernières formations sur les achats en ligne pour une série de citoyens avec Interface 3 et avec Namur Boutik. On développe aussi des projets périphériques par rapport à l'unique élément que vous voyez de la vente en ligne. Je sais qu'il y a de nombreuses questions sur Namur Boutik, je propose, Monsieur Martin et Monsieur Demarteau, comme vous faites partie de ma Commission, que l'on puisse inviter à un moment donné l'équipe de Namur Boutik pour que l'on puisse aussi débattre, dialoguer avec eux et qu'ils puissent encore mieux vous expliquer tout ce qui est mené.

Voilà les différents éléments que je voulais mettre en exergue.

Surtout vous dire que par rapport au budget lié au plan de relance, des dépenses ont été effectuées en 2021 mais une série d'actions vont connaître leurs effets l'année prochaine. On va pouvoir ainsi quelque part multiplier les effets des budgets qui ont été dévolus dans le cadre du plan de relance pour la dynamique commerciale. Je le dis, ce n'est pas uniquement du soutien financier, il y a plein d'autres choses qui sont mises en place. Rappelons qu'une équipe a été spécialement mise en place au niveau de l'administration communale pour soutenir cette dynamique commerciale. Comme le disent les commerçants, il y aussi, c'est l'apport de mes collègues, toute une série d'autres éléments par rapport à l'amélioration des espaces publics, par exemple, qui sont importants pour la dynamique commerciale et l'attractivité de notre ville.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Madame Scailquin.

Madame Barzin puis Monsieur Auspert.

Mme A. Barzin, Echevine:
Merci Madame la Présidente.

Quelques mots pour répondre aux éléments qui ont été évoqués par Monsieur Martin dans le cadre de son intervention, certains portaient sur mes attributions.

Vous avez parlé de l'augmentation par rapport aux frais d'organisation d'événements festifs. On a effectivement des adaptations comme pour plusieurs de mes articles qui sont liés à la situation Covid mais il y a aussi un élément plus particulier lié au parcours lumineux. C'est quelque chose qui avait été évoqué dans le passé et qui est repris aussi dans la note et on en avait parlé également en Commission.

Au niveau du PARF, je reviendrai sur ce qui avait été évoqué de manière plus générale par le Bourgmestre dans son intervention, on a toute une série d'adaptations tant en recettes qu'en dépenses. Ici, les montants qui ont été repris pour le PARF sont ceux que l'on avait au compte 2019, avant le début de la crise. On peut espérer que l'on ne soit plus amené à fermer le PARF comme bon nombre de structures et particulièrement aussi celles qui sont privées, bien entendu; et qui ne dépendent de nous. C'est vrai qu'en 2020, 2021, on a connu plusieurs semaines, plusieurs mois de fermeture, on espère que cela ne sera pas le cas au niveau du PARF en 2022. Je rappelle également que l'on a prolongé de quelques semaines l'ouverture du PARF, cet élément rentre aussi en ligne de compte. Par rapport à ce qui avait été évoqué par Monsieur Martin.

Je voudrais aussi remercier les Conseillers qui se sont exprimés de manière très positive comme très souvent par rapport aux projets qui sont développés à la Citadelle et notamment le futur projet de rénovation du Stade des Jeux et du Théâtre de Verdure.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Madame Barzin.

Monsieur Auspert, je vous en prie.

M. T. Auspert, Echevin:
Merci Madame la Présidente.

Je pense qu"il y a beaucoup de points sur lesquels on a déjà répondu ou à tout le moins

partiellement. Je vais tenter de compléter certaines informations qui ont été données.

Dans l'ordre qui a été évoqué, les frais de fonctionnement du service Informatique, effectivement, il y a eu un regroupement d'articles pour des raisons diverses, notamment pour la question des contrats et des licences que nous avons principalement chez quelques gros fournisseurs au sein de la Ville et on a regroupé ces articles-là.

Pour être clair, le service Informatique a vu son fonctionnement augmenter depuis 2019 et nous avons sensiblement gardé les mêmes montants que 2021.

Pour répondre à la question du télétravail que vous posiez tout à l'heure, effectivement, on a équipé la majorité du personnel déjà en 2021. Nous terminerons les quelques derniers postes équipés en 2022. On assure la liaison de ce côté-là si je peux me permettre mais il y a eu tout un coût de licences supplémentaire qui a été généré par la crise.

Concernant les fonctionnements qui ont été abordés, je pense aux Beaux-Arts et Conservatoire dont le Bourgmestre a la charge, je tiens à rappeler qu'en 2021, nous avons eu des dépenses liées à la nouvelle installation. Si on a fait la nouvelle installation en 2021, la nouvelle installation n'est plus nécessaire en 2022.

Il a été abordé la question du subside Infrasports concernant le Hall Octave Henry, je tiens à rappeler qu'au mois de septembre, dans la note qui a été déposée dans le cadre de la PIV, les différents éclairages des Halls étaient repris dans la PIV dans le gros chapitre économie d'énergie. On pense souvent économie d'énergie: isolation, chauffage mais on oublie souvent que dans les économies d'énergie, nous avons également toutes les consommations liées aux éclairages. C'était le cas du Hall Octave Henry. Pour répondre, l'éclairage du Hall Octave Henry, on ne va pas solliciter les subsides Infrasports.

Juste pour le détail, actuellement, à l'administration, Infrasports a plusieurs dossiers en attente de la Ville de Namur, dossiers qui sont complets mais l'administration ne sait pas encore comment elle doit interpréter le nouveau décret qui a été proposé. Je vais dire que cela suit son cours.

Enfin, pour le Pôle Emploi et Formation, nous avions passé la semaine dernière la convention avec le BEP pour réaliser la partie maître d'ouvrage du projet. Entre temps et dès le lendemain du dernier Conseil communal, nous avons déjà eu une réunion avec tous les acteurs. Je pense principalement au Forem, au CEFO et à la Cité des Métiers. Je tiens à rappeler que nous avons déjà reçu les montants alloués par le Gouvernement wallon et par le Forem. De ce côté-là, nous avons une garantie quant aux fonds qui sont destinés. Nous devons aborder maintenant avec l'administration fiscale un problème de TVA parce que comme un des acteurs nous l'a fait remarquer, à d'autres endroits comme Charleroi et Liège, l'administration fiscale a permis à la construction de bénéficier du taux réduit parce qu'il était assimilé à formation. On a questionné l'administration fiscale pour voir si nous pouvions bénéficier de ce taux réduit de TVA. Nous attendons la réponse dans les prochains mois – on approche des fêtes – je dirais peut-être dans les prochains mois.

Je pense que tout a été abordé.

Je tiens à rappeler que toute une série de points ont été abordés en termes d'investissements énergétiques aujourd'hui et avaient été repris dans la note du 07 septembre qui a été remise aux Conseillers communaux, je pense que certains ont zappé la chose.

Voilà Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Monsieur Auspert.

Je reviens vers les Conseillers et Conseillères et plus particulièrement vers Monsieur Demarteau pout votre seconde intervention, je vous en prie Monsieur Demarteau.

M. L. Demarteau, Chef de groupe DéFI:
Merci Madame la Présidente

Pas de souci, je sais bien que c'est la deuxième. Je serai court.

Merci à tout le monde pour les réponses fournies.

Madame Scailquin, je pense que du coup, oui, ce serait une très bonne chose de pouvoir une fois discuter avec Namur Boutik parce que l'on sait que l'on a déjà eu plusieurs échanges à ce sujet. Ce serait une très bonne chose de pouvoir discuter avec eux en Commission et de connaître les tenants et aboutissants du projet à court, moyen et long terme.

Concernant la taxe déchets, non, on cherche juste des solutions et on essaie juste de se dire que certaines autres Villes, certaines autres communes arrivent avec un taux à 100 % à pouvoir fournir ce quota de sacs. En plus, on sait que l'on est en projet pilote à Erpent, notamment où on a une poubelle à puce collective. Là, avec la même taxation, vous avez donc les habitants qui ont droit à avoir un forfait au poids, on sait que c'est une très très faible partie de la population mais si cela vient à s'étendre, le problème va se poser. Du coup, Madame Deborsu, je suis très content que vous puissiez prendre à bras-le-corps le combat concernant cette taxe déchets et cette notion de coût-vérité. Je serai très curieux de voir ce qui pourrait être proposé pour la suite. J'y serai très attentif, c'est sûr. C'est juste parce que je trouve qu'à plus long terme, cela va poser souci pour moi car il y aura – s'il y a un déploiement de ce système – un réel problème des deux parties de la population. Pour moi, je pense qu'il faut y réfléchir et pas être fermé et pouvoir dire que l'on va augmenter la taxe. Je pense qu'il y a toujours moyen de trouvera des solutions.

Merci Monsieur Auspert concernant les réponses. On a hâte de pouvoir voir les tenants et aboutissants de ce projet qui viendra encore dynamiser encore plus la rue Rogier, qui en a bien besoin. Je pense que cela permettra, par la suite, d'avoir un bel axe entre ce nouveau projet aux Casernes et le futur de l'avant notre gare aussi.

Merci beaucoup.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci aussi à vous.

Monsieur Warmoes pour votre seconde intervention également.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:
Merci Madame Oger, Madame la Présidente.

J'ai 9 points de réactions, déjà merci pour toutes les réponses.

Je vais commencer par un petit d'humeur. Monsieur le Bourgmestre a commencé par remercier les Conseillers de la majorité pour leurs encouragements, je vais appeler cela comme cela. Je n'ai pas de problème avec cela, je trouve cela bien que les Conseillers de la majorité s'expriment aussi et mettent les accents qui leur tiennent à cœur. Par contre, je trouve que si le but est d'énumérer tous les projets de leurs Echevins jusqu'à des dépenses de 100.000 €, je pense qu'il y a une limite. C'est un petit billet d'humeur. Si on va dans ce point-là, on est parti pour beaucoup plus longtemps.

Monsieur le Bourgmestre, peut-être que vous ne m'avez pas bien compris, est-ce que l'on est trop optimiste ou pas? J'ai conclu ce point en disant que je n'ai pas de problème à prendre les chiffres qui sont maintenant comme cela puisqu'il y a une multitude d'incertitudes. Après, merci pour les explications sur les bases, sur ce que vous attendez, sur vos prévisions pour 2022 qui sont assez incertaines.

N'oublions pas non plus d'ailleurs l'inflation et l'index qui font aussi partie de ces insécurités.

J'ai dit que je constate, je ne saurai certainement pas le faire mieux. Je trouve cela normal que les services prennent une base.

Par rapport à la taxe déchets, je prends bonne note et par rapport à la taxe qui est maintenant calculée selon la composition du ménage, oui, c'est mieux qu'un forfait par ménage, je suis bien d'accord. Comme mon prédécesseur, Loïc Demarteau, j'ai bien écouté aussi Madame Deborsu qui dit que ses poils se hérissent à chaque fois qu'elle voit la facture augmenter et l'obligation de répercuter cela sur la taxe déchets. Je trouve cela positif et j'espère que cela aboutira qu'elle ait alors pris contact avec les parlementaires MR wallons et avec la Tutelle peut-être aussi. C'est aussi l'appel que j'avais fait au niveau du Parlement wallon car c'est là que se situe la base de revoir cette législation d'autant plus que la directive européenne n'est pas si stricte que cela.

En ce sens-là, j'avais relu les débats budgétaires de l'année passée, Monsieur le Bourgmestre, vous aviez déclaré "c'est strictement et exclusivement le reflet du coût-vérité qui augmente de la

sorte à cause de cette décision régionale. J'ai pu fustiger l'impact pour nos finances de la décision du Gouvernement fédéral précédent au niveau du tax-shift. Avec la même honnêteté, je fustige aussi la décision à laquelle, pourtant, j'ai pu prendre part à l'époque dans un autre cas de figure qui concerne là le Gouvernement wallon." Je pense que c'était par rapport aux subsides aux intercommunales que vous parliez. Je salue votre franchise. J'espère que dans les différents partis qui sont représentés ici au Conseil et qui sont représentés également au Parlement wallon, en particulier ceux qui sont au Gouvernement, on peut avoir un attitude autocritique à ce niveau-là et voir si on peut modifier cette législation par rapport à la taxe déchets.

Par contre, Madame Deborsu, je ne suis pas d'accord quand vous dites que, je ne sais plus exactement les termes, mais vous parlez que l'on veut réduire la production de déchets par les citoyens. Il n'y a aucun citoyen qui a une fabrique à déchets dans son garage ou je ne sais pas quoi. C'est bien le sens de notre démarche, c'est de responsabiliser aussi les producteurs, les vrais producteurs de marchandises sont la base des déchets. Je me souviens, à l'époque, cela date malheureusement, j'habitais Champion, il y avait un Aldi (il est toujours là d'ailleurs, près du Quick, chaussée de Louvain) et on pouvait acheter de la bière en bouteille encore. Et tout à coup, on n'est pas dans la production mais dans la distribution, Aldi a décidé de ne vendre plus que des canettes de bière. C'est une décision. Le consommateur qui va faire ses courses chez Aldi n'a jamais décidé qu'il voulait absolument des canettes. Producteur de déchets, non.

La taxe égouts, Monsieur le Bourgmestre, vous n'avez pas augmenté – je n'ai pas dit cela non plus – cette année-ci mais vous l'avez bien augmentée dans le passé, dans le plan de gestion, je ne sais plus en quelle année mais dans le plan de gestion précédent 2015-2020.

Les immeubles inoccupés, vous avez dit que j'étai étonné, je n'étais pas étonné, je vous ai félicité, c'est encore mieux. Les chiffres que Monsieur Noël a donnés montre effectivement que malheureusement, si je peux le dire comme cela, il y a un potentiel puisque si j'ai bien noté, on passe en 2020 de 26 immeubles taxés à un potentiel de 115 en 2021. C'est un axe que l'on soutient. Vous avez engagé quelqu'un qui travaille là-dessus et que, malheureusement, encore une fois, son travail rapporte. Naturellement, on préfèrerait qu'il n'y ait aucun immeuble inoccupé, je suppose que vous partagez ce souhait-là et que tous ces immeubles soient à disposition de la population, de préférence encore à des loyers convenables bien entendu.

Pour les associations, je retiens que la piste dans le cadre du plan de gestion, ce sera à partir de 2023 de revoir cela et de qu'elles doivent être indexées etc. On y reviendra, je suppose, puisque forcément, le coût de la vie augmentant, la société archéologique de Namur dont vous parliez, je ne sais pas s'ils ont des frais de personnel mais ce qu'ils ont eu à l'époque dans les années 90 par rapport à ce qu'ils ont aujourd'hui sauf s'ils ont diminué l'ampleur de leur travail, ce que je ne pense pas, cela devrait normalement leur poser problème.

Je prends bonne note que la patinoire restera un bon souvenir si j'ai bien compris. Vous avez parlé d'un parti de la majorité, je peux +- deviner au Gouvernement wallon, puisque vous avez parlé d'enjeux écologiques, je trouverais dommage qu'à cause du changement climatique, à cause des combustibles fossiles – par exemple, en Belgique, 5 grandes entreprises sont responsables de 20 % des émissions de CO^2 – que l'on ne puisse plus patiner à Namur alors que l'on patine probablement à Abu Dhabi, c'est encore une autre absurdité, je suis bien d'accord. On a encore toujours de la neige et du gel en hiver, heureusement, si je peux le dire ainsi. D'ailleurs, dans le cadre du projet des piscines, enfin de l'étude piscines, je pense que l'on avait évoqué un modèle où piscine et patinoire peuvent bien aller ensemble puisque l'on a un échange de chaleur et pour réchauffer les piscines, on peut refroidir la glace. Cela peut se faire aussi de manière écologique. Malheureusement, cela ne nous appartient pas.

Sur les écrits publicitaires, vous avez dit que c'est quelque chose qui tend à disparaître. C'est peut-être, en ce qui me concerne, à partir de mes préocuppations écologiques, tant mieux, si on peut le dire comme cela, si la taxe a un effet dissuasif. Alors, cela ne devient plus un outil de financement.

Par rapport au budget participatif, Madame Grandchamps, je nuancerai un peu mes propos. Effectivement, je vais alors saluer le fait que le Collège, qui n'y était pas obligé, a repris certains projets, certains bons projets que les citoyens ont proposés, soit qu'ils ont proposé dans le cadre d'un budget participatif, soit parce que je pense que vous avez nommé la place du Bia Bouquet et que c'était une demande des Belgradois depuis longtemps. Quelque part, je dirais qu'il ne

manquerait plus que cela dans le sens où j'espère bien que le Collège est à l'écoute des demandes de ses citoyens des différents quartiers. C'est positif. Dans ce sens-là, il y a un peu plus de moyens qui sont consacrés. Je voulais juste souligner le fait que, de manière comme le budget participatif est organisé, avec un vote, vous savez ce que l'on en pense par rapport aux avis des experts, que cela concerne 0,3 % du budget. Après, tant mieux si vous reprenez certains projets qui n'ont pas été retenus. C'est positif.

Je vais m'en tenir à cela pour mes réactions.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Monsieur Warmoes.

Comme il n'y a plus de petite main levée, je vous propose de passer aux votes.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:
Si, excusez-moi Madame la Présidente?

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Excusez-moi Monsieur Martin. Je vous en prie avant qu'il ne soit trop tard.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:
Merci beaucoup. Je remercie Monsieur le Bourgmestre et les Echevins qui ont bien voulu répondre aux questions.

Je repartirai de l'élément qu'évoquait Monsieur Auspert pour dire qu'il y a sans doute des choses qui nous échappent, ce n'est sans doute pas volontaire mais c'est vrai que je l'ai dit, au vu du nombre de documents que l'on doit ingurgiter en peu de temps, je pense que l'on doit être pardonné. La volonté est de pouvoir au moins faire les éclairages et obtenir des réponses quant à nos questions.

Merci donc Monsieur le Bourgmestre d'avoir apporté des éléments de réponses qui peuvent être rassurants sur pas mal de dossiers, notamment sur la question d'indexation et du screening, comme je l'ai demandé, qui devra pouvoir être fait. On y sera attentif, c'est quelque chose qui nous tient à cœur.

Sur les recettes d'activités, j'ai entendu votre réponse mais c'est vrai que certains postes étaient très élevés par rapport à d'autres. Je compare par exemple les recettes de stages par rapport aux entrées piscines, le delta n'était pas toujours le même et c'était important de pouvoir avoir une information par rapport à cela.

Sur les dépenses énergétiques, par contre, je n'ai pas eu d'éléments de réponses. Il faut le noter, le budget réservé quant à l'inflation et l'augmentation drastiques des charges en termes énergétique et je ne suis pas rassuré.

Je le suis par contre sur le PST. Je vous remercie en tout cas pour votre volonté d'être transparent et de pouvoir donner cet exercice à la connaissance du Conseil, non pas juste pour la forme mais, comme je le disais, parce que c'est important pour nous de savoir quelles sont les orientations que vous allez pouvoir y mettre, les réorientations et qui sont compréhensibles au vu des crises que nous avons connues et qui seront bien logiques. Je pense que c'est par souci de suivre aussi cette trajectoire que l'exercice vous est demandé. Je vous remercie déjà par avance.

Sur les subventions et les aides sociales, j'ai bien noté votre correction. On se réjouit que l'opération aura bien lieu avec un exercice un peu particulier, on peut le regretter mais en tout cas, on se réjouit qu'elle aura bien lieu.

Par contre, il y a plusieurs postes que j'ai relevés, que nous avons relevés et qui eux ne connaîtront pas de subventions pour 2022, je prends par exemple Les Petits Riens ou le subside au secteur d'aides alimentaires (pour ne citer que ces deux-là).

Pour faire le lien entre vous, Monsieur Noël, sur l'AIS, je note bien que c'est une aide qui est intervenue suite à une perte intégrale de la Province mais je ne pense pas être en manœuvre à la Province, par contre, vous y êtes et je pense que l'on aurait pu avoir un effort amortisseur et sans doute ne pas toucher à une action telle que celle-là. Je pense qu'au vu de la politique de la Ville en matière de logements, je l'ai dit et je le répèterai sans aucun doute que c'est un acteur précieux et qu'il faudrait pouvoir augmenter temporairement l'aide qui lui est accordée parce que l'on voit

l'impact de logements qui peuvent être mis à disposition de celles et ceux qui en ont besoin et tout de suite, sans attendre des gros dossiers de construction. Je pense que l'on a un acteur qui peut être facilement aidé et peut nous rendre directement une aide précieuse, en tout cas, si pas à nous, directement aux Namurois.

Sur la question des immeubles inoccupés, quand j'entends Monsieur Noël dire que c'est une politique excessivement volontariste, je ne peux pas le suivre parce qu'excessivement volontariste, cela veut dire que l'on aurait pu, dès le premier moment – comme je l'avais réclamé et je l'ai encore partagé à Monsieur le Bourgmestre dans sa Commission – avoir une progression, une progressivité dans les taxes qui est autre que celle qui est proposée aujourd'hui. Je rappellerai que la Tutelle nous a demandé de revoir notre copie en la matière et que nous n'avons pas appliqué des taux plafonds. J'ai toujours du mal à comprendre aujourd'hui pourquoi d'un côté, on a cette politique volontariste, comme vous le dites, avec l'engagement d'une personne – et c'est très bien – une augmentation de ces dossiers mais que de l'autre partie, on donne une prime. Je me demande comment vous faites pour dire à celui-là on va donner une prime et aux autres, on va les sanctionner. J'ai du mal à comprendre aujourd'hui encore cette politique mais je serai ravi de mieux la comprendre au fur et à mesure de l'évolution des dossiers et de voir que ce qui est écrit au budget se vérifie.

Sur l'intervention de Madame Grandchamps, je la rassure, je ne regarde pas le petit bout de la lorgnette, je remarque qu'elle fait comme moi puisque quand elle parle de Charleroi où elle dit que l'on a un budget participatif beaucoup moins élevé qu'à Namur, elle oublie alors de dire que les repas sont gratuits et que les garderies sont gratuites. Il ne faut donc pas regarder un petit bout de la lorgnette, Madame Grandchamps, et donc élargir le champ puisqu'ici, on paie la garderie et on paie les repas, fusse-t-il réduits.

Pour Madame Scailquin, je la rassure aussi sur le fait que mon intervention ne se réduisait pas uniquement à une distribution du cash envers les commerçants. Je ne pense pas avoir tenu de tels propos. En tout cas, force est de constater que dans un moment de crise comme celui-là, il aurait mieux valu avoir une année de transition entre 2021 et 2022 pour amortir le choc.

J'en veux aussi pour preuve puisque l'on a parlé de Namur Boutik et je serai fortement demandeur de pouvoir y voir un peu plus clair parce que c'est quand même une somme considérable. Aujourd'hui, on a du mal à évaluer l'impact d'autant qu'en plus, pour le commerçant, ce n'est pas gratuit, c'est une cotisation à payer. Puisque vous comparez Mons et Charleroi aussi, je vous informerai qu'à Mons, ils ont pu consacrer un budget de 20.000 € à 30.000 € pour avoir un retour satisfaisant pour un Amazon local avec aucune cotisation à payer pour le commerçant. Je serai ravi d'avoir ici une vision de ce qui est proposé.

Pour Monsieur Auspert, au niveau d'Infrasports, je suis un peu inquiet sur le fait que vous n'avez pas encore évalué la mise en place du processus du nouveau décret. J'espère que l'on n'a pas mis la charrue avant les bœufs pour pouvoir prétendre à ces aides, auquel cas, je pense qu'il faudrait retirer ces aides du budget 2022. Il faudra d'ailleurs les retirer parce qu'elles ne seront perçues que si on y a droit qu'en 2023 au vu du processus du nouveau décret qui n'est plus à 75 % mais à 50 %.

Voilà pour le retour que j'avais envie de faire en vous remerciant toutes et tous.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Monsieur Martin.

Je reviens maintenant vers les différents Chefs de groupe pour connaître leurs votes concernant ce budget initial de l'exercice 2022. J'ai entendu Monsieur Guillitte à l'entame de son intervention dire que le MR approuvait. C'est toujours bien le cas Monsieur Guillitte?

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:
Sans réserve, Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci beaucoup.

Qu'en est-il pour le groupe PS?

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Ce sera contre.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Pour DéFI?

M. L. Demarteau, Chef de groupe DéFI:
Contre également.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Pour le groupe PTB?

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:
Contre.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Puis le groupe Ecolo?

Mme A. Hubinon, Cheffe de groupe Ecolo:
Pour, Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Et enfin pour le groupe cdH?

Mme D. Klein, Cheffe de groupe cdH:
Pour.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci aussi pour vos votes.

Vu les articles L1311-1 à L1331-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) portant notamment sur les règles en matières budgétaires et de plans de gestion;

Vu les articles L3131-1 et suivants du CDLD relatifs aux actes communaux soumis à la Tutelle d'approbation;

Vu les articles L1124-40 et L1211-3 du CDLD relatifs respectivement à l'avis de légalité du Directeur financier et au rôle du Comité de Direction en matières budgétaires;

Vu le décret du 27 mars 2014 modifiant certaines dispositions du CDLD et plus spécifiquement la disposition relative au dialogue social avec les instances syndicales prévoyant la mise en place d'une séance d'information sur les budgets, modifications budgétaires et comptes;

Vu le Règlement Général de la Comptabilité Communale (RGCC) du 05 juillet 2007 et plus particulièrement ses articles 7, 10 et 12;

Vu les circulaires des 23 et 30 juillet 2013 relatives aux mesures prises par l'Union Européenne dans le cadre du contrôle, de la publicité des données budgétaires et comptables et à la traduction de celles-ci par les pouvoirs locaux selon les normes SEC 95;

Vu la circulaire ministérielle du 13 juillet 2021 relative à l'élaboration des budgets communaux pour l'exercice 2022;

Vu le plan de gestion actualisé adopté en sa séance du 11 décembre 2014 sur lequel le Gouvernement a émis un avis favorable conditionnel;

Considérant qu'un nouveau plan de gestion couvrant les années 2020 à 2025 devait être proposé pour adoption au Conseil communal du mois de mars 2020 mais qu'au vu des circonstances sanitaires liées au Covid-19 et des incertitudes financières qui en découlent, un délai complémentaire a été octroyé par le CRAC pour pouvoir le présenter au Conseil communal du mois de décembre 2021 de façon concomitante au budget initial de 2022 afin notamment de pouvoir intégrer les projections et mesures des différentes entités consolidées de la Ville;

Considérant que le fonds de réserve ordinaire s'élève, après ce budget initial 2022, au montant de 2.840.810,83 €, soit en diminution de 2.862.885,12 € par rapport à la MB2-2021;

Considérant que les provisions s'élèvent après ce budget initial 2022 au montant de 7.943.117,70 €, soit en diminution de 5.392.272,57 € par rapport à la MB2-2021;

Vu la note explicative du Département de Gestion financière concernant le budget initial de l'exercice 2022;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS est adopté au moment de l'adoption du budget conformément à l'article L1122-11 du CDLD;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en application de l'article L1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis rendu par le Directeur financier en date du 29 novembre 2021;

Vu le rapport de la Commission budgétaire relative à l'article 12 du RGCC;

Considérant que le Comité de Direction a été consulté le 03 septembre 2021 sur le projet de budget de l'exercice 2022;

Considérant qu'en accord avec les instances syndicales lors du Comité de concertation du 17 décembre 2014, il a été décidé que la transmission des budgets, modifications budgétaires et comptes, accompagnés de leurs notes explicatives, vaudrait information au sens de la disposition relative au dialogue social prévue par le CDLD;

Considérant que les documents à destination des organisations syndicales seront transmis par le Département des Ressources humaines le lendemain du Conseil communal, soit le 15 décembre 2021;

Considérant, par ailleurs, que le point sur le budget, les modifications budgétaires ou le compte serait systématiquement porté à l'ordre du jour du plus prochain Comité de Concertation, soit en l'occurrence lors de la concertation du 14 janvier 2022;

Sur proposition du Collège du 30 novembre 2021,

- Adopte le budget initial de l'exercice 2022 dont les résultats se présentent comme suit:

Service ordinaire :	
Recettes de l'exercice propre	+ 206.078.828,44 €
Dépenses de l'exercice propre	- 206.078.828,44 €

Résultat de l'exercice propre (équilibre)	0,00 €
Résultat des exercices antérieurs (mali)	- 1.137.022,60 €
Prélèvements en dépenses	- 165.542,84 €
Prélèvements en recettes	+ 1.302.565,44 €

Résultat global (équilibre)	0,00 €

Service extraordinaire :	
Recettes de l'exercice propre	+ 107.915.639,88 €
Dépenses de l'exercice propre	- 120.565.282,72 €

Résultat de l'exercice propre (mali)	- 12.649.642,84 €
Résultat des exercices antérieurs	0,00 €

Prélèvement vers fonds de réserve extraordinaire	- 50.000,00 €
Prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire	+ 12.699.642,84 €

Résultat global (équilibre)	0,00 €

- Adopte le rapport annuel sur l'ensemble des synergies Ville-CPAS, conformément à l'article L1122-11 du CDLD, tel que présenté à la réunion annuelle conjointe du 19 octobre 2021.
- Charge le D.G.F. de transmettre la présente délibération et ses annexes à la DG05, au CRAC et au Ministre des Pouvoirs Locaux.
- Charge le D.R.H. de transmettre les documents relatifs à ce budget initial de l'exercice 2022 aux organisations syndicales.

4. Actualisation des projections quinquennales et des mesures de gestion 2023-2027 de la Ville et de ses entités consolidées

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Nous pouvons alors passer au point 4 de cet ordre du jour, à savoir l'actualisation des projections quinquennales et des mesures de gestion pour les années 2023-2027 en ce qui concerne la Ville mais également ses entités consolidées.

Je passe la parole à Monsieur le Bourgmestre pour un second PowerPoint.

M. M. Prévot, Bourgmestre:
Oui, merci Madame la Présidente.

Est-ce que vous voyez l'écran avec le PowerPoint?

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Pas pour le moment.

M. M. Prévot, Bourgmestre:
Attendez alors. Je vais opérer autrement. Un petit peu de manipulation, cela arrive. Écran partagé et voilà. Normalement, cela doit être bon.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
C'est exact. Tout va bien.

M. M. Prévot, Bourgmestre:
Parfait.

→ Un PowerPoint est diffusé en séance.

Budget initial, on l'a déjà fait.

On va donc pouvoir poursuivre avec l'actualisation des projections et du plan de gestion.

Chers collègues,

Comme vous le savez probablement, le nouveau plan de gestion devait initialement être adopté par le Conseil communal pour le 31 mars 2020 mais en raison de la crise Covid, celui-ci a été reporté à plusieurs reprises par les autorités régionales – étant donné que les communes avaient, il faut bien le dire, d'autres chats à fouetter avec l'urgence sanitaire et puis par la suite, l'urgence des inondations – pour finalement demander aux communes de soumettre le plan de gestion parallèlement au budget 2022.

Entretemps, et pour votre parfaite information, sachez que le Gouvernement wallon, il y a quelques jours encore, en date du 18 novembre 2022, dans le cadre du plan Oxygène que j'aborderai ultérieurement, a de nouveau laissé un délai complémentaire aux communes pour présenter le plan de gestion au plus tard cette fois-ci pour le 30 juin 2022.

À Namur, nous avons toutefois estimé qu'il était temps de pouvoir à nouveau disposer d'un outil de gestion pluriannuel enfin mis à jour et nous n'avons donc pas souhaité user de cette nouvelle faculté de report offerte par la Wallonie étant donné que toutes les discussions et arbitrages de surcroît avaient pu être faits et qu'à part jouer la montre, pour des raisons un peu obscures, il n'y avait pas grand intérêt à postposer le moment où nous allions saisir le Conseil communal de ce débat démocratique.

Avant d'aborder le fond du dossier, il convient de faire un peu d'histoire et de rappeler ce qu'est un plan de gestion et dans quel cadre nous y sommes soumis.

Comme le rappelle très bien le DGF en préambule de sa note, depuis la création des Régions, les Villes et communes en difficultés financières ont pu compter sur des interventions régionales pour leur permettre de respecter l'obligation d'équilibre global financier.

Ces aides ont pris diverses dénominations mais de manière générale, il s'agit d'emprunts à travers lesquels la Région (via le CRAC – Centre Régional d'Aides aux Communes) intervient pour tout ou partie dans les charges annuelles.

En contrepartie de ces aides régionales, les Villes et communes bénéficiaires doivent s'engager dans la rédaction de plans de gestion successifs visant à rétablir l'équilibre structurel de leurs finances. Le dernier en date nous concernant est celui que le Conseil a arrêté le 11 décembre 2014 et qui concernait alors la période 2015 à 2020.

Le CRAC définit le plan de gestion comme étant je cite "un outil de travail élaboré par les Pouvoirs locaux en collaboration avec le CRAC dans lequel des mesures de gestion sont décrites, chiffrées et planifiées afin de restaurer un équilibre budgétaire structurel", fin de citation. Enfin, le plan de gestion s'accompagne de projections quinquennales sur base d'un modèle élaboré par le CRAC.

Il est important de préciser d'emblée que la préparation d'un plan de gestion se fait en collaboration avec le CRAC, avec les entités consolidées que sont le CPAS, la Zone de Police et la Régie foncière ou encore les différents Départements concernés comme par exemple le DRH pour le volet ressources humaines Enfin, c'est également en parfaite collaboration avec le CRAC que les différents coefficients retenus pour les projections sont établis et validés.

Le DGF a donc fait toute une série d'hypothèses pour identifier quels coefficients, quels ratios étaient proposés pour crédibiliser ces projections pluriannuelles. Nous les avons soumis au CRAC et le CRAC a validé notre méthodologie et les taux qui étaient proposés.

Si le document très complet préparé par le DGF et présenté en Commission (4 heures durant) fait notamment état de l'historique des aides octroyées par la Région, évoque aussi les différents plans de gestion adoptés au fil des législatures ainsi que l'évaluation du dernier plan de gestion 2015-2020, pour ma part, je tournerai mon intervention vers le futur en la consacrant sur l'actualisation des projections 2023-2027 et sur les mesures de gestion proposées pour tenter de restaurer un équilibre qui se voudrait structurel. Il n'en demeure pas moins que la lecture attentive des notes du DGF vous aura permis, soit de vous remémorer, soit de découvrir la très large palette des mesures de gestion, tant en réduction de dépenses qu'en accroissement de recettes, que cette majorité a pu et a dû prendre depuis 15 ans et que d'autres ont amorcé dès 2001 avant nous pour redresser progressivement mais certainement nos finances communales.

Ce retour à l'équilibre budgétaire – ce qui, au demeurant, est loin d'être le cas d'autres grandes Villes (pour avoir une idée comparative, Charleroi n'annonce pas moins de 90 millions de déficit rien que pour l'année prochaine) – et la constitution d'un bas de laine pour plus de 20 millions d'euros à l'époque, auront permis de maintenir un haut niveau de service à notre population et le maintien d'un personnel qualifié et en nombre. Mais comme j'ai pu vous l'annoncer depuis un certain temps déjà – à chaque fois que l'on a des débats à connotation budgétaire – ce chemin d'équilibre ne sait plus être suivi à l'avenir en raison des reports de charge constants et importants réalisés par d'autres niveaux de pouvoir, et singulièrement les Gouvernements fédéraux successifs. La Région wallonne ayant toujours été plus attentive à compenser ses mesures et décisions. Et cela, sans parler des contrecoups violents et que l'on ne pouvait pas anticiper, générés par la pandémie mondiale de la Covid-19 ou encore les inondations inédites de l'été dernier. Le tout génère un décrochage majeur de notre trajectoire budgétaire dans une perspective pluriannuelle. Un décrochage – disons-le clairement – d'autant plus frustrant pour nous, au vu des

efforts consentis et assumés politiquement durant quinze ans pour redresser la barre des finances communales, et dont finalement le gain se voit en quelque sorte anéanti par des décisions politiques d'autres niveaux de pouvoir ou des phénomènes extérieurs à notre propre gestion.

Nos nombreuses mesures volontaristes de gestion tant en recettes qu'en dépenses, ont été littéralement sabotées et ruinées par des décisions fédérales et régionales impactant les finances locales sans lesquelles le "graal" de l'équilibre budgétaire aurait été atteint structurellement.

Je pense notamment au tax-shift qui impacte chaque année nos additionnels à l'IPP pour plus de 4 millions d'euros, au désinvestissement de longue date dans l'administration cadastrale qui impacte annuellement nos additionnels au PI de l'ordre de 4,5 millions d'euros, au financement des pensions des agents statutaires, au financement des Zones de Secours (dont on a varié les taux de prise en charge, sans parler des reports qui portaient sur nos épaules communaux avant que ce Gouvernement – et je l'en remercie – ne se décide à en faire reporter et assumer une part du financement par les Provinces), au financement des Zones de Police en matière de pensions ou de pécule de vacance ou encore au financement des CPAS en matière de revenu d'intégration suite notamment – souvenez-vous – à un nombre croissant de personnes relativement, fictivement éjectées du bénéfice du chômage pour aller au CPAS. La liste est longue et non exhaustive mais notre Département de Gestion financière estime que l'ensemble de ces décisions durant les des 10 à 15 dernières années ont impacté nos finances communales pour des dizaines de millions d'euros cumulés.

En une phrase comme en cent: sans les reports de charge du Fédéral (surtout, plus accessoirement de la Région), la Ville de Namur n'aurait aucune difficulté financière.

C'est à l'aune de cela qu'il faut aujourd'hui regarder l'évaluation du plan de gestion précédent ainsi que les nouvelles mesures qui doivent être prises aujourd'hui pour tenter de recouvrer l'équilibre structurel à long terme.

Si le Collège communal n'avait pas décidé de nouvelles mesures pour les années à venir – et que je vais vous présenter – les projections pluriannuelles que vous voyez sous vos yeux se seraient présentées en déficit de l'ordre de 8 millions d'euros en 2023 pour atteindre plus de 19 millions en 2027, soit un total cumulé de près de 70 millions d'euros en 5 ans. Sur le tableau, vous voyez qu'il est mis 76, c'est parce que l'on y intègre aussi le déficit de l'année 2022, hors reprise de provisions. Si on calcule juste les 5 ans qui viennent, de 2023 à 2027, on est à grosso modo entre 69 et 70 millions de déficit auxquels on aurait été confronté si nous n'avions pas dû prendre une série de mesures pour redresser la barre.

Au niveau de la méthodologie, le DGF nous a donc proposé, sans tabou, et je peux vraiment vous dire que ce fut sans tabou, une liste de mesures structurelles envisageables et, à leurs yeux, réalisables pour tenter de retrouver un équilibre structurel.

Nous avons donc passé en revue l'ensemble de ces mesures et je tiens à vous faire remarquer d'entrée de jeu que parmi les mesures proposées, le Collège a fermement refusé toute mesure qui impacterait le citoyen lambda dans son pouvoir d'achat comme par exemple la majoration de la taxe sur les déchets (pour aller jusqu'à 110 % au lieu des 100 % actuels, une faculté qui nous est offerte par la Région mais que nous ne voulions pas saisir pour éviter de pénaliser les citoyens namurois), nous avons refusé la majoration de la taxe sur les égouts (c'est vrai qu'elle était aujourd'hui à 47 € et que la Région nous autorise à aller jusqu'à 71,5 € mais vous aurez trouvé, comme nous, que c'était particulièrement de mauvais goût d'envisager une augmentation de la taxe égouts après la période d'inondations que nous avons connues cet été). Nous avons aussi refusé une nouvelle majoration des additionnels à l'IPP ou encore au précompte immobilier. Puisque de surcroît, pour ce dernier critère, nous sommes au-dessus de la moyenne régionale depuis très longtemps.

On a refusé aussi de nouvelles taxes conservant la ligne que l'on s'était assignée lors de notre accord de majorité, dès le début de cette législature. Pas de nouvelles taxes susceptible d'impacter les citoyens et leur pouvoir d'achat.

Toute une série de taxes sur les surfaces de bureaux, les mâts éoliens, les piscines privées, etc. n'ont pas été des options retenues et celles qui l'étaient encore moins, c'est celles visant à envisager la suppression de certains services communaux ou le licenciement de personnel. C'était

des options qui étaient, à nos yeux, no way.

Les mesures retenues et proposées ce soir portent autant sur les dépenses que sur les recettes mais ont donc été choisies expressément pour ne pas impacter le citoyen (sauf ceux qui se placent en infraction). Et pour ne pas impacter non plus le fonctionnement optimal de l'administration et donc des services qui sont rendus à notre population.

Globalement, on peut catégoriser les mesures en trois axes.

Tout d'abord, une mesure technique sur les antérieurs pour 20 % des efforts. Ensuite, quatre mesures en recettes pour 20 % des efforts et enfin, quatre mesures en dépenses pour 60 % des efforts. Ce sont les 3 grands axes.

Passons en revue ces 9 mesures que nous vous exposons.

La première mesure, totalement indolore, est une mesure purement technique relative aux exercices antérieurs. En effet, partant du constat que les comptes annuels présentent habituellement des résultats bien meilleurs qu'escomptés notamment après l'introduction des recettes dites compensatoires, il est prévu, en accord avec le CRAC (je le précise), de corriger techniquement les projections d'un montant annuel de l'ordre de 2 millions d'euros.

La deuxième mesure porte sur l'engagement d'indicateurs-experts. En effet, face au désinvestissement constaté de l'Etat fédéral depuis des années dans les recensements et réévaluations cadastrales et l'absence criante de personnel à l'administration du cadastre, nous avons prévu de recourir à des indicateurs-experts internes à la Ville chargés de rétablir une forme d'équité fiscale pour les habitations manifestement sous-évaluées en matière de revenu cadastral en raison de travaux non déclarés ou en infraction urbanistique. C'est très important ces termes-là parce qu'ils permettent de comprendre que notre mesure n'est en aucun cas une péréquation cadastrale généralisée (j'insiste pour ne pas faire peur inutilement aux citoyens), mais nous nous inspirons clairement d'une mesure décidée à Charleroi, dont j'ai pu discuter avec mon collègue Paul Magnette, visant à ajuster le cadastre pour celles et ceux ayant, par exemple, subdivisé des habitations en plusieurs logements sans le moindre permis, percevant donc indûment plusieurs loyers sans révision cadastrale idoine. On est bien dans une démarche où on va prémâcher le travail et de l'administration du cadastre qui est désœuvré et qui n'arrive donc pas à suivre et à enrôler et qui ne nous gratifie pas des recettes auxquelles on aurait droit. On va le faire en engageant nous-mêmes du personnel dont la charge salariale sera très vite compensée par les recettes additionnelles que nous allons percevoir. C'est ce que vous voyez sur les 2 lignes 2 et 3 du tableau. On va leur prémâcher le travail pour avoir un rythme de perception de recettes plus approprié mais uniquement à l'égard des citoyens qui se sont mis volontairement, apriori, en défaut en faisant des travaux pour avoir plus de gains financiers sans qu'il n'y ait eu d'adaptation du cadastre, probablement parce qu'ils auraient été distraits et qu'ils auraient omis de le signaler… La recette complémentaire sera progressive pour atteindre 750.000 € net annuels en 2027.

La troisième mesure concerne la majoration de 4 € pour les amendes, redevances appliquées aux personnes en infraction de billet horodateur pour une recette complémentaire annuelle qui est estimée annuellement à 240.000 €. On ne vise donc ici que les comportements infractionnels, c'est donc 4 € de plus que seraient susceptibles de payer uniquement les citoyens qui ne vont pas payer l'horodateur. Maintenant, de surcroît qu'il y a une faculté de pouvoir le payer par une application téléchargeable ou bien par SMS, on ne peut même plus tirer prétexte de ne plus avoir de monnaie pour pouvoir honorer ce stationnement. Là, dans ces deux mesures, vous le voyez, aucun citoyen lambda ne sera impacté dans son quotidien. Celles et ceux qui auront par contre eu des comportements infractionnels seront les deux seules catégories susceptibles d'être impactées.

La quatrième mesure concerne, comme le permet la circulaire budgétaire, la mise en place d'une taxe sur l'exploitation des carrières pour un montant annuel de 525.000 €. Les carrières de Beez et de Marche-les-Dames sont les deux carrières concernées sur notre territoire. Cette taxe existe déjà depuis plusieurs années dans différentes communes et elle peut se justifier pleinement à la lumière des désagréments collectifs subis par les riverains. Je pense aux problèmes de voiries un peu défoncées précocement, la propreté parfois aussi, le bruit, etc.

La cinquième mesure porte, en marge du règlement sur les immeubles inoccupés, sur la mise en place d'une taxe sur les surfaces commerciales vides aux fins de tenter de stimuler le marché. En

effet, nous constatons que plusieurs propriétaires continuent de spéculer sur les surfaces commerciales (particulièrement en centre-ville) en refusant de louer leur bien à un loyer plus modéré, préférant attendre qu'un potentiel locataire futur daigne payer le prix plein de la location qu'il demande, quitte dans l'attente de trouver cette perla rare à laisser la vitrine vide des mois durant. Et ce, alors même que des possibilités d'occupation, même de courte durée, existent notamment via les pop-up stores ou l'initiative La Canopée du Comptoir des Ressources créatives qui installent temporairement des artistes ou artisans locaux dans ces espaces commerciaux. D'autres propriétaires laissent leur bien vide quelques mois supplémentaires, parfois pour passer une année complète, par exemple, afin d'obtenir l'exonération de précompte immobilier. Nous souhaitons donc, avec cette taxe, même modeste dans ses montants (reconnaissons-le car nous sommes tenus par les plafonds indiqués dans la circulaire budgétaire wallonne), dynamiser les espaces commerciaux vides par des occupations plus fréquentes, même temporaires, et tenter d'agir sur une régulation vers la baisse du prix parfois exorbitant de certains loyers commerciaux sur certains axes de notre territoire et singulièrement du centre-ville. La recette complémentaire annuelle s'estime à 250.000 €. Cela reste modeste mais on espère que la démarche sera incitative.

La sixième mesure est une mesure technique indolore relative à la poursuite du processus de réduction du précompte professionnel pour travail en équipe conformément à la faculté offerte par la circulaire du Ministre Dermagne en la matière quand il était Ministre en charge des Pouvoirs locaux. Cette mesure d'optimisation fiscale, sans conséquence pour le personnel concerné, permettra une moindre dépense de l'ordre de 350.000 € annuels complémentaires à ce qui se fait déjà depuis 2021, soit un total en année pleine de près de 700.000 €.

La septième mesure concerne un gain en masse salariale équivalent au non-remplacement théorique de 25 % du personnel admis à la retraite. Je le redis car chaque mot à son importance: un gain en masse salariale équivalent au non-remplacement théorique de 25 % du personnel admis à la retraire. Notons que, pour mémoire, le plan de gestion précédent tablait sur un non-remplacement systématique de tout départ à la pension. Dans les faits, confronté à la réalité opérationnelle, aux réalités de terrain, ce ne fut pas tenable. Nous n'avons pas suivi cette balise. Environ 50 % des départs à la pension ont été remplacés. Dès lors, il s'agit ici d'une mesure réaliste mais aussi largement plus bénéfique pour le personnel, que ce qui était prévu dans le précédent plan de gestion, et qui va redonner de la respiration au personnel grâce à des renforts bien nécessaires et attendus dans divers services, tout en conservant une part d'économie. Puisque cette mesure s'évalue en termes de masse salariale, pas en termes de nombre d'agents. Il n'est donc pas prévu d'opérer systématiquement des non-remplacements.

Certains seront en effet actés, selon les fonctions et opportunités, mais la volonté est d'abord et avant tout de réaliser l'économie attendue grâce au différentiel de coût salarial entre les nouvelles recrues remplaçant des pensionnés et le coût salarial que représentait ces mêmes pensionnés. C'est évident que quand vous démarrez en étant engagé à 25 ans, vous ne coûtez pas aussi cher, si je puis dire, que lorsque vous terminez votre carrière à 62 ou 63. Même en faisant un remplacement de 1 pour 1, il y a un gain budgétaire qui est réalisé. Certains départs à la pension pourraient, le cas échéant, ne pas faire l'objet d'un remplacement systématique. Mais en tout état de cause, il est tout à fait probable qu'il y ait au final un nombre d'agents toujours aussi important, stable, voire peut-être un accroissement d'ici quelques années, c'est même probable, dès lors que ce processus génère de toute façon le gain budgétaire qui est attendu et qui est estimé à hauteur de l'équivalent de ce que représenterait la masse salariale de 25 % de non-remplacements. C'est une mesure qui représente un gain annuel estimé de l'ordre de 770.000 €.

Concernant le personnel, rappelons, comme cela a été évoqué dans l'exposé sur le budget 2022, que les projections prévoient par ailleurs la revalorisation du pouvoir d'achat, telle que prévue dans la déclaration de politique communale, au travers de la majoration des chèques-repas et de l'octroi d'éco-chèques annuels. L'ensemble de ces deux mesures positives apportera dès 2023, et de manière cumulée, entre 400 et 440 € nets supplémentaires par agent chaque année, pour une dépense annuelle totale de plus de 600.000 €. Cela va finalement générer un gain en salaire poche qui va être d'à peu près plus du double de ce qui aurait pu être attendu si on avait mis en œuvre le fameux pourcent de revalorisation qui a été pendant longtemps souhaité par les syndicats. Ils sont largement gagnants et ils le méritent.

La huitième mesure concerne l'introduction d'une décision du CPAS validée au travers de son plan de gestion et permettant une réduction annuelle de la dotation d'un montant estimé de 100.000 € pour les années à venir, portée ensuite à 800.000 € en pleine concertation avec le CPAS et son plan de gestion déjà validé. Dès lors que la dotation octroyée par la Ville à son CPAS représente grosso modo 10 % du budget total de la Ville, il était convenu et logique que le CPAS contribue modestement à l'effort d'assainissement des finances locales à hauteur de 10% également du déficit de la Ville. D'où ce montant, décalé dans le temps pour permettre au CPAS de prendre les mesures ad hoc susceptibles de produire leurs effets d'ici quelques années.

Je m'arrête un instant là-dessus parce que cela me semble essentiel pour la bonne compréhension de tous. Vous savez que le CRAC a le CPAS de Namur dans son œil de cyclone depuis quelques années déjà, estimant qu'indépendamment des missions extrêmement stratégiques le CPAS exerce à l'égard de la lutte contre la précarité, l'accompagnement des publics fragilisés ou des seniors, il existe selon le CRAC d'optimisation budgétaire, des économies qui doivent aussi pouvoir être réalisées de leur point de vue et ils considèrent que le CPAS n'est pas une île au milieu de l'océan et qui serait exonéré de devoir faire des efforts de réduction de dépenses au même titre que le font tous les pouvoirs publics du royaume. Il n'en demeure pas moins que de note point de vue, on a à chaque fois défendu une ligne visant à rester attentif à doter notre CPAS des moyens dont il avait besoin. C'est la raison pour laquelle, comme expliqué déjà lors de la MB2, dans les années qui viennent, la dotation au CPAS va continuer de croître au-delà même du refinancement structurel que nous avions déjà prévu il y a quelques années. Elle va devoir malgré tout faire un petit effort. Quand il s'est agi avec le CRAC de savoir "Mais finalement, chers amis du CRAC, quelle est la part d'efforts que vous demandez au CPAS". "Qu'est-ce qu'il est raisonnable, selon vous, d'estimer? Puisque vous semblez demandeur qu'il puisse davantage soigner son épure budgétaire mais nous ne voulons pas entrer, comme cela a parfois été suggéré, dans une réduction du personnel d'encadrement des maisons de repos". Parce que l'on s'enorgueillit d'avoir davantage de personnel d'encadrement dans les maisons de repos du CPAS que nous n'en trouvons dans le secteur privé.

Après discussions entre la Ville, le CPAS et le CRAC, la méthode qui a été retenue et qui apparaissait raisonnable et logique et qui était donc bien de dire "Ecoutez, quand on voit ce que la Ville donne au CPAS, grosso modo une vingtaine de millions d'euros, sur un budget qui fait grosso modo 200 millions d'euros, la Ville donne 10 % de son budget au CPAS chaque année". Il apparaitra logique que le CPAS, en contrepartie, réalise un effort destiné à alléger le déficit de la Ville de l'ordre aussi de 10 % de ce déficit. Comme l'année prochaine, nous avons 8 millions d'euros de déficit, il a donc été convenu que le CPAS allait à terme contribuer à hauteur de 800.000 € dans la réduction du déficit de la Ville. Les premiers éléments, comme le CPAS n'est pas en capacité de pouvoir dégager dès l'année prochaine les 800.000 €, nous avons convenu qu'il ferait un effort très modeste au vu de l'ampleur de son budget de l'ordre de 100.000 €. Et que c'est seulement dans plusieurs années, avec un effet décalage dans le temps qui amène la Ville à continuer d'assumer sa part de déficit à la place du CPAS, le temps que le CPAS puisse trouver les mesures à mettre en œuvre. Surtout, il faut se rendre compte, et vous l'avez vu dans les projections que j'ai montrées juste avant, que le déficit de la Ville, s'il est de 8 millions d'euros l'année prochaine, il va crescendo et il augmente d'année en année pour atteindre 19 millions en 2027. Selon la même logique, si on avait imposé au CPAS de faire 10 % d'efforts du déficit de la Ville, il aurait fallu en 2027 qu'il fasse non pas 800.000 € mais 1,9 millions, quasi 2 millions d'euros. Et cela, ce n'était pas soutenable. Donc, nous avons plafonné à 800.000 € le soutien de la part du CPAS à la Ville, décalé celui-ci dans le temps pour lui donner la respiration suffisante dont il a besoin et nous avons considéré que ce montant de 800.000 € n'allaient pas évoluer à la hausse, malgré l'évolution à la hausse du déficit de la Ville. Ce qui lui permet de continuer de bénéficier d'augmentation substantielle des dotations que la Ville fait puisque l'effort qui lui est demandé n'est pas proportionnel au déficit que nous devons assumer.

C'est donc une manière très volontariste de continuer de doter notre CPAS des moyens dont il a besoin pour mener sa politique sociale. C'est une manière de pouvoir répondre au souci exprimé par le CRAC que le CPAS ne soit pas totalement exonérée d'efforts mais nous faisons porter sur le CPAS un effort qui est objectivement très soutenable et relatif par rapport à ce qui aurait pu être demandé ou exigé et certainement par rapport à ce que le CRAC aurait voulu que nous demandions au CPAS. Mais on a mis aussi le holà en disant qu'il ne fallait pas pousser bobonne.

En l'occurrence, ici, on a avec cet accord une vraie trajectoire de refinancement complémentaire du CPAS sur plusieurs années.

Enfin, dernière mesure, ce sont les deux dernières lignes de ce tableau. En constatant les comptes, on remarque évidemment des écarts importants entre les dépenses de fonctionnement qui sont budgétisées et les engagements réels en fin d'exercice. Il existe une marge potentielle que nous devons examiner scrupuleusement de certaines dépenses ou transferts facultatifs. En clair, on va un peu passer la râpe à fromage: le Collège opérera des arbitrages, dans les mois qui viennent, courant de l'année 2022, pour identifier les lignes budgétaires sur lesquelles on opérera une réduction de dépenses en termes de fonctionnement ou en termes de transfert (de subsides qui sont données à des tiers). Les réductions potentielles envisagées et que l'on va devoir affiner au fur et à mesure, exercice budgétaire par exercice budgétaire, devraient porter sur un montant annuel global de 1,2 millions d'euros, dont 700.000 € en fonctionnement et 500.000 € en transferts. On ne s'exonère pas pour les années qui viennent de continuer de réaliser un effort de contraction de nos dépenses, cela nous paraissait préférable que de devoir envisager de maintenir nos dépenses inchangées et de compenser l'augmentation de celles-ci en allant dans le portefeuille des Namurois en augmentant la fiscalité, nous ne l'avons pas souhaité.

On peut donc constater que parmi ces neuf mesures équilibrées:

- *deux mesures concernent des opérations techniques indolores (les antérieurs et la réduction du précompte professionnel pour travailler en équipe);*
- *deux mesures concernent des comportements dits infractionnels (l'absence de billets horodateur et la révision du revenu cadastral pour travaux non déclarés) ;*
- *deux mesures portent sur deux nouvelles taxes qui ne concernent en aucun cas le citoyen lambda, dont une pour tenter d'infléchir l'inoccupation de cellules commerciales vides et l'autre concernant une activité aux impacts négatifs sur les infrastructures et la population avoisinante (c'est celle concernant les carrières);*
- *une mesure concerne un gain budgétaire équivalent au non-remplacement de 25 % du personnel admis à la retraite. Ce qui est beaucoup moins que dans le plan de gestion précédent, c'est surtout beaucoup plus réaliste par rapport aux besoins de notre administration et c'est aussi, par ailleurs, quasi compensé intégralement par une revalorisation du pouvoir d'achat pour tous les agents;*
- *une mesure introduite techniquement, qui est celle relative au plan de gestion du CPAS déjà voté dans ces instances et que je viens de vous expliquer;*
- *et enfin, une dernière mesure concerne des réductions de dépenses pour globalement 0,6 % du total de nos dépenses, c'est cela que représentent ces 1,2 millions d'euros.*

L'ensemble des mesures proposées permettent donc de réduire globalement le déficit projeté de 55 % pour atteindre environ 3 millions en 2023 et 9 millions en 2027, soit un total cumulé de l'ordre de 32 millions en 5 ans.

Vous voyez bien sur la première ligne de couleur jaunâtre, ce sont les montants des déficits projetés, les fameux quasi 70 millions dont je vous parlais, si on ne prenait aucune mesure et que l'on restait juste au balcon à subir les choses. La ligne bleue intermédiaire identifie le gain qui va être généré par les mesures que je viens de vous exposer de manière cumulée, cela va permettre de réduire le déficit de 38 millions d'euros. Il nous reste donc, après ces mesures que je viens de vous exposer, toujours 31.669.000 € à devoir trouver parce que cela reste une part de déficit qui n'est pas encore comblé à l'heure où je vous expose ces éléments. Bien sûr, qu'ils le sont puisque je vais vous l'exposer. Sur le slide, ils n'apparaissent pas encore. Dès lors, qu'après le budget 2022 que nous venons d'adopter il y a quelques minutes, notre bas de laine, nos réserves et provisions s'élèveront à 7,167 millions d'euros. La trajectoire à l'horizon 2027 reste donc en déséquilibre structurel de l'ordre de 24,5 millions. C'est donc les fameux grosso modo 32 millions qui sont en bas à droite (31.669.000) moins les 7,1 millions d'euros que nous conserverions en réserves dans notre bas de laine fin de l'année 2022. Il reste donc 24,5 millions à devoir trouver pour équilibrer notre trajectoire pluriannuelle.

Se pose donc la question suivante: comment est-ce que l'on va compenser cette somme?

Comment va-t-on procéder pour atteindre un retour à l'équilibre budgétaire?

Bonne nouvelle cependant qui est arrivée aussi. C'est assez rare que pour le souligner. Entre l'arrêt des projections par le Collège et aujourd'hui, nous avons été informés que, suite à l'opiniâtreté d'un député du sud de la Province du Luxembourg, les Ministres des Finances belge et luxembourgeois sont tombés sur un nouvel accord d'octroi, un accord qui fait en sorte que le Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg octroiera à l'avenir des compensations financières aux différentes communes qui ont sur le territoire des citoyens qui y vivent mais qui travaillent au Grand-Duché et qui paie leurs impôts là-bas et qui, dès lors, ne permettent pas aux communes d'avoir aussi leur part de recettes. Une compensation financière, pour perte d'additionnels à l'IPP des résidents namurois travaillant au Luxembourg et qui perçoivent des revenus d'origine luxembourgeoise, va être mise en œuvre. Pour Namur, le montant s'élèvera, dès l'année prochaine, en 2022, à plus de 300.000 €, ce qui, cumulé sur 5 ans, s'élève à 1,5 millions d'euros qui permettront de réduire le déséquilibre sur la période concernée, non plus à 24,5 millions d'euros mais à 23 millions d'euros, c'est donc le montant que nous devons encore chercher à compenser pour équilibrer notre trajectoire pluriannuelle.

Comment va-t-on le faire? Grâce au plan Oxygène du Gouvernement wallon adopté le 18 novembre dernier. J'ai longtemps expliqué que sans une aide régionale, on n'arriverait pas – dans toutes les Villes et communes, à Namur comme ailleurs mais aussi chez nous – à garder la tête hors de l'eau. Le message a été entendu par le Gouvernement et je tiens à l'en remercier et singulièrement le Ministre des Pouvoirs locaux, Monsieur Collignon. Je pense que c'est la première fois d'ailleurs qu'un Ministre des Pouvoirs locaux aligne autant de mesures destinées à la reconnaissance de l'action urbaine et au soutien des dynamiques des Villes. Puisqu'au-delà du plan Oxygène qui pourra viser toutes les communes de Wallonie, il y a aussi la PIV et ses moyens complémentaires que l'on a pu déjà discuter qui s'ajoutent.

On a été notifié officiellement ce 1er décembre sur ce plan Oxygène.

Ce plan est prévu sous forme d'un droit de tirage sur 5 ans d'un montant total de quasi 159 millions d'euros (158.695.304 € comme vous le voyez sur le tableau). Vous voyez les tranches 1 à 5, c'est simplement une indication de la manière dont le Gouvernement wallon a prévu de ventiler la libération de ces sommes auprès de notre trésorerie, auprès. Pour information, la méthode utilisée a aussi été objectivée; Liège et Charleroi reçoivent plus de 400 millions d'euros chacune. Nous, avec 159, on est finalement relativement modestes. Par contre, cela nous donne la bouffée d'air attendue comme le plan Oxygène le prévoit dans son nom.

Concrètement, ces 158 millions, ce n'est pas un cadeau. Ce n'est pas un subside que l'on ne doit pas rembourser. C'est un prêt dont la charge en capital sera assumée en partie par la Wallonie et intégralement en intérêts jusqu'en 2041. La charge en capital incombera donc à la Ville pour le solde ainsi que les intérêts à partir de 2042.

De manière plus concrète, pour essayer d'être le mieux compris possible, la Wallonie va donc nous octroyer des avances de financement que nous devrons rembourser, non pas à 100 %, mais 85 % du capital, la Région nous faisant le cadeau des 15 autres pourcents. Et elle prendra à sa charge les intérêts des prêts durant 20 ans, la Ville les payant ensuite les dix dernières années car les prêts s'étaleront sur 30 ans.

Vous voyez bien la première colonne, c'est le montant total qui nous dévolu: 158 millions, on doit rembourser 85 % de cette somme, donc 135 millions en gros, dernière colonne et on aura un gain réel, ce que nous ne devrons pas rembourser des 158 millions mais que la Région prendre à sa charge, c'est-à-dire un peu moins de 24 millions d'euros.

En conséquence, si on évacue les montants que la Ville devra de toute manière rembourser après les avoir empruntés, on peut donc raisonnablement estimer que l'aide nette effective (le véritable cadeau) de la Wallonie s'élève à 23.804.295,60 €, cette somme pouvant être utilisée (et elle va l'être) pour couvrir les déficits futurs de nos exercices 2023 à 2027. Quant au solde, il pourra aussi être utilisé pour couvrir des déficits futurs à partir de 2028 mais là, nous serons en parallèle, c'est un peu paradoxal, à pleine charge de remboursement par la Ville du capital. En gros, vous vous souviendrez que je vous ai dit que l'on avait besoin de retrouver 23 millions d'euros pour équilibrer notre trajectoire des 5 prochaines années. Cela fait quasi bouf avec le montant de cadeau réel, les fameux 15 % que la Région wallonne va financer, nous aurons donc un solde au termes des 5

années – je vais vous l'expliquer – et on continuera de l'utiliser pour les déficits futurs. Le seul élément, c'est qu'à partir de 2028, 20209, etc., on devra en parallèle assumer dans notre maquette budgétaire une charge de dettes complémentaires puisqu'à plein-pot, cela représente grosso modo 4,5 millions d'euros par an à devoir rembourser. C'est là un peu le paradoxe et la limite de la démarche, c'est qu'au moment où on retrouve de l'oxygène, on se trouve aussi confronté à rembourser, de manière conséquente, le prêt.

Soyons clairs, ce montant Oxygène, ce plan Oxygène, il est accueilli avec un large sourire car il permet à la Ville de renouer avec l'équilibre budgétaire jusqu'en 2028 de manière certaine. Le point d'interrogation restera entier pour les années qui suivront. On pourra certes faire usage du solde des 158 millions disponibles (grosso modo 119 millions fin 2027, comme vous le voyez en bas à droite de votre écran), mais comme je viens de l'indiquer, nous devrons parallèlement – c'est ce que vous voyez sur la ligne rouge – commencer à rembourser aussi 4,5 millions de charges supplémentaires chaque année pour couvrir ce prêt Oxygène. Clairement, je le dis et je le redis, si vous voyez ce tableau, première ligne: les déficits qu'il nous fallait combler pour un montant cumulé de 69 millions d'euros si on n'avait pris aucune action. Deuxième ligne: les gains générés par les mesures plan de gestion que je vous ai exposés et qui ont fait l'objet d'un accord du Collège. On se retrouve avec des sommes moindres de déficits en troisième ligne après avoir adopté ces mesures auxquelles s'ajoutera alors la ligne rouge, le démarrage du remboursement des prêts Oxygène qui nous ont été et qui nous seront octroyés par la Région.

Nous avons donc en ligne grisée les montants à devoir combler grâce au plan Oxygène après intégration des mesures et après intégration dans la maquette budgétaire des charges d'emprunts du plan Oxygène. Ce qui nous fait, quand vous regardez en bas à gauche, souvenez-vous, fin du budget 2022, on estime qu'il nous restera dans notre bas de laine 7.167.000 €. On a un 158.695.000 € du plan Oxygène. On a donc, pour les années 2023 et suivantes, un potentiel de 165.862.000 €, c'est ce que vous voyez comme montant disponible et on va donc aller prendre les sommes sur fond grisé dans ce montant de provisions et de réserves pour pouvoir combler nos déficits. Fin 2027, il y aura donc encore 119 millions de disponibles, ce qui nous permet quand même de voir l'avenir avec une sérénité relative.

Même si, je le redis encore, sans une refonde structurelle des modalités de financement des communes wallonnes, les perspectives de moyen et de long termes restent quand même inquiétantes et incertaines pour les Pouvoirs locaux, surtout au-delà à partir de 2028. Parce que si nous, il nous restera fin 2027 119 millions d'euros, Liège et Charleroi qui ont 400 millions d'euros et en même temps ont des déficits en dizaine de millions d'euros de l'ordre de 50 pour Liège, de mémoire, et près de 90 pour Charleroi, ils vont consommer leurs 400-450 millions à un rythme beaucoup plus rapide que nous. Cela montre que le plan Oxygène était indispensable et une nouvelle fois, je le salue avec toutes mes casquettes. Mais, il faut être conscient qu'il y aura encore des rendez-vous avec les Pouvoirs locaux et les Ministres régionaux dans les années qui viennent pour avoir une trajectoire d'apaisement structurel et pas juste décalée dans le temps en donnant des bouffées d'oxygène par chapitres. Si le plan nous donne une bouffé d'oxygène, on a à plusieurs endroits des communes qui sont quand même en soins intensifs et un traitement permettant un retour à la bonne santé financière sur le long terme sera indispensable.

Plan Oxygène d'ailleurs pour lequel, au-delà des 15 % comme je le dis, ce sont des prêts sur 30 ans dont la Région assumera pendant 20 ans la charge d'intérêts et la Ville prendra les 10 dernières années.

Notons aussi que cette aide doit être spécifiquement dédicacée à des dépenses de charges de pension ou à des augmentations de déficits qui sont induits par une augmentation des dépenses de transferts envers le CPAS, la Zone de Police ou encore la Zone NAGE et que le Département de Gestion financière a relevé que, sur la période concernée, les dépenses admissibles s'élèveraient à un montant total d'un peu plus de 38 millions d'euros. Effectivement, la Région ne nous donne pas ces montants-là, ne nous avancent pas ces montants-là pour pouvoir faire plein de nouvelles dépenses, construire des halls sportifs partout, etc. C'est réellement une aide destinée à soulager les communes par rapport aux charges de pensions, aux charges de dotations pour le CPAS, la Police ou encore la Zone NAGE. C'est à cette lumière-là que nous devrons justifier l'usage de ces crédits. Nous avons tellement de besoins à couvrir en la matière que l'on n'aura pas de difficulté à le justifier.

Ce dossier spécifique relatif au plan Oxygène devra encore faire l'objet des actes administratifs idoines avant le 15 février 2022 mais en tout état de cause, le plan de gestion qui vous est proposé ce jour utilise la faculté de ce plan pour équilibrer les projections sur les 5 prochaines années (de 2023 à 2027), soit toutes choses restant égales par ailleurs – il est évident que si là-dedans, il y a après 2 tremblements de terre, 3 typhons et le Covid 22, les projections seront extrêmement fragilisées – on peut donc se contenter, pour les 5 prochaines années, d'opérer une ponction uniquement de l'ordre de 23 millions d'euros dans ces 58 millions d'euros pour pouvoir combler notre déficit des 44 prochaines années. Voilà comment, nous réconcilions notre trajectoire.

Pour le dire autrement, on va donc utiliser d'ici 2028 grosso modo le montant net d'aide qui est octroyé par la Wallonie, partie que l'on ne doit pas rembourser. L'équation est donc presque parfaite. Il s'agit donc, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'un plan de gestion équilibré: l'atteinte de l'équilibre des 5 prochaines années, qui nous permet d'être sereins, soyons clairs, les choses grâce aussi à ce plan et à nos mesures, c'est l'addition des deux, nous permet d'être plus serins puisque le budget est sous contrôle. Je le redis encore, sous toutes réserves, que les choses restent égales, toutes choses restant égales par ailleurs. On a donc fait la moitié du chemin et même un peu plus (55 % exactement) par des mesures internes de gestion (les fameuses 9 mesures que je vous ai exposées) et l'autre moitié du chemin pour couvrir le déficit (un peu moins même, 45 %) est couvert par le prélèvement sur le plan Oxygène de la Wallonie.

On applique ainsi à la lettre le célèbre vers de La Fontaine qui dit "Aide-toi, le ciel t'aidera".

Voilà qui clôture mon intervention sur le budget non pas 2022 – on l'a déjà fait – mais sur le plan de gestion. Je pense que c'est un élément qui nécessitait de l'explication, c'est un peu rude, je peux le comprendre, pour plonger dedans et en comprendre la technicité mais on a veillé en tout cas à vous l'exposer avec le DGF dans ses notes et moi-même ce soir avec le maximum de pédagogie possible. C'est une obligation ce plan de gestion et une nécessité pour corriger cette trajectoire pluriannuelle et tenter de renouer avec un équilibre structurel à long terme. C'est ce que nous allons pouvoir faire. Et on va pouvoir le faire par des mesures équilibrées qui ne touchent pas le citoyen lambda mais qui utilisent des mesures techniques ou bien des mesures qui impactent uniquement quelques situations infractionnelles sans omettre évidemment les mesures internes, notamment de réduction de dépenses.

Je termine définitivement ici mon intervention, Madame la Présidente, et bien entendu, moi-même et les membres du Collège et au besoin les responsables financiers au 1er rang duquel le Directeur financier et le Chef du DGF, nous restons pleinement à votre disposition.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci beaucoup Monsieur le Bourgmestre pour cette présentation que j'ai trouvée claire malgré l'heure tardive, vous êtes vraiment quand même un bon communicateur.

M. M. Prévot, Bourgmestre:
Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Je vois que déjà des petites mains se sont levées, à commencer par celle de Monsieur Warmoes et Monsieur Damilot et puis Madame Klein.

Monsieur Damilot, cela faisait longtemps, on vous écoute.

M. J. Damilot, Conseiller communal PS:
Et bien Madame, je vois que vous êtes impatiente de m'entendre puisque vous me donnez la parole en premier.

Tout d'abord, un point vraiment luminaire, les bonnes traditions, je trouve que cela se respecte et je voudrais aussi remercier le service des Finances pour la qualité de cette pile de documents que nous avons reçus. Comme d'aucuns l'ont fait avant moi, des documents aussi fouillés mériteraient sans doute quelques jours de plus, mais je ne fais pas de critique. Je trouve que le travail était très bien fait et je sais, comme le Bourgmestre vient de le rappeler, que l'exercice du plan de gestion, c'est la 3ème version que nous découvrons aujourd'hui, 2 versions antérieurs avaient vu le jour, mais pour des raisons de Covid et autres, n'avaient pas pu être examinés.

Je vais commencer par faire un aveu parce que vous avez été surpris de ne pas m'entendre sur le budget. Eh bien, tout simplement, parce que je n'ai pas eu matériellement le temps et d'analyser le budget et d'analyser le plan de gestion. J'ai bien lu les 2 documents, rassurez-vous, mais s'agissant de l'analyse, je me suis limité au plan de gestion. Pourquoi ce choix? Parce que le plan de gestion, ce sera certainement le dernier que je connaîtrai alors que les budgets reviennent plus souvent à l'ordre du jour, à l'occasion du budget initial ou des MB. J'ajoute que comme ce plan de gestion est censé reprendre vos engagements de la DPC et du PST, et donc les axes principaux de votre programme, j'ai estimé devoir lui accorder la priorité tout en sachant le caractère aléatoire de l'exercice.

Et puis, le plan de gestion, il faut bien le dire, c'est l'occasion de regarder un petit peu plus loin que le bout de son nez. Un plan de gestion à 5 ans, et nous venons de l'entendre, je trouve que le Bourgmestre s'en est bien sorti dans sa synthèse, c'est forcément des milliers de chiffres. Vous ne m'en voudrez donc pas si j'en cite quelques-uns également, je tiens à préciser que tous les chiffres que je citerai sont contrôlables, la plupart sont issus de documents de la Ville, certains sont issus de statistiques officielles.

Une question que je me suis souvent posée: est-ce que l'on peut accorder du crédit à un plan de gestion à 5 ans? est-ce que, véritablement quand on parle de plan de gestion à 5 ans, l'on est dans la prévision ou dans la cartomancie ?

Pour répondre à cette question, j'ai fait depuis quelques semaines un petit exercice que la majorité, en tout cas que le Collège a fait également mais avec quelques nuances par rapport au mien. J'ai relu attentivement le plan de gestion 2015-2020 et je l'ai comparé, vous l'avez comparé bien souvent au budget 2020, je l'ai comparé au compte 2020 car les comptes 2020, nous en disposons depuis le mois de mai.

Cela ne fait donc pas de grandes différences, cela ne change pas fondamentalement l'exercice. J'en suis convaincu, sauf peut-être sur l'un ou l'autre poste mais je ne m'y attarderai pas. Ceci dit, je dois avouer que pour toute une série de postes, surtout en dépenses, si on tient compte d'une marge d'erreur raisonnable, la réalité n'est pas très éloignée des prévisions. Quand ce n'est pas le cas, vos explications concernant les dépenses de personnel par exemple, mesures de non-remplacement appliquées, pour les écarts en dépenses de fonctionnement, l'augmentation de la taxe déchets ménagers, toutes ces explications sont en tout cas à mes yeux recevables.

Une petite rosserie néanmoins, autrement ce ne serait pas les fêtes de fin d'année, dans les prévisions du plan précédent, Monsieur le Bourgmestre, pour 2018, 2019 et 2020, vous tabliez sur une dépense de 200.000 € pour le téléphérique, cela a été 0 mais dès la première année de fonctionnement, on est passé à 655.000. Il est vrai que ces prévisions tablées lors du plan précédent avaient été établies avant la négociation avec l'exploitant et donc étaient forcément beaucoup plus optimistes.

Quant aux dépenses de transferts, elles sont en phase avec les prévisions. Pour moi, pour 90 % de nos dépenses, avec les explications fournies, je n'ai pas de problème majeur.

Ce constat, même si c'est plutôt à accorder du crédit au nouveau plan de gestion avec toutefois un bémol concernant les recettes sur lesquelles je reviendrai plus tard, et cela en dépit des mauvais coups, très souvent venus de l'extérieur, et donc du caractère aléatoire de l'exercice.

Vous consacrez 6 parts, presque 10 % du document a énuméré avec détail tous ces mauvais coups, toutes les tuiles qui se sont abattues sur les finances de la Ville: tax-shift, revenus cadastraux non adaptés, pensions, CPAS, Zone de Secours, Zone de Police. Et vous concluez, à juste titre, ce long chapitre en disant que ces décisions exogènes à la gestion locale ont impacté lourdement les finances locales. Vous avez évidemment raison. Mais l'objectivité n'aurait-elle pas commandé que l'on cite d'autres mesures un peu plus sympathiques? Quand je dis sympathiques, c'est évidemment pour les finances communales. Je vais citer quelques exemples sur lesquels je ne porte pas de jugement mais donc, on peut dire qu'ils étaient positifs pour les finances communales. Il y a eu d'abord en 2015, première année du plan précédent, un saut d'index que je condamne évidemment mais qui a permis à la Ville de faire 1,2 millions d'économies. Chaque année, une mesure exogène aussi décidée par le Fédéral. Je n'insisterai pas sur le 1,6 million de recettes liées au passage du 8 à 8,5 % de l'IPP et qui apparaît dans les comptes pour la première fois en 2016, ici, il s'agissait d'une mesure endogène. Il y a eu la dotation Namur Capitale, majorée

de 2 millions d'abord à l'extraordinaire puis transférée à l'ordinaire, une mesure régionale. L'économie en Zone de Secours: 1,8 millions en 2020, 3 millions en 2021 et qui atteindra 7 millions en 2024, une économie substantielle, une autre mesure exogène. Et puis, il y a la manne du programme d'investissements pour les Villes, il y a le plan Mobilité et demain, le plan Oxygène dont on découvre les premiers contours dans ce plan, que vous venez d'expliquer, et qui visent notamment, en tout cas c'est cité dans le document, à endiguer l'effet boule de neige des dépenses pensions et des augmentations éventuelles des dépenses de transferts.

Ce sera, comme vous l'avez dit Monsieur le Bourgmestre, je vous ai bien écouté, une bouffée d'oxygène bienvenue mais, vous l'avez dit vous-même, dont les effets sont temporaires. Elle nous permet néanmoins de disposer de temps pour réfléchir à des mesures plus structurelles. Est-ce que nous sommes pour autant tirés d'affaire? Je pense raisonnablement que non mais aujourd'hui, ne boudons pas notre plaisir.

Ceci dit, en attendant ce que je viens d'énumérer, ce n'est pas rien. On retrouve bien certaines de ces mesures dans le document mais je trouve qu'elles auraient mérité le même éclairage, la même publicité que les mesures négatives. Certes, et je le dis pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, ces mesures ne compenseront certainement pas tout ce que nous avons subi mais il me semblait que par simple souci d'objectivité et de transparence, elles auraient mérité davantage de clarté.

J'indiquais il y a un instant que cela m'incitait à accorder du crédit au nouveau plan de gestion. Je m'attendais en effet à une analyse très poussée des défis que la Ville devra relever, je m'y attendais d'autant plus que la perspective d'un déficit avant-mesure de 20 millions en 2027, j'ai arrondi à 20 millions, ce serait plutôt 19 millions et quelque chose, aurait imposé un traitement drastique. Manifestement, j'en attendais beaucoup trop car quand je lis les mesures que vous avez longuement détaillées des pages 56 à 61, je ne peux pas dire que cela respirait le volontarisme et l'imagination. Je ne vais pas les reciter. L'augmentation de la taxe déchets ménagers, certes, vous dites avoir renoncé aux 110 % mais en réclamant 3 % par année, de 2020 et 2027, cela fera 23 % au terme de cette période, ce n'est quand même pas rien. L'élargissement de caisse discale, je vais y revenir dans un instant. L'augmentation de la recette horodateur, c'est vrai pour les infractions. 2 taxes nouvelles. Des économies en fonctionnement et transferts, vous devez encore me les préciser, on les découvrira seulement dans les prochains moins. Économies de personnel, je vais aussi y revenir.

Selon vos chiffres, ces mesures devraient réduire le déficit de 8 millions par rapport aux 20, là il n'y avait pas eu de mesure. À lui seul, Monsieur le Bourgmestre, le personnel va donc supporter 4 millions de dépenses, soit 50 %. Pour moi, je trouve que la montagne accouche un peu d'une souris et on a vraiment l'impression que l'on attend encore que le salut vienne d'ailleurs. C'est à votre décharge, je dois bien avouer, que la tendance ne prenne guère à l'ordre du jour. Ainsi aujourd'hui, nous connaissons une vague d'inflations comme nous n'en avons plus connues depuis le siècle passé. C'est à ce point que vos prévisions sont déjà dépassées, vous l'avez signalé tout à l'heure, la semaine dernière, le Bureau du Plan a revu ses prévisions et l'indexation des salaires prévue en mars, c'est officiel, elle interviendra en février, un mois plus tôt. Mais ce qui est beaucoup plus grave, c'est que dans vos prévisions, pour l'indexation suivante, vous tabliez sur juillet 2023, ce sera octobre 2022, soit 9 mois plus tôt, je dirais que cette accélération de l'inflation, c'est quasiment un million de dépenses en plus rien que sur le poste du personnel.

Bien entendu, on n'en est pas responsables, on ne peut que le constater. Ce seul exemple montre la difficulté d'une prévision a fortiori quinquennale. Aussi, face à ces mesures que je ne trouve pas spécialement très originales et surtout assez aléatoires, je limiterai mes réflexions les plus poussées aux gros postes de dépenses et de recettes. Vous ne serez pas étonnés – et cela va me permettre de répondre à un certain nombre de Conseillers dans leurs interventions sur le budget – qu'un ancien syndicaliste commence par le personnel, un poste qui, plus que tout autre, est sensible à l'inflation et à l'évolution.

Je vous ai rappelé à plusieurs reprises votre engagement d'un geste de gratitude en matière du pouvoir d'achat et j'étais curieux de voir comment vous alliez le traduire dans votre plan de gestion puisque vous l'aviez annoncé pour la deuxième moitié de la législature. La semaine dernière, on a approuvé l'augmentation du chèque-repas. Je l'ai votée aussi parce que les organisations syndicales l'avaient approuvée. Mais vous me permettrez, pour quelqu'un qui a trempé dans ce genre de dossier plus de 30 ans, de dire que c'est un accord que je n'aurais pas signé. Je ne

l'aurais pas signé à titre personnel. Pour bien comprendre, il fallait lire votre lettre au personnel, une lettre qui à cette époque de l'année se voulait manifestement une lettre de St-Nicolas. Je passe sur le début qui est une sorte d'exposé émotif mais avec une annonce importante, l'abandon définitif ou provisoire, peut-être me le préciserez-vous tout à l'heure, du deuxième pilier de pension. Votre conclusion à la fin de cet exposé émotif, si on peut le résumer ainsi, qu'à cela ne tienne, si vous n'aviez pas le deuxième pilier de pension, vous aurez des chèques. Vous remplacez donc le deuxième pilier de pension par des chèques pour concrétiser le geste de gratitude annoncé dans la DPC. Me souvenant d'un Conseil où je vous avais interpelé sur le sujet, j'ai relu le PV de cette réunion du 23 juin 2020. Là, très clairement, à propos du deuxième pilier de pension et de la revalorisation du pouvoir d'achat, vous me répondiez "ce n'est pas l'un ou l'autre, c'est l'un et l'autre". Réponse d'ailleurs qui s'inscrivait dans l'esprit de la DC. Je constate que vous avez changé d'avis. C'est comme cela, je n'en tire pas de conclusions hâtive.

Là, évidemment, il faudrait se dire "Qu'est-ce qui lui prend à Damilot, pourquoi semble-t-il regretter l'abandon du deuxième pilier de pension après avoir indiqué à plusieurs reprises qu'il y était opposé à son instauration?". Pour ceux qui ne connaissent pas le dossier, je le dis, mon opposition au deuxième pilier n'a pas changé parce que dans la fonction publique, l'instauration d'un tel système consacre définitivement la fin du statutariat. Ce qui m'amène à vous poser la question suivante, est-ce que l'abandon du deuxième pilier de pension signifie que l'on pourrait connaître à nouveau des nominations à la Ville? Votre réponse est évidemment de nature à influencer mon jugement sur la décision que vous avez prise en la matière.

Puis dans ce courrier toujours au personnel, il y a les compensations, enfin la compensation. Il y a les friandises bien emballés: un euro en plus pour les chèques-repas et en 2023, des éco-chèques. Vous dites au personnel que c'est plus que le pourcent d'augmentation réclamé depuis plusieurs années. C'est vrai. Et quand c'est vrai, il faut le dire aussi. Mais à la différence du pourcent, ces chèques n'interviendront pas pour le calcul de la pension. Et cela, c'est vrai aussi. En outre, vous aviez prévu dans les projections quinquennales précédentes une dépense de plus d'un million, dont 50 % à charge pour la Ville pour le deuxième pilier de pension. En le supprimant, vous économisez exactement ce que vous allez dépenser en chèques, c'est donc par rapport aux projections quinquennales précédentes une opération blanche pour les finances communales. Il y a mieux encore ou pire, selon le point de vue, j'ai senti que vous tâchiez de l'expliquer pour convaincre votre auditoire, dans le plan de gestion, vous prévoyez des mesures d'économie sur le personnel en ne remplaçant que 75 % des départs, mesure qui, selon les tableaux, entraînera une économie de 800.000 €, puis 1,6 millions, puis 2,4 millions, puis pour atteindre 4 millions. Vous parlez de masse salariale mais c'est tout de même 4 millions. Cela veut donc dire qu'à terme, si je schématise, que c'est le personnel qui paiera la facture du tax-shift. En d'autres termes, le personnel fait plus qu'auto-financer le geste de gratitude. J'aurais même tendance à dire que c'est le personnel qui fait un geste de gratitude vis-à-vis de la Ville. Mais bon, en entendant les Conseillers qui se réjouissaient tout à l'heure, manifestement, les temps changent et on ne regarde plus les problèmes sociaux que l'on voulait regarder il y a quelques années.

Deux remarques maintenant sur des mesures plus ponctuelles avec l'inflation de la dépense téléphérique dépassera rapidement les 700.000 €. J'espère que cette tendance à l'inflation s'arrêtera rapidement parce que sinon, on risque de dépasser le million d'ici la fin de ce plan quinquennal.

Je vous avais déjà interrogé dans le passé sur les dépenses led dont je trouvais que les économies annoncées n'étaient pas présentes. Est-ce que vous avez davantage de garanties que ce poste de dépenses générera les économies, j'ai oublié le montant, mais je pense que c'est 400.000 € d'économies d'ici 2023, est-ce que vous avez des garanties que cette économie sera bien effective d'ici 2 ans?

Enfin, je voudrais prendre quelques minutes de votre temps, je vous préviens Madame la Présidente, je vais être un peu plus long. Mais comme je n'interviens pas souvent, j'espère que vous me le pardonnerez.

Je voudrais prendre quelques minutes de votre temps pour aborder un sujet important mais qui, paradoxalement, ne donne quasiment jamais lieu à débat. Aujourd'hui, le fait de ne pas être intervenu dans le budget m'a permis d'écouter tous les Conseillers. Aucun n'en a parlé. Ce qui est peut-être encore plus surprenant encore, pour changer, je ne parlerai pas de la dette qui, comme

je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, continue à enfler et des artifices utilisés pour maîtriser sa charge annuelle semble se tarir. C'est en tout cas ce que l'on dit dans le document du plan de gestion.

Je rappelle une dernière fois que la dette, si je peux me permettre cette image, c'est comme la poussière, on peut la cacher sous le tapis, elle est toujours là et pire, elle s'accumule.

Non, cette fois-ci, je vais parler d'autre chose. À la page 32 du document, vous soulignez en gras l'affaiblissement de la croissante des recettes et vous indiquez quand elle s'améliore un peu, elle reste bien en-deçà de l'accroissement des dépenses. C'est un constat évidemment inquiétant. Mais curieusement, vous restez au niveau du constat aucune explication et, je serai tenté de dire, encore moins de remède. Ce constat, je l'ai déjà relevé même si je ne le formulais pas de la même manière, m'a incité à me pencher sur les recettes, singulièrement sur les impôts, des postes pour lesquels vous retenez le plus souvent des progressions linéaires mais une exception près, sans mesure particulière, un petit peu comme quelqu'un qui attendrait de gagner le gros lot à la loterie nationale. Les impôts, c'est capital pour les finances. Je pense même, on n'est pas obligé de partager mon avis, que les impôts, c'est le meilleur baromètre pour traduire l'état de santé financier des Namurois et donc aussi l'état de santé financier de notre Ville. Je parle bien de l'IPP et du précompte immobilier, impôts qui, selon vos chiffres, c'est vous qui les avez donnés, représentent en cumul 750 € par habitant, nourrissons compris. Par contribuable, évidemment, c'est encore beaucoup plus élevé.

Pour mémoire, ils représentent 41 % de nos recettes. Comme Conseillers communaux, que savons-nous de ces recettes?

Quand je lis les rubriques qui y sont consacrées, je dois bien dire que l'on ne sait pas grand-chose. Ainsi les seules explications qui nous sont données pour expliquer leur évolution, ce serait une formule figurant dans la circulaire budgétaire, et vous l'avez dit vous-même Monsieur le Bourgmestre, comme si une même formule pouvait couvrir toutes les nécessités communales, c'est quelque fois des infos du SPF Finances, je ne sais pas lesquelles mais manifestement, ces derniers temps, elles n'étaient pas très fiables et ce serait les observations du passé.

Tout cela me fait penser que les prévisions en la matière sont établies de façon empirique alors que l'on parle pourtant de montants entre 82 et 85 millions. On ne doit dès lors pas s'étonner que ces prévisions donnent lieu, au moment des comptes, à des surprises hélas quasiment toujours désagréables. Si vous avez bonne mémoire, vous reconnaitrez qu'à plusieurs reprises, j'ai fait état de ce que les comptes relatifs à ces impôts, surtout le PRI, affichaient des résultats presque toujours inférieurs aux prévisions. J'ai fait un petit calcul et je peux vous dire que vous pouvez vous fier au calcul que je vais vous donner. Pour les années 2012 à 2020, les comptes PRI ont été inférieurs en moyenne de plus de 1 million par rapport au budget respectif. Si je reconnais que ce différentiel a un peu diminué ces dernières années, la différence reste conséquente et fragilise le crédit, selon moi, que l'on peut accorder aux estimations.

J'ai essayé de comprendre cette différence et j'ai bien quelques explications. D'abord, les faits. Dans le plan gestion précédent dont vous avez rappelé les grands axes des années 2015 à 2020, vous tabliez sur une augmentation annuelle de 3, 5 % chaque année tant pour le PRI que pour l'IPP. Des augmentations inexplicables à mes yeux au regard des différents facteurs pouvant influencer ces recettes. Des augmentations qui ne se sont pas concrétisées. Jugez-en dans le plan de gestion précédent, vous tabliez pour 2020 sur 45,6 millions de recettes au PRI, on en a eu 42,6, soit exactement 3 millions en moins. C'est considérable. En IPP, vous tabliez sur 41,3 millions. On a eu 39 millions, soit 2,3 millions en moins. Certes, le tax-shift est passé par là mais je pense que vous commettriez une erreur de tout imputer au tax-shift, je vais revenir sur d'autres éléments plus inquiétants encore que le tax-shift, surtout pour l'avenir que vous semblez estimer.

Je rappelle enfin que ce profit perçu en IPP vient pourtant après la majoration de l'IPP de 8 à 8,5 %, opération qui vous a rapporté 1,6 millions récurrents. Monsieur le Bourgmestre, je ne m'entends pas polémiquer du tout sur ce dossier, je dis simplement que nous devons nous inquiéter de cette faiblesse de rentrées liées aux impôts. Certes, il est clair que la faible inflation de ces dernières années a limité l'évolution du PRI. Ainsi, entre 2015 et 2021, l'index du revenu cadastral n'a augmenté que de 9 % en 6 ans, soit 1,5 % en moyenne par an. Et même si le nombre d'avertissements d'extrait de rôle est en légère augmentation, on est évidemment très éloignés des

3,5 % escomptés, ce qui explique le différentiel au compte 2020.

L'indexation joue également pour l'IPP. Mais là, autre une inflation basse, il y a eu pire encore puisqu'il y a eu un saut d'index que j'ai rappelé. Aujourd'hui, une inflation plus forte pourrait impacter positivement ces recettes. Mais pour l'IPP, ce ne sera sans doute que l'inflation car la marge salariale qui est négociée entre les partenaires sociaux ne semble pas vouloir indiquer que les salaires vont augmenter de façon significative dans les prochaines années. Et je ne parle pas de la pandémie qui va se faire sentir l'année prochaine et en 2023.

Enfin, n'oublions pas que si l'inflation peut bénéficier à nos recettes, c'est avec retard par rapport à son effet sur les dépenses, notamment sur les dépenses de personnel; donc, la prudence s'impose dans nos projections. Et cette prudence, je ne la retrouve pas suffisamment dans votre nouveau plan de gestion malgré les décomptes.

Je vous trouve toujours trop optimistes dès lors que vous semblez tabler que sur une sorte de hausse naturelle. Certes, des 3,5 % du plan précédent sont ramenés à 3 % mais très rapidement repassent à 3,5 %. Alors je vais me hasarder à un pronostic mais quand je dis hasarder, c'est beaucoup plus que cela, c'est une conviction. Je pose la question suivante: qu'est-ce qui influencent nos recettes PRI et IPP? Il y a d'abord le revenu: cadastral pour le premier, du travail ou des retraites pour le deuxième. On n'a quasiment pas de prise là-dessus même si j'ai vu que vous alliez engager des indicateurs experts pour adapter, je dirais plutôt augmenter, le précompte immobilier des personnes qui réalisent des travaux d'amélioration. Je vous avais interrogé à ce sujet, je ne sais pas si vous vous en souvenez, il y a quelques mois et vous m'aviez dit que ce n'était pas votre intention. Que ce soit clair, je ne vous reproche pas d'avoir changé d'avis et je ne suis pas opposé non plus à ce que l'on rectifie certains revenus cadastraux manifestement sous-estimés. Mais j'espère que le système mis en place ne donnera pas lieu à une forme de délation. J'ajoute que si, par exemple, les travaux d'isolation devaient être pris en compte pour revoir le revenu cadastral à la hausse, je trouverais la mesure immorale, contraire à la volonté générale de développer ce genre de travaux déjà très coûteux pour lutter contre le dérèglement climatique. Mais je le concède, c'est un autre sujet mais j'aimerais quand même vous entendre si, par exemple, les travaux d'isolation étaient pris en considération pour revoir la hauteur du revenu cadastral et par conséquent du précompte immobilier.

Après le revenu, il y a les taux qui relèvent de l'autonomie communale. Sur ce point, la Ville est évidemment au maximum tant au PRI qu'à l'IPP, vous le rappelez, nous sommes largement au-dessous de la moyenne wallonne et même pour le PRI, au-dessus du pourcentage maximal recommandé par la Région. Donc, la piste des taux est à abandonner, surtout quand on l'a déjà emprunté 2 fois et dont on peut d'ailleurs se demande si elle n'est pas contre-productive.

Enfin, il y a le nombre de contribuables et leur capacité. Un paramètre sur lequel une commune, selon moi, devrait pouvoir peser si sa politique était de nature à sévir et à accueillir des nouveaux habitants. Ce n'est pas simple d'avoir des éléments à tout sujet mais néanmoins, il y a des études qui ne sont pas guère rassurantes.

Tout d'abord, j'ai relu un document et je précise que comme c'est un document qui a déjà un certain âge, je pense que sur les 47 Conseillers d'aujourd'hui, il n'y en avait que 13 qui étaient déjà présents, il y a eu un renouvellement extrêmement important depuis l'approbation de ce document, il s'agit du Schéma de structure qui a été approuvé par un Conseil communal en 2012, un Schéma de structure qui tablait sur une augmentation significative des habitants au départ d'éléments fournis par le Bureau du Plan, une institution que l'on ne peut pas suspecter, me semble-t-il, de partialité. Un Schéma de structure qui indiquait clairement que l'augmentation de la population serait source de recettes nouvelles. On y découvrait une prévision très optimiste, la moyenne des 2 hypothèses retenues donnait une perspective de 114.000 habitants en 2015, il y a 6 ans, et de 119.000 habitants en 2025, demain. Même la Province, dans le document qu'elle nous a remis lorsqu'elle est venue faire un exposé, avait retenu cette tendance, elle parlait de 10.000 habitants en plus pour l'année. Pour 2015, on sait déjà que l'on est très loin du compte. Pour 2025, c'est pire encore puisqu'au dernier comptage, le 1er janvier 2021, on en était à 111.526 habitants, soit très loin de la cible annoncée. Je pense, Monsieur le Bourgmestre, qu'il y a une corrélation entre la faiblesse de nos recettes d'impôts et la lenteur, pour ne pas dire de surplace, de l'évolution de notre population. Pour mémoire, en moyenne, 1.000 habitants, ce sont 600 contribuables à l'IPP et 400 contribuables au précompte immobilier. J'ai entendu il y a quelques semaines, je pense que

c'était Madame Mouget, que l'on pourrait éventuellement avoir un nouveau Schéma de structure dans le courant de l'année prochaine. Si c'est le cas, les rédacteurs de ce Schéma ne pourront ignorer les prévisions de l'Iweps, elles aussi reposant sur les données du Bureau du Plan. Sauf que cette fois-ci, l'optimisme de 2012 a cédé la place à un tableau beaucoup plus simple. L'Iweps fait un exercice tous les ans sur l'évolution de la population à 15 ans. Les 3 derniers exercices donnent lieu au même constat. En 2033, 2034 et 2035, la Ville de Namur ne devrait compter sur 1.000 habitants en plus qu'aujourd'hui, soit 112.050.

Le CPAS, à la page 8 de sa MB2, a déjà lui intégré tous ses chiffres pour dresser le tableau d'évolution de la dotation communale. La réalité et les prévisions sont donc très inquiétantes parce que derrière les habitants, il y a les contribuables. Et les chiffres absolus masquent une réalité beaucoup plus sombre encore lorsque l'on l'analyse par tranche d'âge. Je l'ai dit + 1.000 habitants d'ici 2035. Mais ce + 1.000, c'est le résultat de quelle équation? C'est le résultat de + 4.700 habitants de plus de 65 ans et donc – 1.250 habitants âgés entre 20 et 64 ans et – 2.340 habitants entre 0 et 19 ans. La population qui travaillent et qui paie le plus d'impôts diminue et celle qui en paie moins, les retraités, augmente. Et je ne parle pas du niveau moyen très bas des revenus des Namurois.

J'ajoute que les prévisions pour les jeunes de 0 à 19 ans, je vois Madame Grandchamps, j'avais fait la remarque sur la diminution de la population scolaire et Monsieur Gavroy avait indiqué que le phénomène était général. Mais quand je vois les chiffres, les prévisions de l'Iweps, je trouve que cela donne encore plus d'écho à la remarque que j'avais faite et c'est un phénomène véritablement inquiétant, pas seulement pour les écoles communales mais pour l'ensemble des installations scolaires.

À ceux qui ne prêtaient guère ou pas de crédit à des prévisions à 15 ans, je vous signale que dans la même étude, les prévisions pour 2025 annoncent déjà un recul sensible des actifs et des autres. *Et 2025, c'est demain, c'est non seulement demain, c'est une année qui est couverte par le plan de gestion que vous allez approuver.*

Monsieur le Bourgmestre, je pense que la Ville commettrait une erreur, pire une faute, si elle ne se penchait pas sur les raisons de cette morosité démocratique, sur cette difficulté à faire venir des nouveaux habitants, une faiblesse qui impacte lourdement nos recettes, plusieurs millions selon moi. Vous mettez en cause, à juste titre, des facteurs exogènes pour expliquer vos difficultés financières. Je n'ai pas de problème. Mais à la condition que l'on se penche aussi sur nos responsabilités. Est-ce que l'on essaie de résoudre ce problème? Depuis que je suis Conseiller communal, c'est vrai qu'il n'y a pas si longtemps, finalement, j'ai découvert beaucoup de projets à la Ville de Namur.

Au mois de novembre, à la réunion où vous n'étiez pas là, j'ai découvert sur ma table une belle brochure qui s'intitulait "Waw" avec l'ensemble des projets récents aboutis ou sur le point d'aboutir. C'est vrai, je dois le reconnaître, même si je ne suis pas partisan de tous les projets, que cela avait de la gueule. Mais, manifestement, ces projets coûteux, même si heureusement largement subsidiés, s'ils plaisent aux touristes, s'ils plaisent aux visiteurs pour quelques heures, ne semblent pas séduire au point de les faire venir s'installer à Namur. Pourquoi?

Habitations et terrains trop coûteux? Sécurité? Mobilité? Niveau des taxes? Environnement? Propreté? Je mets des points d'interrogation derrière tous ces mots parce que je n'ai pas la réponse. Peut-être un peu de tout cela. Mais si on ne fait rien pour contrarier ces prévisions, pour empêcher qu'elles se réalisent, je crains que la situation financière de la Ville, malgré toutes les interventions, n'aboutisse un jour à un réel plan d'austérité. Je pense que les éléments que je viens d'apporter dans cette discussion méritent que l'on s'y attarde.

Je reprendrai votre expression "aide-toi, le ciel t'aidera" peut convenir dans certains ouvrages, cela me paraît indispensable, les autres niveaux de pouvoir aussi très désargentés ne pourront tout faire à notre place, il nous faut donc également agir. Je dois bien avouer que je n'ai pas retrouvé cette ambition dans le plan qui nous est soumis ce soir.

Je vous remercie pour votre attention et je m'excuse encore pour la longueur de mon intervention.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Monsieur Damilot. C'était également clair et structuré.

Je vais maintenant passer la parole à Monsieur Warmoes, j'espère qu'il ne m'en voudra pas parce qu'en effet, j'ai cédé d'abord la parole à Monsieur Damilot et je crois que vous aviez levé la main avant Monsieur Warmoes.

(Le micro de Monsieur Warmoes est éteint).

On en vous entend pas.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:
Vous m'entendez?

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Oui.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:
Ok, je vais faire sans le casque.

Du coup, c'est un petit défi de parler après le camarade José, mais pas de problème. Je vous rassure, je vais être beaucoup plus court. Non seulement, je n'ai pas sa longue expérience et ses capacités de Bureau du Plan. En plus, j'ai quand même dû faire des efforts de lire les 2: le plan de gestion et le budget.

J'ai donc quelques considérations ou remarques. Je voulais citer la brochure, publication anonyme, je suppose que les auteurs, c'est le DGF, j'imagine que le Collège a eu un œil sur ce qui est mis. Cela commence par un préalable qui dit "depuis la création des Régions, les Villes et communes à finances obérées – parfois, on apprend des nouveaux mots, ont pu compter sur des interventions financières régionales pour leur permettre de respecter l'obligation d'équilibre global financier. Ces aides ont pris diverses dénominations telles prêts d'aides alimentaires, prêts d'assainissement ou encore aides tonus de 2001 à 2008". On peut ajouter aujourd'hui le PIV et le plan Oxygène. "De manière générale, ces différentes aides sont apparentes à des prêts dans lesquels la Région intervenait tant au plus, tant au moins." La brochure explique, comme a dit José, sur 6 pages aussi toutes les mesures, toutes les sources exogènes, les décisions des Gouvernements de niveau supérieur qui impactent les finances communales. Il y en a d'autres aussi. On est devant un déséquilibre fondamental entre les recettes en baisse ou qui stagnent des communes mais pas seulement à Namur, je pense. Et les dépenses qui augmentent malgré ce que José vient d'expliquer. Par rapport à cela, la politique de la Région a toujours été des prêts conditionnés. Aujourd'hui, les Villes et communes, je ne sais plus d'ailleurs par cœur combien pour Namur, ont environ 8 milliards d'euros de dettes. Il a été souligné d'ailleurs par Monsieur le Bourgmestre que le plan Oxygène est le bienvenu mais qu'il engendrera effectivement une charge, si je me souviens bien, de 4,5 millions par an pendant 30 ans. C'est cela? Les emprunts, c'est bien mais il faut les rembourser.

Et cette politique est toujours accompagnée, comme le dit bien la brochure, de conditions, parfois même de sanctions, de conditions et de réformes structurelles. C'est le CRAC qui est l'instrument de la Région pour cela mais on peut considérer que le CRAC est un peu le FMI des communes. Je rejoins le Bourgmestre, cela n'arrive pas souvent mais de temps en temps quand même, quand il dit qu'il faut une refonte structurelle des finances locales, c'est comme cela que j'ai noté. Je voulais arriver à la même conclusion. Il est temps qu'au niveau du Gouvernement wallon et du Parlement wallon que l'on prenne des décisions autres. Il me revient qu'à une task force de finances locales au niveau de la Région wallonne mais qui réunit depuis 1 an et demi et qui n'a pas encore abouti, si j'ai bien compris, a beaucoup de résultats concrets. Par exemple, un refinancement du fonds des communes est certainement quelque chose à faire. C'est une première chose.

Deuxièmement, je trouvais très intéressant, parce que pour moi, c'est un peu nouveau, que la brochure reprend aussi les différents plans de gestion et les différentes aides depuis 2001. Je suppose, mais ce n'est pas expliqué dans la brochure, qu'il y en a peut-être eu avant aussi des mesures successives: plan de gestion 2002-2006, plan de gestion 2006-2010 adapté en 2008, plan de gestion 2011-2015 adapté en 2013, plan de gestion 2015-2020. On en est à notre 5ème plan de gestion selon cette série-là. J'ai compté, en tout, cela fait 123 mesures, c'est quand même, en lisant cela, impressionnant. J'en déduis 2 choses, d'abord, c'est que si on commence en 2001, cela veut dire que les majorités se font et se défont, tant au niveau communal qu'au niveau régional. Mais les plans de gestion restent. Le CRAC reste toujours dans une même logique de

réformes structurelles comme cela s'appelle. J'y reviendrai sur les mesures après. Il y a des mesures techniques mais il y a d'autres mesures qui ne le sont pas.

Cela fait plus de 20 ans que les Namurois et le personnel de la Ville trinquent. En gros, c'est cela. C'est ce que d'ailleurs admet Monsieur le Bourgmestre, c'est qu'à un moment donné, on ne sait plus aller plus loin. Je pense qu'en Commission, vous avez dit, Monsieur Prévot, qu'il n'y a plus le gras, on est à l'os. C'est aussi ce que dit la brochure ici, je cite la publication du DGF, projections budgétaires à la page 8 "par rapport au personnel, les effectifs ont été stabilisés voire légèrement augmentés sur 20 ans. Par contre, la productivité a très certainement été augmentée. Différents signaux démontrent qu'il devient difficile de faire davantage. Sur le plan salarial, aucun nouvel avantage significatif n'a été octroyé au personnel entre 2001 et 2021, à l'exception d'une mesure plan de relance chèques-cadeaux". Jusqu'au budget 2022 où cela va changer, j'ai pris bonne note à ce niveau-là.

Et à la page 57, vous en avez parlé Monsieur le Bourgmestre, je voulais juste mentionner que comme vous avez dit, le DGF a fait un catalogue sans tabou de mesures potentielles et vous ne les avez pas toutes retenues. Par exemple, majoration de la taxe déchets ménagers à 110 %, la piste n'a pas été retenue au motif que le taux de 100 %, conforme à la recommandation du CRAC, est déjà très contraignant et que la population namuroise a subi des hausses conséquentes ces dernières années. Majoration de la taxe égouts, non retenu également, cette taxe a déjà été majorée dans le précédent plan de gestion. Majoration des additionnels à l'IPP, cette piste n'a pas été retenue au motif que 2 hausses ont déjà été appliquées depuis 2008. Par ailleurs, le taux actuel est supérieur à la moyenne régionale de 7,9 %. Pour le précompte immobilier, le taux appliqué historiquement, avant cette majorité, depuis plus de 20 ans est de 2.900 centimes additionnels, il est supérieur à la moyenne régionale et se situe au-delà du maximum régional qui était fixé. Il n'y a pas de marge pour l'augmenter. Pour dire que les Namurois ont déjà digéré quelques plans de gestion. Dont acte.

Par ailleurs, je passe à mon prochain point. J'avoue que je m'attendais à pire. Naturellement, il y a le plan Oxygène qui y est pour quelque chose. On se félicite bien entendu à ce que la taxe déchets ménagers, la taxe égouts et les additionnels à l'IPP ne soient pas augmentés puisque c'était des possibilités que le Collège aurait eues.

Par rapport à la taxe déchets ménagers, José en a parlé aussi, elle augmente à cause de ce fameux coût-vérité, on en a déjà parlé tantôt, je ne vais pas revenir dessus ici. Elle reste à 100 %, le Collège aurait pu aller jusqu'à 110 % mais cela aurait été assez fort parce que là, on est plus que le coût-vérité.

Par rapport au personnel, c'est aussi quelque chose auquel je m'attendais plutôt à ce qu'il y ait des mesures plus drastiques au niveau du personnel. De nouveau, le plan Oxygène vient en aide. Il n'y a pas de diminution des équivalents temps plein et il y a un geste qui est fait au niveau du pouvoir d'achat. On a déjà dit, cette mesure est passée au précédent Conseil, ce que l'on en pensait en tant que PTB, on aurait préféré que ce soit des mesures salariales comme par exemple un 13ème mois, une prime de fin d'année qui construit des droits à la pension. Le personnel a déjà, je vais me répéter, je vais essayer de ne pas être long, subi différentes mesures dans le passé.

Un point qui, par contre, nous pose vraiment problème, c'est par rapport au plan de gestion du CPAS. Les deux sont imbriqués, je vais en parler brièvement car je suppose que l'on ne va pas encore faire une 3ème discussion après. J'aimerais avoir un vote séparé sur les différents points. Je pense que je l'ai noté ici, vous avez dit, Monsieur le Bourgmestre, que malgré tout, le CPAS doit faire un petit effort avec un choix arbitraire, somme toute que si 10 % du budget de la Ville va au CPAS, le CPAS doit prendre en charge 10 % de déficits de la Ville, qui est alors de 800.000 €. Mais que vous avez en même temps plafonné, vous avez donné du temps et qui n'est pas 100 % proportionnel. D'accord. Je parle du plan de gestion du CPAS qui a été adopté au Conseil de l'Action sociale. D'abord, on parle du plan de gestion du CPAS de 2015, c'est aussi dans la brochure, de mesures qui ont été prises antérieurement et qui continuent à avoir un effet. C'est la majoration du prix d'hébergement dans les maisons de repos après la remise aux normes et surtout la limitation du cadre du personnel soignant en maison de repos à 130 % de la norme de financement. J'entends bien qu'à vos dires, le CRAC voudrait encore aller plus loin là-dedans, mais cela reste néanmoins une diminution. C'est chiffré, par rapport au nombre de lits que l'on a actuellement, de 15 équivalents temps plein qui, théoriquement, je pense qu'il y a 22 lits qui ont été

ajoutés, auraient été nécessaires si on n'avait pas pris cette mesure. Nous, en tant que PTB, estimons que les 130 % ne sont pas adaptés à la réalité du terrain aujourd'hui parce que les résidents deviennent de plus en plus lourds à soigner, certainement d'un point de vue mental avec des maladies comme Alzheimer, Parkinson. Il y a donc une nécessité d'un autre encadrement. Heureusement que l'on est mieux encadré que le privé mais ce n'est pas une raison pour nous.

Des nouvelles mesures qui ont été prises dans le plan de gestion, qui nous est soumis, qui sont la non nomination du personnel. On le regrette bien entendu. Une majoration des tarifs des maisons de repos et des maisons de repos et soins, même si c'est en plus de l'indexation, donc 1 % en 2025, 1 % en 2028. Et une majoration des interventions pour les articles 60 en 2 fois 50 € par article 60 mis à disposition qui peut poser problème vis-à-vis des associations, certainement les plus petites qui en font usage.

J'en parle maintenant du plan de gestion du CPAS puisqu'il a effectivement une répercussion sur ce plan de gestion de la Ville elle-même.

Je reviens un peu en arrière car j'ai quand même oublié quelque chose par rapport à la politique fiscale. Ce que je trouve intéressant, c'est que le DGF a aussi examiné les différentes taxes que la Ville pourrait prendre. Il énumère les surfaces de bureau, les surfaces commerciales, les mâts éoliens – je pense que l'on en a qu'un à Namur, cela ne va pas nous rapporter énormément – l'exploitation des carrières, les piscines privées, les terrains de tennis privés, plus que l'on n'aurait pu l'imaginer au PTB au fait. Vous avez choisi seulement l'exploitation des carrières, c'est une taxe comme a dit José Damilot mais je trouve que mettre un géant comme Lhoist à contribution par rapport aux nuisances qu'il y a aussi, on le soutient mais on regrette que la taxe sur les surfaces de bureau, vous n'en voulez absolument pas, on l'a déjà répété plusieurs fois. Le fait que vous ne voulez pas de taxe sur les piscines privées ou terrains de tennis privés, même si, je ne sais pas combien cela rapporterait, ce ne serait pas des millions, je suppose, je trouve que mettre à contribution justement de cette manière les gens qui ont une piscine privée ou un terrain de tennis privé – il ne doit pas y en avoir des masses – c'est une manière aussi de redistribution et de chercher un peu plus de moyens chez ceux qui en ont. En plus, par rapport aux piscines privées, il y a déjà tout un enjeu écologique derrière aussi. C'est donc un regret.

Je poursuis.

On a naturellement des gros doutes sur la réduction des dépenses de fonctionnement, 700.000 € de réduction des dépenses, ce qui correspond à 2 % des dépenses de fonctionnement budgétisés en 2022 et 500.000 € pour des dépenses de transferts, 0,8 % des dépenses de transferts. Vous avez utilisé, Monsieur le Bourgmestre, le mot de rappe à fromage. Je ne sais pas en dire grand-chose maintenant puisque les mesures ne sont pas concrétisées. J'espère juste que ce que l'on a dit antérieurement sur les subsides aux associations ne sera pas justement – le fait d'en parler, de les examiner – une manière de les diminuer parce que ce ne serait pas… enfin, tout dépend de quelles associations.

En soi, on est quand même assez dubitatifs vis-à-vis de cette mesure.

Je vais m'en tenir à cela. Je serai nettement plus court que mon collègue Damilot. En espérant que tout ira bien mais c'est l'incertitude qui plane sur nous. Espérons que l'on aura encore toujours 7.167.500 € en réserves le 31 décembre 2022. Parce que sinon… ce ne sera certainement pas à l'euro près le montant qu'il y aura mais j'espère que les prévisions pourront être les plus réalistes possibles. J'ai un petit doute là-dessus mais qui suis-je? Qui vivra verra.

J'en ai fini pour mon intervention à ce niveau-là, Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Monsieur Warmoes.

Madame Klein.

Mme D. Klein, Cheffe de groupe cdH:
Bonsoir Madame la Présidente.

Mille excuses pour mes petits problèmes informatiques, aujourd'hui soir, il n'y a pas que moi qui me fatigue de ces très longs Conseils communaux et ma technique ne suit plus.

Je voulais tout d'abord réagir aux propos que Monsieur Warmoes a tenus précédemment. C'est la deuxième fois dans cette enceinte que j'entends que le temps de parole, la prise de parole des Conseillers et Conseillères de la majorité tancés parce qu'ils prennent la parole. Je ne me sens pas visée parce que je ne pense être intervenue sur des dossiers jugés peu importants. Non seulement, on a l'air de mettre en cause nos interventions pendant le Conseil mais on voudrait nous faire parler seulement, on serait limité à parler seulement sur certains dossiers. Je dois avouer que cela me met un peu mal à l'aise. Je me demande dans quelle mesure ce n'est pas un peu révélateur de l'attachement que le PTB tient à la liberté d'expression. Pour ma part, j'estime que le fait que des Conseillers ou des Conseillères de la majorité soutiennent le Collège a aussi son importance en cette période où il est si difficile de diriger des institutions.

Pour en revenir au plan de gestion 2023-2027, Monsieur le Bourgmestre, vous nous avez exposé un catalogue des horreurs que nous avons en partie évitées. Il n'y aura pas de licenciement, il n'y aura pas de nouvelles taxes aveugles et linéaires dont souffrirait l'ensemble de la population. Certes, les perspectives restent fort sombres. On en était conscient même avant la longue intervention de Monsieur Damilot mais que dirait-il s'il vivait à Liège ou à Charleroi?

On se rend compte aussi que les projections restent assez fragiles parce que le contexte est, comme je l'ai déjà dit précédemment, nouveau. On se mesure qu'il y aura beaucoup de difficultés pour faire les réelles économies qui devront être effectuées au sein de l'administration, des cabinets et dans les dépenses de transferts. Néanmoins, le cdH est attaché au fait que dans ce plan de gestion, le contribuable ne sera pas mis à contribution sauf dans la mesure où, parfois, sciemment, le plus souvent par négligence, il se trouve en infraction. Évidemment, les Namurois ou les Namuroises devront veiller plus scrupuleusement à s'appliquer de leur dû en matière de parking et d'horodateur, à déclarer spontanément à l'administration et à veiller à le faire toutes améliorations substantielles apportées à son logement, c'est un fait un rappel de la loi. Nous apprécions que le Collège a eu le souci de maintenir des forces vives au sein de son administration malgré toute la grande démonstration de Monsieur Damilot, je crois que le souci est là. Effectivement, une productivité plus grande est attendue et est effective depuis plusieurs années. Mais, nous saluons quand même ce souci du Collège de maintenir son emploi et du nombre d'emplois.

Nous voulons aussi quand même saluer cette taxe sur les surfaces commerciales vides qui, même si effectivement la mesure ne va pas rapport grand-chose et qu'elle sera surtout symbolique, mais c'est de nouveau un petit signe dans la bonne direction.

Voilà, merci. Je répète encore tout le soutien et tout le courage au Collège et aux services qui devront encore concrétiser ces mesures d'économies qui seront quand même inévitables.

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Madame Klein.

Monsieur Demarteau qui avait baissé sa main puis qui l'a relevée. Je vous en prie.

M. L. Demarteau, Chef de groupe DéFI:
Merci Madame la Présidente.

Je serai très bref. Comme on pensait que tout allait être condensé en un seul point avec le budget, je répéterai simplement et donnerai notre position, comme cela, vous l'avez déjà. Nous nous abstiendrons sur ce plan de gestion et ses projections budgétaires parce que, certes, nous comprenons et nous adhérons vraiment aux efforts qui peuvent être mis en place par la majorité, que les Namurois ne soient pas impactés directement comme l'a pu le dire Monsieur le Bourgmestre, le Namurois lambda ou en tout cas le Namurois qui n'est pas en infraction. On trouve que les projections basées, si le budget 2022 et les budgets futurs sont bien estimés, pourront au moins permettre à la Ville de rester à flot. En plus, de se voir pour une fois peut-être récompensé de la bonne gestion de la Ville depuis un petit temps parce que l'on peut avoir ces crédits de la part de la Région wallonne parce que d'autres Villes sont moins bien gérées sur le long terme. Cela nous permet de respirer un petit peu grâce à ce plan Oxygène. C'est vraiment quelque chose dont on peut féliciter la bonne gestion ces dernières années. On espère que le budget 2022 que nous trouvions un peu optimiste ne minera pas ces projections budgétaires. Seul

l'avenir nous le dira malheureusement. En tout cas, on peut se dire clairement que la Ville de Namur restera un bon élève et profite, pour une fois, de sa bonne gestion par rapport aux autres pour continuer à être plus sereine pour la suite.

Voilà.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Monsieur Demarteau.

La parole est à nouveau à Monsieur le Bourgmestre.

M. M. Prévot, Bourgmestre:
Merci Madame la Présidente. Merci Mesdames, Messieurs les Conseillers pour vos interventions.

Je vais tenter alors, sans abuser de votre patience et de votre concentration, d'apporter quelques éléments de réactions ou de réponses aux remarques et commentaires qui ont été formulés.

Je voudrais d'abord dire dans l'ensemble que, alors même que nous discutons d'un document qui est quand même faitier pour les années qui viennent, qui va structurer une bonne partie de nos marges de manœuvres et baliser notre champ décisionnel de manière pluriannuelle, un document qui est important, l'on a eu des échanges qui ont été de grande qualité sur le fond et de grande cordialité sur le ton. Et cela, c'est à mettre au crédit de celles et ceux qui sont intervenus et plus singulièrement encore de la part des mandataires de l'opposition et je voudrais commencer par les en remercier et à remercier d'avoir aussi, avec beaucoup de respect et de correction, souligné qu'ils avaient conscience du contexte global dans lequel les Villes et les communes se trouvaient en difficulté, y compris Namur et que les choix qui ont été opérés sont des choix qui peut-être, comme le disait Monsieur Damilot, n'ont pas été audacieux ou originaux, c'était plutôt le terme. Par contre, on a cherché à ce qu'ils soient efficaces et le plus indolore possible pour le citoyen et pour le personnel.

Entendre Monsieur Demarteau terminer en saluant que, finalement, nous retrouvons aussi avec les 158 millions qui vont être assez partiellement utilisés pour les 5 prochaines années d'une certaine manière récompensée pour notre bonne gestion des années antérieures et du fait que l'on a cherché à la fois à être très dynamiques dans la politique que nous menons à Namur mais en même temps très rigoureux dans sa gestion budgétaire, cela fait plaisir à entendre. À fortiori, quand c'est formulé par l'opposition. Je voudrais en remercier chacun et chacune.

C'est vrai, Monsieur Damilot, l'inflation est fulgurante. 6 %, de mémoire, évoqués par le Bureau fédéral du Plan, c'est du jamais-vu depuis très longtemps. Deux choses l'une, c'est vrai que cela va avoir des effets en dépenses mais aussi en recettes. Par contre, ce qui est vrai aussi, c'est que cela va parfois générer un déclenchement, notamment, de l'indexation qui est plus précoce que ce que l'on avait estimé, vous l'avez rappelé vous-même, les anticipations d'agenda qui sont annoncées par le Bureau fédéral du Plan et qui vont faire mal à tous les étages. On entend d'ailleurs déjà, notamment du côté du monde patronal, des messages qui sont adressés à l'enceinte parlementaire fédérale pour plaider pour le retour du saut d'index.

Vous avez souligné à nouveau la démarche qui a été celle de la Ville de revalorisation du personnel à travers l'augmentation des chèques-repas et l'octroi dès 2023 en sus des éco-chèques en indiquant que parallèlement, c'était décidé de l'abandon du second pilier. Perspective qui, intellectuellement, pouvait être un élément auquel vous pouviez souscrire puisque vous aviez toujours évoqué avec prudence et réserve la perspective de ce second pilier mais, en même temps, en soulignant qu'au départ, on s'était engagés à faire les deux et pas seulement un des deux. L'analyse rationnelle des chiffres ne nous permettra pas hélas de faire les deux et indépendamment des chiffres, l'insécurité juridique, tant concernant le futur paysage en termes de pensions du côté fédéral, dont on ne mesure pas les contours de la future réforme, que les propos du CRAC qui nous découragent à mettre en œuvre un second pilier avec l'incertitude de la capacité qu'auront les communes de pouvoir l'assumer, nous a amenés à opérer ce bousculement en faveur du salaire poche plus immédiat du personnel communal.

Et si certains, inévitablement, quand on discute avec eux, auraient peut-être préférer quelque chose qui vise leur pension et donc le plus long terme, beaucoup aussi avec qui on discute sont aussi préoccupés par leur pouvoir d'achat d'aujourd'hui et pas putativement celui de demain. La mesure a été bien accueillie. Est-ce à dire que l'abandon du second piler est définitif? C'est la

question que vous posez. Qu'est-ce qui est définitif quand il s'agit de prendre des décisions politiques? C'est comme le refus d'augmenter une taxe ou fixer une taxe à un tel niveau, il est toujours loisible dans le futur et compris sous d'autres législatures, avec d'autres majorités, de réviser la taxe, son taux, son assiette ou que sais-je. Dans l'état actuel des choses, ce qui est définitivement acquis de notre côté, c'est qu'il n'y aura aucune volonté de déployer un système de second pilier courant de cette législature. Je ne sais pas vous dire quoi demain sera fait mais en tout état de cause, a priori, il ne faut jamais dire "fontaine, je ne boirai pas de ton eau" mais les éléments de contexte actuels ne nous incitent pas à envisager le déploiement futur de ce second pilier de pension.

Est-ce que cela sonne parallèlement la fin de la statutarisation? Posez-vous comme question.

Dans l'immédiat, oui. Comme beaucoup de communes d'ailleurs, vous noterez d'ailleurs qu'en Flandre, le Gouvernement a annoncé que pour l'administration régionale, il n'y aura plus aucune nomination, les Pouvoirs publics, de manière générale, sont de plus en plus frileux quant à la nomination et pas toujours que pour des questions budgétaires liées à l'équation de pension mais aussi à la lumière de la rigidité qu'offre désormais le statut de la fonction publique, bien plus que la souplesse que l'on pouvait escompter. Quand on voit la difficulté à laquelle on se heurte quand on veut, par exemple, en accord plein et entier avec les syndicats, comme l'a proposé l'Echevin Baudouin Sohier, favoriser l'accession au grade de promotion du personnel contractuel et que l'on se fait rembarrer par la Tutelle au motif que le statut ne le prévoit pas, on se rend compte finalement que le statut, au fur et à mesure du temps, parce qu'il n'a pas toujours été adapté adéquatement, peut aussi représenter un handicap pour la carrière des agents et n'est pas toujours exclusivement un atout.

Est-ce à dire là aussi, à l'instar de la réponse que je vous faisais antérieurement sur le second pilier, qu'il n'y aura plus jamais de nomination à la Ville? Non, je ne peux pas vous le garantir. Dans l'état actuel des équations budgétaires, ce Collège n'envisage plus de lancer une nouvelle vague de nominations. Mais si demain les conditions changent, notamment, quant au traitement des équations budgétaires relatives aux pensions ou aux cotisations de solidarité et qu'indépendamment de la dimension ressources humaines, la dimension budgétaire devait nous amener à avoir la conviction que nommer dans une proportion x ou y présentait aussi un intérêt d'équation budgétaire, nous serions sots de ne pas l'envisager. Mais à ce stade, dans le contexte que l'on connaît, cela ne nous semble pas être évident que de nouvelles vagues de statutarisation s'imposent.

Vous avez évoqué notamment la faiblesse des rentrées des impôts en disant que vous vous en inquiétez, vous avez raison. Moi aussi, je préférerais avoir plus de rentrées que ce que l'on a aujourd'hui. On préférerait toujours tous en avoir davantage. Ceci étant, je ne pense pas que l'on ait pêché par excès d'optimisme, comme vous l'évoquez, d'abord parce que les chiffres qui sont évoqués sont intimement liés aussi au rythme de l'enrôlement et parce que ce sont des prévisions qui nous sont communiquées par les autorités supérieures. Mais aussi parce que l'on a intégré un taux de croissance revu à la baisse, je parle ici des additionnels, par rapport au précédent plan de gestion alors que, pourtant, nous sommes dans un contexte d'inflation. Je pense que l'on a plutôt une posture prudente, au contraire quant à ses évolutions que je qualifierai alors plus volontiers de volontaristes que d'optimistes sachant que dans l'état de la réflexion, être optimiste ici ne semblait guère être une qualité.

Vous m'interrogez sur la prise en considération ou pas dans le processus de révision cadastrale des infractions urbanistiques des travaux d'isolation, notamment à des fins de gains énergétiques. Dans cette volonté de la transition climatique en disant "J'espère que cela ne va pas quand même être un motif à révision du cadastre". J'avoue humblement que je suis en incapacité de vous répondre. Pour une réponse simple, c'est qu'en fait, on va avec nos agents prémâcher le travail mais à la lumière du modus operandi du Fédéral, de l'administration du cadastre. Je suis incapable de vous dire aujourd'hui en toute honnêteté quels sont les éléments de la grille de lecture du cadastre pour justifier ou pas un ajustement du revenu cadastral. Comme vous, intuitivement, j'aurais envie d'imaginer que l'on n'est pas absurdes d'au point d'un côté avoir des Gouvernements qui incitent à mieux isoler son bâti à faire appel à de l'énergie renouvelable et d'un autre, qui irait considérer que ces aménagements-là sont de nature à générer une augmentation du revenu cadastral. Mais parce que la Belgique est la Belgique, je n'irais pas mettre ma main à couper que

ce genre de paradoxe n'est pas susceptible d'exister. Mais là, en l'occurrence, c'est l'administration du cadastre qui, comme si elle le faisait d'initiative elle-même et pas par le truchement de nos agents, nous indiquera quel est son modus operandi. Je l'ignore. Mais en tout cas, c'est un élément sur lequel je serais heureux d'aller moi-même à la pêche aux informations.

Vous évoquez les perspectives qui avaient été esquissées par le Schéma de structure envisageant à l'horizon 2025 119.000 habitants au lieu, grosso modo, des 112.000, un peu moins que l'on connaît aujourd'hui. Vous avez développé avec un certain intérêt et un intérêt certain une réflexion autour de ce que vous avez appelé la morosité démographique. Je partage vos éléments d'analyse. En vous écoutant, avec beaucoup de pertinence, je trouve effectivement, je le dis avec beaucoup de sincérité, que c'est une réelle réflexion stratégique que la commune doit mener. On a tous intuitivement des éléments de réponses. On va tous intuitivement dire que c'est certainement le prix des terrains qui est plus attractif en périphérie, que c'est peut-être certainement le prix de l'habitat, des loyers, probablement aussi des problèmes de mobilité. En même temps, on dira "Oui mais, problèmes de mobilité mais en même temps, on a plus de transports publics qu'il y a ailleurs". Il y aussi le phénomène intrinsèque à tout pôle urbain qui est celui qui concentre un peu plus d'enjeux de précarité ou d'insécurité, bien plus que quand on est à Doische au milieu des pachis. Mais, je pense que stratégiquement, dans l'intérêt de la commune, ce n'est pas une question partisane, cela vaudrait la peine de trouver selon quelles manières, peut-être en mandatant un tiers extérieur, de pouvoir à un moment donné réaliser cette analyse prospective et de contribuer à une aide à la décision sur une série de choses futures. Parce que je partage votre interrogation sur cette évolution démographique, non pas que nous soyons absolument en train de rechercher à gonfler les rangs des Namurois pour que la grenouille devienne bœuf mais vous avez raison de dire que l'on ne peut pas non plus, en tant que bon gestionnaire, soucieux du devenir, de nos capacités d'actions publiques négliger aussi cet élément de réflexion stratégique parallèle que l'on doit avoir sur cette évolution démographique dans le volume mais aussi dans les profils. En tout cas, moi, je souscris à votre analyse et je pense que l'on devra y réserver certainement une suite dans les mois à venir.

Monsieur Warmoes, vous avez souhaité évoquer une série d'éléments du plan de gestion du CPAS pour lesquels votre mandataire de l'Action sociale a pu aussi exprimer, j'imagine, dans l'enceinte adéquate, une série de remarques ou de réflexions. Je n'ai pas d'éléments particuliers à ajouter là-dessus. Peut-être que le Président du CPAS souhaitera le faire. J'acte en tout cas votre regret que le Collège n'ait créé une taxe sur les piscines privées, j'imagine que c'est celles-là auxquelles vous pensiez. Mais, je pense qu'il n'était pas nécessaire de faire mal à une série de Namurois, dès lors que notre perspective de trajectoires budgétaires pluriannuelles ne l'imposait pas. Comme notre volonté était de rester conforme à notre engagement initial de préserver les citoyens namurois de toutes taxes aveugles et transversales, on n'a pas retenu cette démarche.

La rappe à fromage, je note et je vous le dire évidemment avec un brin de provocation, votre appel à analyser le secteur associatif pour passer cette rappe à fromage est passée au crible. Je le dis en clin d'œil parce que j'ai bien évidemment compris que ce n'était pas le sens dans lequel vous avez plaidé la démarche, mais c'est vrai qu'il nous faudra faire l'exercice et tantôt peut-être en ciblant des réductions spécifiques sur certaines lignes de fonctionnement ou de subventionnement, peut-être en ayant une approche plus linéaire de réduction transversale mais d'un moindre montant qui impacterait minimalement tout le monde sans faire trop de mal plutôt que d'en avoir un nombre restreint qui soit impacté mais plus durement. Tout cela va devoir faire justement l'objet d'analyses durant les mois qui viennent pour que nous puissions identifier l'approche la plus adéquate pour atteindre l'objectif de masse financière que nous nous sommes assignés dans ce plan de gestion.

Vous espérez, tout comme moi d'ailleurs, qu'il restera bien 7 millions, enfin 11 mais 7 mobilisables fin de l'exercice 2022. Je le souhaite tout autant que vous. Maintenant, si cela ne devait pas être le cas et que l'on était en-dessous de cela, le delta serait ponctionné dans le disponible du plan Oxygène. On irait donc prendre dans les 119 qui sont actuellement projetés comme restants disponibles en fin 2017. On peut espérer, comme vous, que nos projections soient robustes.

Voilà ce qu'il m'était possible de pouvoir dire et partager en réponses aux interventions. Merci aussi à Madame Klein d'avoir mis en exergue quelques éléments principiels de la démarche qui nous a animé du côté du Collège pour pouvoir vous présenter un plan de gestion qui soit ni un

musée des horreurs, ni un bain de sang, qui soit quelque chose de robuste et qui permet de rester vigilent sur l'avenir mais d'agir à la fois avec rigueur mais aussi avec vigueur pour répondre aux besoins des Namurois. Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Monsieur le Bourgmestre.

C'est maintenant Monsieur Philippe Noël qui va ajouter quelques compléments d'informations. Je vous en prie.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:
Oui quelques très brefs éléments, Madame la Présidente.

Je pense que les propos de Monsieur Warmoes n'étaient pas formés sur des questions mais plus sur formes d'un constat par rapport au plan de gestion. Je voudrais juste exprimer le fait que le plan de gestion, qui a été soumis à l'approbation du Conseil de l'Action sociale, a été mûrement réfléchi mais qui n'est en rien un souhait de notre part. C'est effectivement les différentes circonstances qui nous amènent à devoir réfléchir sur ce genre de dispositif et qui répond de toute façon aussi, vous l'aurez peut-être remarqué car dans les éléments que vous avez cités, il y en a d'autres qui ne sont pas évoqués, sur une forme illogique en disant que l'on préfère d'abord concentrer nos énergies sur des investissements productifs. Et à ce titre, je pourrais citer notamment la velléité de vouloir poursuivre la dynamique de création de logements en résidence-service qui sont à la fois un besoin de société mais également du point de vue du CPAS une forme d'équilibre et de stabilité.

Je voulais juste prendre la parole pour exprimer le fait que l'on en parle peut-être rapidement, je pense que l'on ne se rend pas bien compte du bras de fer que l'on a de manière incessante avec le CRAC. C'est depuis pas mal de temps maintenant, de discussions difficiles avec cette impression mutuelle que l'on n'arrive pas à se convaincre l'un et l'autre de la logique à mettre en place et que cela n'a l'air aussi de rien mais déjà, arriver à maintenir la limite à 130 % et ne pas aller au-delà est là aussi un bras de fer incessant que nous avons avec cet organe qui régulièrement revient à la charge sur ce genre de réflexion.

Je suis tout à fait conscient de l'implication que cela a sur le terrain et je ne remercierai jamais assez l'ensemble du personnel soignant qui est présent quotidiennement malgré toutes les difficultés. Ce sont des choses sur lesquelles nous discutons régulièrement avec eux, ils savent à quel point je suis à leur côté par rapport aux épisodes liés à cette imposition mais également par rapport à tout ce qu'ils vivent et traversent encore dans cette crise qui n'en finit pas et qui questionne encore beaucoup en maisons de repos.

Je voudrais juste aussi peut-être clôturer mon propos sur le fait que, malgré tout, il y a aussi des bonnes nouvelles qui arrivent, on a parlé de l'une ou l'autre au niveau de la Ville. Je pense qu'il y en a au moins une à citer au niveau du CPAS puisque d'ici la semaine prochaine, nous allons pouvoir proposer un plan de renforcement de la première ligne grâce une capacité qui a été mise à disposition par le Ministre Collignon, que je salue, puisque, pour la première fois depuis très longtemps, pour ne pas citer quelqu'un au sein du CPAS qui y travaille depuis 20 ans, c'est tout à fait inédit de pouvoir avoir des moyens relativement conséquents pour pouvoir augmenter de manière substantielle notre première ligne. Je pense que là, c'est un signal très positif et je voudrais pouvoir au moins le citer suite aux différents propos qui ont été échangés sur le plan de gestion du CPAS.

Voilà, Madame la Présidente, je ne serai pas plus long et je vous remercie.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci aussi.

Monsieur Damilot puis Monsieur Warmoes.

(Le micro de Monsieur Damilot est éteint).

Votre micro Monsieur Damilot.

M. J. Damilot, Conseiller communal PS:

Je voudrais donc remercier le Bourgmestre d'avoir bien voulu prendre en considération les remarques que j'ai formulées concernant la morosité démographique et sa conséquence sur les recettes fiscales. Je peux d'ailleurs donner un élément beaucoup plus précis encore pour montrer l'évolution inquiétante. En 2008, Monsieur le Bourgmestre, quand vous arriviez au pouvoir, enfin quand votre majorité est arrivée au pouvoir, il y avait 65.030 Namurois qui introduisaient une déclaration d'impôts des personnes physiques. En 2019, dernière année couverte par la statistique, on est à 64.700, cela veut dire que le nombre de personnes qui paient des impôts des personnes physiques à Namur, certes 300 en moins, ce n'est pas le Pérou, mais cela n'augmente pas alors que la population, elle, a augmenté légèrement. Je veux dire qu'il y a manifestement un problème de démographie, je dirais surtout de contribuables.

Une réflexion pour Madame Klein qui a posé la question "que dirait Monsieur Damilot s'il vivait à Liège ou à Charleroi?" Tout d'abord, je ne fais pas de comparaison. Je pense qu'il y a tellement de différences entre Namur et Liège et Charleroi que je ne me livrerai pas à cette comparaison. De la même façon que je ne comparerai pas Namur avec Andenne et Gembloux où là, vous verriez que les taux d'augmentation sont considérables à côté de la population namuroise. Attention, les comparaisons, comme disait Talleyrand, "Quand je me regarde, je me désole; quand je me compare, je me console". C'est pour cela que je ne me livre pas.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci pour cette citation.

Monsieur Warmoes.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:
Oui merci Madame la Présidente, très brièvement.

Je ne comptais pas intervenir mais à entendre Monsieur Noël, je vais quand même le faire. Juste pour dire que ce qu'il a dit, je le sais très bien que ce n'est pas de gaieté de cœur. Dans le premier point que j'ai abordé, j'ai évoqué le CRAC. On ne peut que, en tant que PTB, se positionner par rapport au plan comme il est là. On a les responsabilités des uns et des autres et on a beaucoup fait l'éloge de Monsieur Collignon aujourd'hui, tant mieux s'il fait des bonnes choses, mais je pense qu'au niveau du CRAC, je suppose que c'est sous sa responsabilité que le CRAC opère, je n'ai pas vérifié. Il serait temps que le CRAC devienne un peu plus social. Vous allez me dire que ce n'est pas sa fonction mais en tout cas, j'aimerais bien que l'on prenne cela en compte aussi. Par ailleurs, Ecolo est au Gouvernement et peut aller un peu plus taper sur la table à ce niveau-là chez Monsieur Collignon. Peut-être que cela se fait, je ne sais pas. J'entends bien et je le sais. Mais on se positionne par rapport aux mesures comme elles sont là.

Deuxièmement, puisque j'ai pris la parole, deux choses encore. Vous ne m'avez pas rassuré, Monsieur le Bourgmestre, par rapport à la râpe à fromage, bien au contraire, vous m'avez un peu plus inquiété. Je suppose que cela reviendra.

Troisièmement, pour rassurer Madame Klein, je ne la visais pas du tout. J'ai bien commencé par dire que je trouve cela tout à fait normal que les partis de la majorité se prononcent aussi par rapport au plan du Collège. Je suis tout à fait démocratique. Vous pouvez venir dans ma Commission au Parlement, tout le monde a droit à la parole tant que l'on veut. C'est juste parce que parfois, on regarde un peu du côté de l'opposition que l'on parle trop longtemps et j'ai juste dit que si chaque Chef de groupe de la majorité commence à énumérer tous les projets de ses Echevins qui, par ailleurs, sont chaque fois défendus et passent au Conseil en tant que tels aussi et que cela durerait très longtemps. Ceux qui ont bien écouté comprendront qui je visais éventuellement par cela. Voilà, juste pour rassurer Madame Klein, aucune intention de ma part. Je n'aurais de toute façon pas le pouvoir mais ni intention de penser de dire que la majorité devrait se taire ou parler moins longtemps, ce n'est pas cela que je voulais dire.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Monsieur Warmoes.

S'il n'y a plus d'autres commentaires, on va passer aux votes.

Je vais quand même poser à Madame la Directrice générale, étant donné que Monsieur Warmoes a demandé s'il y avait possibilité d'avoir des votes séparés pour ce qui concerne la Ville et les entités consolidées. Je lui pose la question même s'il me semble moi que cela doit être un vote

unique.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:
En même temps, c'est imbriqué, c'est vrai que c'est un ensemble.

Mme L. Leprince, Directrice générale:
C'est un vote d'une délibération. Maintenant, s'il y a une volonté de la part du Collège de modifier la décision et donc qu'il y a une majorité de modifier l'un ou l'autre point, c'est toujours possible. Mais la délibération, c'est un point unique.

M. M. Prévot, Bourgmestre:
À ma connaissance, Madame la Présidente, les plans de gestion des entités consolidées sont des annexes et partie intégrantes du plan de gestion global de la Ville. Le vote doit être unique sur le plan global de la Ville dans son ensemble, en ce compris intégrant les entités consolidées.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
C'est ce qu'il me semblait aussi.

Je vais passer aux votes.

Je redemande à Monsieur Demarteau s'il maintient sa position, à savoir s'il s'abstient?

M. L. Demarteau, Chef de groupe DéFI:
C'est cela.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Monsieur Demarteau.

Je m'adresse à Monsieur Martin pour le PS ou à Monsieur Damilot, pour le groupe PS, quelle est la position?

M. F. Martin, Chef de groupe PS:
Ce sera contre Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Une opposition du groupe PS.

Pour le PTB?

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:
Dans ce cas-là, c'est contre aussi.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Pour le cdH, Madame Klein?

Mme D. Klein, Cheffe de groupe cdH:
Oui, on soutient.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Pour le MR? Monsieur Guillitte?

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:
Favorable Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Et enfin pour le groupe Ecolo Madame Hubinon?

Mme A. Hubinon, Cheffe de groupe Ecolo:
Soutien Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci à vous.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles L3311-1 et suivants relatifs aux plans de gestion;

Vu les circulaires successives relatives aux plans de gestion applicables aux communes à finances obérées et plus particulièrement la circulaire du 16 novembre 2009 émanant du

Centre régional d'Assainissement pour les communes (CRAC);

Considérant que la Ville a bénéficié, sous différentes formes, de prêts exceptionnels régionaux visant essentiellement à équilibrer son budget ordinaire;

Considérant qu'en contrepartie de ces prêts, la Ville s'est engagée dans divers plans de gestions successifs ayant pour objectif de tendre vers l'équilibre financier structurel;

Vu le plan de gestion 2015-2020 tel qu'adopté en sa séance du 11 décembre 2014, lequel est arrivé à échéance;

Considérant qu'il a été demandé aux Villes et communes sous plan de gestion d'actualiser les hypothèses et mesures de gestion visant à retrouver/conserver l'équilibre budgétaire pour la période 2020-2025;

Considérant que ce travail a été reporté en raison de la crise sanitaire qui a détérioré la situation financière et les perspectives pluriannuelles;

Considérant que dans le même temps, la reprise de financement des Zones de Secours par les Provinces à l'horizon 2024 a été fixée à 65% au lieu de la reprise complète prévue dans la Déclaration de Politique Régionale;

Considérant que le Ministre des Pouvoirs locaux a postposé la présentation des plans de gestion actualisés à celle du budget initial 2022, lequel est présenté à cette même séance;

Vu les différentes trajectoires et/ou mesures actualisées transmises par les entités consolidées, à savoir: le CPAS, la Régie foncière, la Zone de Police et la Zone de Secours NAGE;

Considérant que le plan de gestion actualisé et les projections pluriannuelles du CPAS ont été adoptés par le Conseil de l'Action sociale en séance du 08 novembre 2021 en même temps que les MB finales 2021 qui sont à l'ordre du jour de cette même séance;

Vu le rapport du DGF spécifique sur le sujet;

Vu les réunions d'arbitrages tenues par l'ensemble des membres du Collège entre septembre et novembre 2021 ayant porté à la fois sur le budget 2022 et sur l'actualisation des projections et mesures de gestion;

Vu la décision du Gouvernement wallon du 18 novembre 2021 de mettre en place le plan "Oxygène" visant à soutenir financièrement les Pouvoirs locaux dans la prise en charge des coûts liés au financement des "pensions" et des hausses de dotations aux CPAS, Zones de Secours et Zones de Police;

Considérant que l'aide régionale en faveur de la Ville prendrait la forme d'un prêt en cinq tranches (2022-2026) portant sur un montant total de 158.695.304 €, remboursable en 30 ans à concurrence de 85% du capital octroyé et des intérêts à partir de 2042;

Vu la note d'analyse et de synthèse du DGF définissant:

- L'actualisation des hypothèses et paramètres des projections pour la période 2023-2027 ainsi que les mesures à concrétiser en vue de réduire la trajectoire déficitaire;
- Le recours au plan régional Oxygène sur la même période;

Considérant que le CRAC a été associé à la démarche et aux réflexions au travers des différentes réunions tant au sujet des finances de la Ville que de ses entités consolidées;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40, § 1er du CDLD;

Vu l'avis rendu par le Directeur financier en date du 29 novembre 2021;

Sur proposition du Collège du 30 novembre 2021,

- Adopte l'actualisation des taux et paramètres des projections quinquennales ainsi

que des mesures correctrices visant à réduire la trajectoire déficitaire telle que reprise dans la note de synthèse du Département de Gestion financière.

- Approuve les plans de gestion et les projections actualisées des entités consolidées figurant au dossier.
- Transmet sans délai le dossier au CRAC, au SPW "Intérieur et Action sociale" et au Ministre des Pouvoirs locaux.

ENTITES CONSOLIDEES

5. <u>Exercice 2021: CPAS - MB n°2 – approbation</u>

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Je passe maintenant au point 5, il s'agit d'approuver la modification budgétaire n°2 concernant l'exercice 2021 pour le CPAS.

Y a-t-il des remarques avant de passer aux votes ou pouvons-nous directement passer aux votes?

M. F. Martin, Chef de groupe PS:
Madame la Présidente?

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Oui Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:
Au vu de la tournure des événements et le recours introduit, il faudrait pouvoir postposer ce point mais j'imagine que l'on n'obtiendra pas le bénéfice du doute. On reviendra avec ce point sans doute lors d'un prochain Conseil communal.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Je vous remercie.

Pas d'autres commentaires?

Si je comprends bien votre position Monsieur Martin, si vous nous faisons passer ce point maintenant, c'est une opposition?

M. F. Martin, Chef de groupe PS:
C'est contre, oui.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci.

Pour le PTB?

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:
Je vais suivre mon Conseiller de l'Action sociale qui s'était abstenu, nous allons nous abstenir également.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Bien, une abstention.

Pour le groupe DéFI Monsieur Demarteau?

Pas de problème, c'est oui?

Pour les autres groupes de la majorité aussi je suppose?

Je vous remercie.

Vu les articles 88 §1 et 112bis de la Loi du 08 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) et ses modifications ultérieures;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2008 adoptant le règlement général de la comptabilité des CPAS;

Vu la circulaire ministérielle du 14 juillet 2020 relative à l'élaboration des budgets communaux et des CPAS pour l'exercice 2021;

Vu le budget initial du CPAS adopté par le Conseil de l'Action Sociale en date du 26 novembre 2020 et approuvé par le Conseil communal en date du 26 janvier 2021;

Attendu que le Conseil de l'Action Sociale a adopté, en date du 27 mai 2021, la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2021 qui a été approuvée par le Conseil communal en date du 29 juin 2021;

Attendu que le Conseil de l'Action Sociale a adopté, en date du 08 novembre 2021, la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2021;

Attendu que le Conseil communal dispose d'un délai de 40 jours à partir de la réception de l'acte et de ses pièces justificatives afin de prendre sa décision sur la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2020 du CPAS;

Attendu que les éléments ont été transmis en date du 16 novembre 2021 pour permettre le traitement du dossier en vue de sa présentation au Conseil communal du 14 décembre 2021;

Considérant que cette modification budgétaire n°2 ordinaire est présentée en strict équilibre;

Considérant que cette modification budgétaire n°2 extraordinaire est présentée avec un boni de 93.315,05 €;

Considérant que la dotation communale reste inchangée et est conforme à la dotation inscrite au budget communal 2021, à savoir 18.782.333,10 €;

Considérant que la présente modification budgétaire permet notamment d'alimenter les réserves ordinaires d'un montant de 970.720,86 €, portant le montant présumé de celles-ci à 1.477.843,44 € au 31 décembre 2021;

Attendu que le dépassement de 220.942,45 € de la balise d'emprunts, fixée à 6.000.000,00 € sur l'ensemble de la législature 2019-2024, nécessite une rectification de la trajectoire d'investissements du CPAS lors de ses prochains travaux budgétaires mais que ce dépassement n'est que de l'ordre technique à ce stade;

Vu la note explicative du Centre et ses différentes annexes reprenant les éléments nécessaires à la compréhension de la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2021 et aux évolutions qui en résultent;

Vu le rapport du Département de Gestion financière du 16 novembre 2021;

Sur proposition du Collège du 30 novembre 2021,

- Approuve la modification budgétaire n°2 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021 du CPAS telle qu'arrêtée par le Conseil de l'Action sociale en sa séance du 08 novembre 2021 comme suit:

Service ordinaire :	
Recettes de l'exercice propre	+ 122.520.627,12 €
Dépenses de l'exercice propre	- 122.214.639,98 €

Résultat de l'exercice propre (boni)	+ 305.987,14 €
Résultat des exercices antérieurs (boni)	+ 1.116.258,55 €
Prélèvements en dépenses	- 15.061.506,52 €

Prélèvements en recettes	+ 13.639.260,83 €

Résultat global (équilibre)	0,00 €

Service extraordinaire :	
Recettes de l'exercice propre	+ 10.664.067,00
Dépenses de l'exercice propre	- 6.460.916,85

Résultat de l'exercice propre (boni)	+ 4.203.150,15 €
Résultat des exercices antérieurs (mali)	- 32.754.997,66 €
Prélèvements en dépenses	- 732.328,57 €
Prélèvements en recettes	+ 29.377.491,13 €

Résultat global (boni)	+ 93.315,05 €

- En informe le CPAS.

DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT URBAIN

REGIE FONCIERE

6. Budget 2022

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Nous passons maintenant au point 6 qui concerne la Régie foncière et le budget 2022.

Y a-t-il des remarques?

M. F. Martin, Chef de groupe PS:
Madame la Présidente?

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Oui Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:
Ce n'est plus un étonnement de découvrir un nouvel exercice budgétaire de votre Régie foncière, en l'occurrence celui de 2022, même s'il faut le souligner, sa structuration a été rendue plus claire et structurée. Il n'en demeure pas moins qu'elle n'offre pas la réponse escomptée aux ambitions affichées que le Collège avait pour cet outil d'être un point d'appui pour développer la politique du logement, c'est un constat. À la lecture des documents qui nous sont fournis, c'est tout sauf cela.

On doit quand même souligner que 3 projets logement Bomel, Mottiaux et Arquet ainsi que celui relatif à l'habitat léger seront portés grâce aux moyens du PIV, on en a parlé largement ce soir. On aurait pu croire ou espérer que le virage était bien amorcé mais force est de constater qu'au vu des montants des projets, elle sera prioritairement utilisée pour des infrastructures Horeca, Hall et Musées et non du logement sur le site des Casernes.

Le budget qui nous est présenté et les objectifs repris dans la note sont drastiquement éloignés de ce que la DPC prévoyait et il n'est plus que prioritairement, je cite "L'outil au service de l'aménagement actif d'une Ville et orienté sur les objectifs majeurs retenus le plus souvent au sein de cette assemblée liés à la vente de biens pour poursuivre au profit de la Ville de dégager une recette nette de 5 millions d'euros sur une période de 5 ans, issue à 50 % de la vente de biens du patrimoine de la Ville et 50 % de biens du patrimoine de la Régie foncière".

Voilà Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci.

D'autres remarques?

Il me semblait que j'avais vu aussi la main de Monsieur Warmoes mais je ne la vois plus.

Souhaitez-vous vous exprimer sur le budget de la Régie foncière Monsieur Warmoes?

Je ne vous entends pas. Votre micro est coupé.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:
Pardon. J'avais juste levé la main pour dire que nous allions voter contre puisqu'effectivement, il s'agit de ventes de biens immobiliers pour, si j'ai bien noté, pour 3 millions d'euros + 4 millions d'euros de biens de la Ville, ce qui fait 7 millions. Je ne sais pas si c'est un record mais en tout cas, c'est un montant importante et pour cette raison-là, nous votons contre.

On n'a pas discuté du plan de gestion de la Régie foncière mais je vais m'abstenir de commentaires là-dessus ici.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci.

Pour le groupe PS, c'est une opposition?

M. F. Martin, Chef de groupe PS:
Oui, un votre contre, Madame la Présidente.

Mme Ch. Mouget, Echevine:
Madame la Présidente?

Si je peux répondre là maintenant brièvement à Monsieur Martin?

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Oui, je vous en prie Madame Mouget.

Mme Ch. Mouget, Echevine:
Je vous remercie Monsieur Martin, j'entends bien vos remarques. Je ne les fais pas miennes, certainement pas.

Le travail qui a été initié par la Régie foncière de restructuration, comme vous dites, et d'assainissement a été entamé depuis longtemps mais un travail de longue haleine aussi. L'engagement qui avait été pris pour la vente des biens arrive à échéance ici en 2023, on ne peut que s'en réjouir. Les perspectives telles qu'elles sont formulées dans le plan de gestion sont réjouissantes et la Régie foncière, selon l'analyse faite conjointement par les services de la Régie, que je remercie d'ailleurs et merci à Monsieur Bouchat d'être toujours présent avec nous ce soir, analyse qui a été faite conjointement avec les services de la Direction financière aussi, nous avons à la perspective d'investissements de 5 à 10 millions d'euros d'ici 2025.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci Madame Mouget.

Cela ne change rien je suppose Monsieur Martin?

M. F. Martin, Chef de groupe PS:
Je voudrais juste reprendre les mots de Madame l'Echevine qui renforcent ce que je disais tout à l'heure, c'est donc à la lumière des documents qui sont repris dans le plan de gestion, que c'est

seulement en 2025 qu'elle retrouvera une capacité d'emprunts et de boni consolidés qui lui permettra de délaisser son statut dixit d'agence immobilière et de pouvoir répondre aux objectifs que la majorité s'était définie pour cette majorité 2018-2024.

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Donc, cela ne change rien à votre vote négatif.

Le PTB s'est exprimé aussi par rapport au vote.

Qu'en est-il du groupe DéFI?

Monsieur Demarteau?

Si Monsieur Demarteau est encore là.

Je ne vois plus Monsieur Demarteau.

Monsieur Lemoine, est-il là?

Mme L. Leprince, Directrice générale:
Il est parti apparemment Monsieur Demarteau.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Voilà. Nous ne saurons pas la position du groupe DéFI.

Pour les groupes de la majorité, pas de problème?

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:
Pas de problème, Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:
Merci.

Vu l'arrêté du Régent du 18 juin 1946 relatif à la gestion financière des régies communales;

Vu le projet du budget de la Régie foncière pour l'exercice 2022;

Considérant que ledit budget s'établit comme suit:

- au chapitre ordinaire:
  - total des recettes: 16.700.050,31 €
  - total des dépenses: 16.587.110,65 €
- au chapitre extraordinaire:
  - total des recettes: 0,00 €
  - total des dépenses: 6.000,00 €

Considérant que le résultat global s'élève à 106.939,66 €; que la trésorerie au 31 décembre 2022 est estimée à 296.939,66 €;

Vu le rapport financier conjoint à la Régie foncière et au D.G.F. du 22 novembre 2021;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 §1, 3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 29 novembre 2021,

Sur proposition du Collège du 30 novembre 2021,

Arrête le présent budget spécial de la Régie foncière pour l'exercice 2022 aux chiffres susmentionnés.

POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE CONSEILLERS

7. Néant

Il n'y a pas de point complémentaire.

Y a-t-il des questions orales d'actualité? Il semblerait que non.

Je vais donc alors pouvoir clôturer ce Conseil, ce dernier Conseil de l'année 2021 et vous souhaiter à toutes et à tous de belles fêtes mais j'ai une pensée toute particulière pour ceux qui n'ont pas le cœur à la fête. Et j'espère vraiment de tout mon cœur que 2022 pourra être vécue avec plus de sérénité et que nous pourrons trouver un bel élan, un élan nécessaire pour faire face aux défis qui nous attendent.

Je vous quitte et à très bientôt.

Approbation du procès-verbal
Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil communal du 14 septembre 2021 est considéré comme approuvé.

La séance est levée à 00h13.

Par le Conseil,

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

L. Leprince M. Prévot